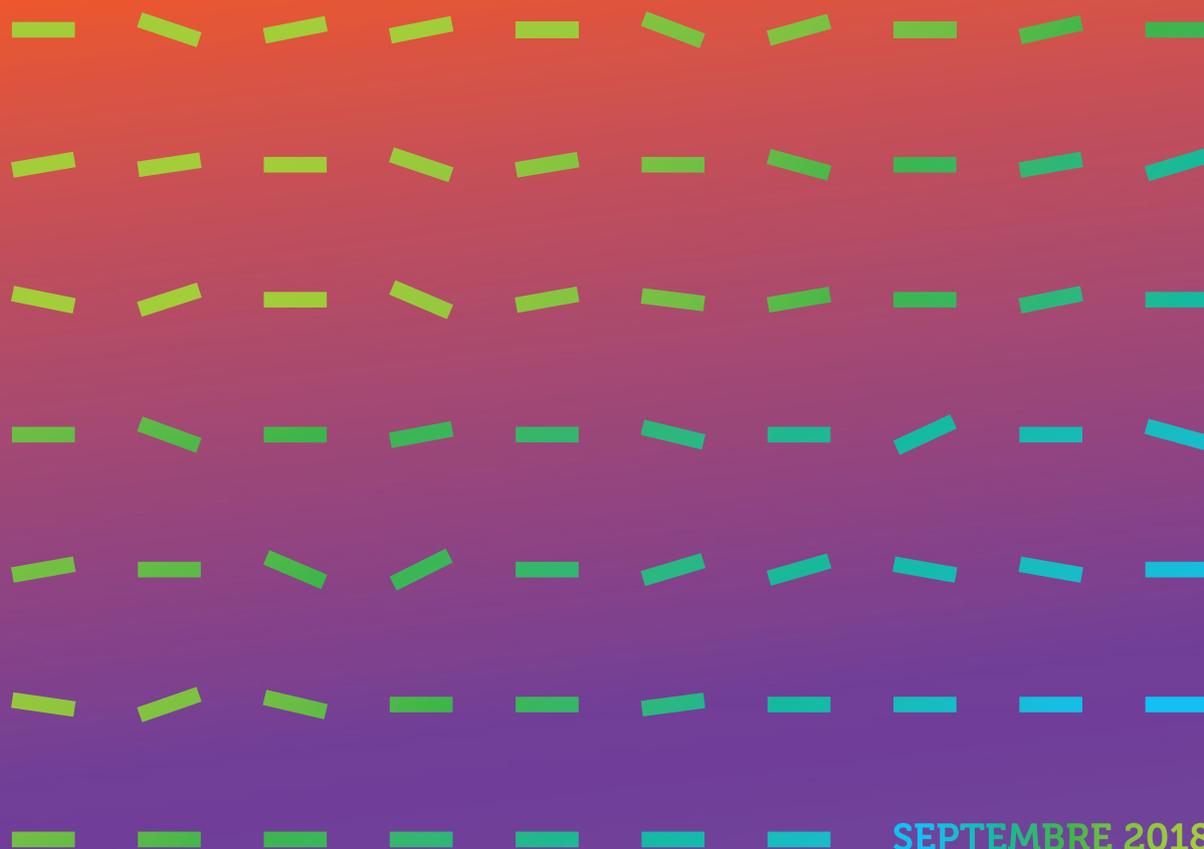


—
LES
CHEMINS
MÉTRO_
POLITAINS



SEPTEMBRE 2018





AVANT-PROPOS

Pourquoi un « projet métropolitain » ? Pourquoi ce cheminement qui nous a conduits, pendant deux ans, à imaginer ensemble, avec les acteurs de la cité, un futur désirable ? Après tout, la transformation du Grand Nancy de communauté urbaine en métropole le 1^{er} juillet 2016 aurait pu en rester là : la consécration, certes, d'une riche histoire intercommunale née lors de la création du District urbain en 1959, qui a abouti depuis à la grande agglomération la plus intégrée de France, et d'une volonté politique qui n'est pas le résultat d'une simple application automatique de la loi. Mais une métropole est plus que cela.

Nous sommes en effet convaincus que la légitimité institutionnelle de la Métropole du Grand Nancy non seulement repose sur le pacte qui la lie quotidiennement aux communes dont elle est issue, mais qu'elle n'a de sens que si elle s'inscrit dans une alliance solidaire de la société métropolitaine qui la dépasse et la porte. Le projet métropolitain, c'est la confluence des ambitions, des aspirations et des projections des composantes de cette société métropolitaine dans sa diversité. Il ne connaît pas d'autre limite que celle de la volonté des acteurs de s'inscrire dans une communauté de destin grand-nancéenne, par-delà les organisations institutionnelles et territoriales.

La société évolue à un rythme inégalé. Le changement climatique, la révolution numérique, le vieillissement de la population nous invitent à de multiples remises en question de ce que nous tenions pour acquis. La crise de la démocratie représentative, la montée des idéologies radicales, le défi des migrations à l'échelle européenne sont autant de basculements qui interrogent notre modèle républicain et démocratique. Les élus métropolitains, partie prenante de la société métropolitaine, ne peuvent pas rester spectateurs et se borner à gérer les contingences locales. Il est de notre responsabilité collective

d'anticiper ces transformations tout à la fois écologiques, numériques, démographiques et démocratiques, de favoriser l'accès aux biens communs et de défendre une capacité de vivre ensemble. Il nous faut encourager les initiatives, soutenir l'audace et reconnaître le droit à l'échec. Ce qui suppose, pour y parvenir, de nous donner une nouvelle lecture de la politique et de la société. C'est ici et maintenant, au sein de la société métropolitaine que forme le Grand Nancy, que nous pouvons faire converger la pensée et l'action, par-delà les échéances électorales et les frontières.

Le projet métropolitain, ce n'est pas la participation à un concours, celui des plus grands investissements urbains, de l'événementiel le plus prestigieux ou de la meilleure accessibilité internationale. L'impératif de la maîtrise des finances publiques nous en dissuade d'ailleurs. Le projet métropolitain doit d'abord nous permettre de retrouver nos racines, de travailler le terreau de l'intelligence collective et de l'humanisme qui ont tant donné à cette cité et à ses prolongements, de transformer ces acquis en dynamique d'avenir. Nous devons nous donner le droit de rêver notre futur. Et ce futur est plus que jamais européen et doit être encore et toujours attentif aux équilibres parfois fragiles des sociétés mondialisées. La cité humaniste qu'est Nancy s'incarne depuis de longues décennies sous des visages singuliers, des formes d'engagement qui lui confèrent une identité unique et exemplaire, portée et transmise de génération en génération par ceux qui y résident, ceux qui y étudient ne serait-ce qu'un temps, ou ceux qui la traversent. Le projet métropolitain doit en porter le flambeau.

André ROSSINOT

Président
de la Métropole du Grand Nancy

SOMMAIRE

01

_P3

AVANT-PROPOS

02

_P9

DU PROJET
D'AGGLOMÉRATION
AU PROJET
MÉTROPOLITAIN

_P9

1. Une construction
des acteurs
métropolitains

_P10

2. La reconnaissance du
chemin parcouru

_P11

3. Le point de départ
d'une ambition nouvelle

_P12

4. Une articulation avec
l'ensemble des politiques
publiques

03

_P15

LES GRANDS DÉFIS DE LA MÉTROPOLE

_P16

1. Le défi de l'audace

- 1.1. L'esprit d'audace **_P18**
- 1.2. Un déficit d'attractivité, une obligation d'agir **_P19**
- 1.3. Régénérer les richesses du territoire : innover et entreprendre **_P22**
- 1.4. Nancy, capitale de l'innovation systémique **_P22**
- 1.5. Une métropole entreprenante **_P26**
- 1.6. Nancy Sud Lorraine/ Vosges, une nouvelle destination touristique **_P28**
- 1.7. Vers la métropole écologiquement responsable du XXI^e siècle **_P30**
- 1.8. L'audace sociale grand-nancéenne **_P31**

_P40

2. Le défi du bien-être

- 2.1. Un héritage humaniste à faire fructifier **_P42**
- 2.2. Vers une politique du bien-être durable **_P43**
- 2.3. Des comportements écologiques pour le bien-être **_P46**
- 2.4. Une métropole nature **_P49**
- 2.5. La culture, le sport et les grands événements, un bien commun **_P51**
- 2.6. Une métropole de l'hospitalité **_P51**

_P60

3. Le défi des liens

- 3.1. Le citoyen, ambassadeur et ressource de la cité **_P62**
- 3.2. Des laboratoires citoyens pour penser les transformations à l'œuvre **_P64**
- 3.3. Les mobilités au quotidien facilitées **_P67**
- 3.4. Une vigilance pour l'accessibilité de la métropole nancéenne **_P69**
- 3.5. La coopération territoriale dans l'esprit de l'alliance des territoires **_P70**
- 3.6. Des coopérations de longue portée pour rayonner **_P74**

_P84

4. Le défi de la cohésion des acteurs publics

- 4.1. De la double nature de la métropole **_P86**
- 4.2. La coopération intercommunale, fondement de la Métropole **_P86**
- 4.3. Une intégration toujours plus forte **_P87**
- 4.4. La cohérence publique sous le regard du citoyen **_P90**
- 4.5. De la coopération bilatérale à l'action concertée **_P90**

04

_P95

DE NOUVEAUX MODES DE FAIRE

_P97

1. L'intelligence collective

_P98

2. Les réseaux d'alliance

_P98

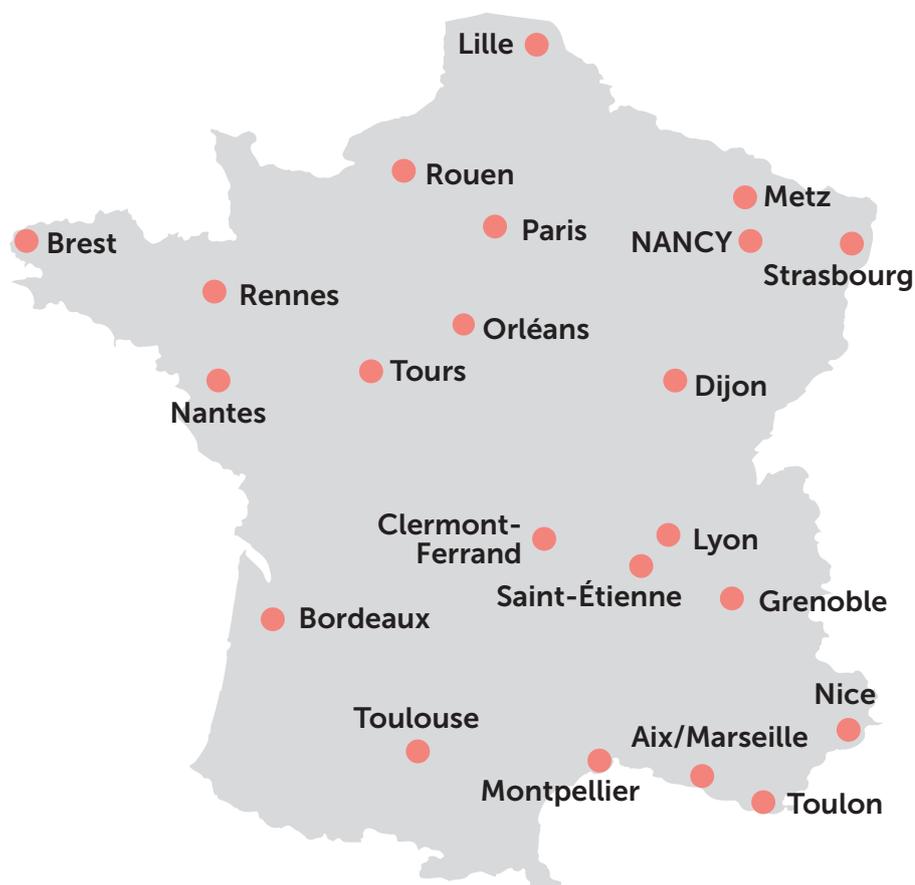
3. La Métropole agile

_P102

... LES CHEMINS SE DESSINENT !

LA MÉTROPOLE DANS L'ESPACE NATIONAL ET EUROPÉEN

LES MÉTROPOLES FRANÇAISES



LA RÉGION GRAND EST

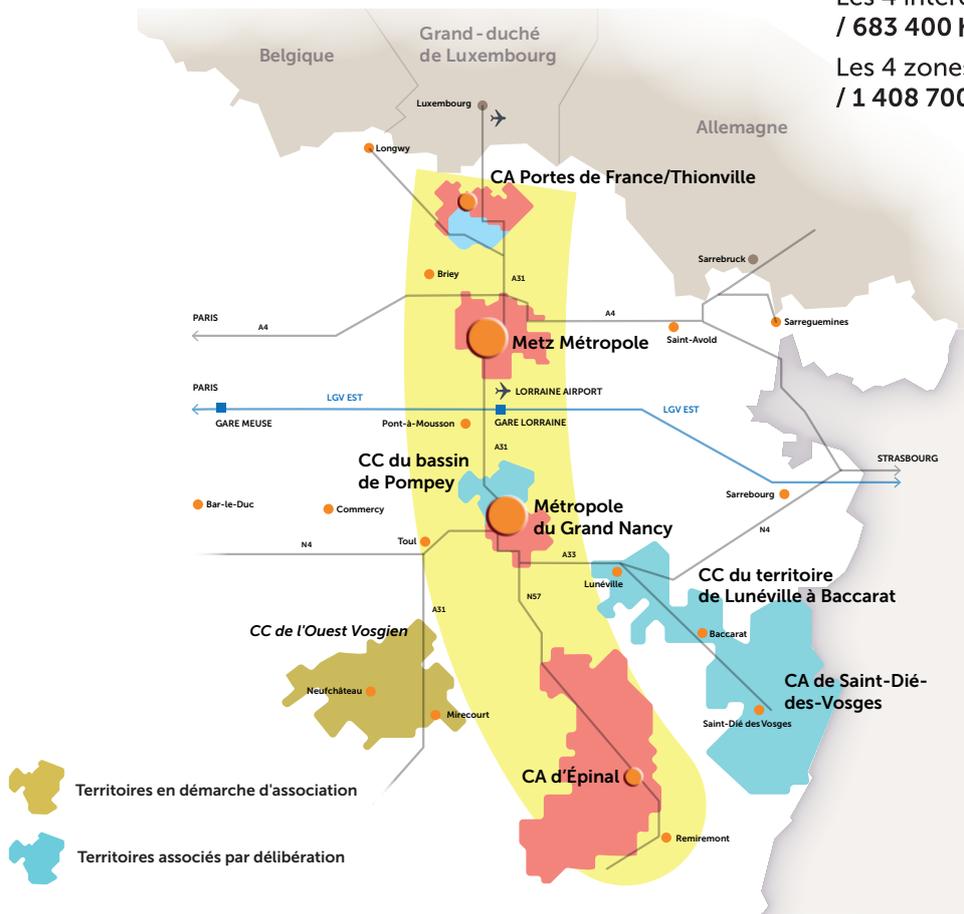


LE PÔLE MÉTROPOLITAIN EUROPÉEN DU SILLON LORRAIN

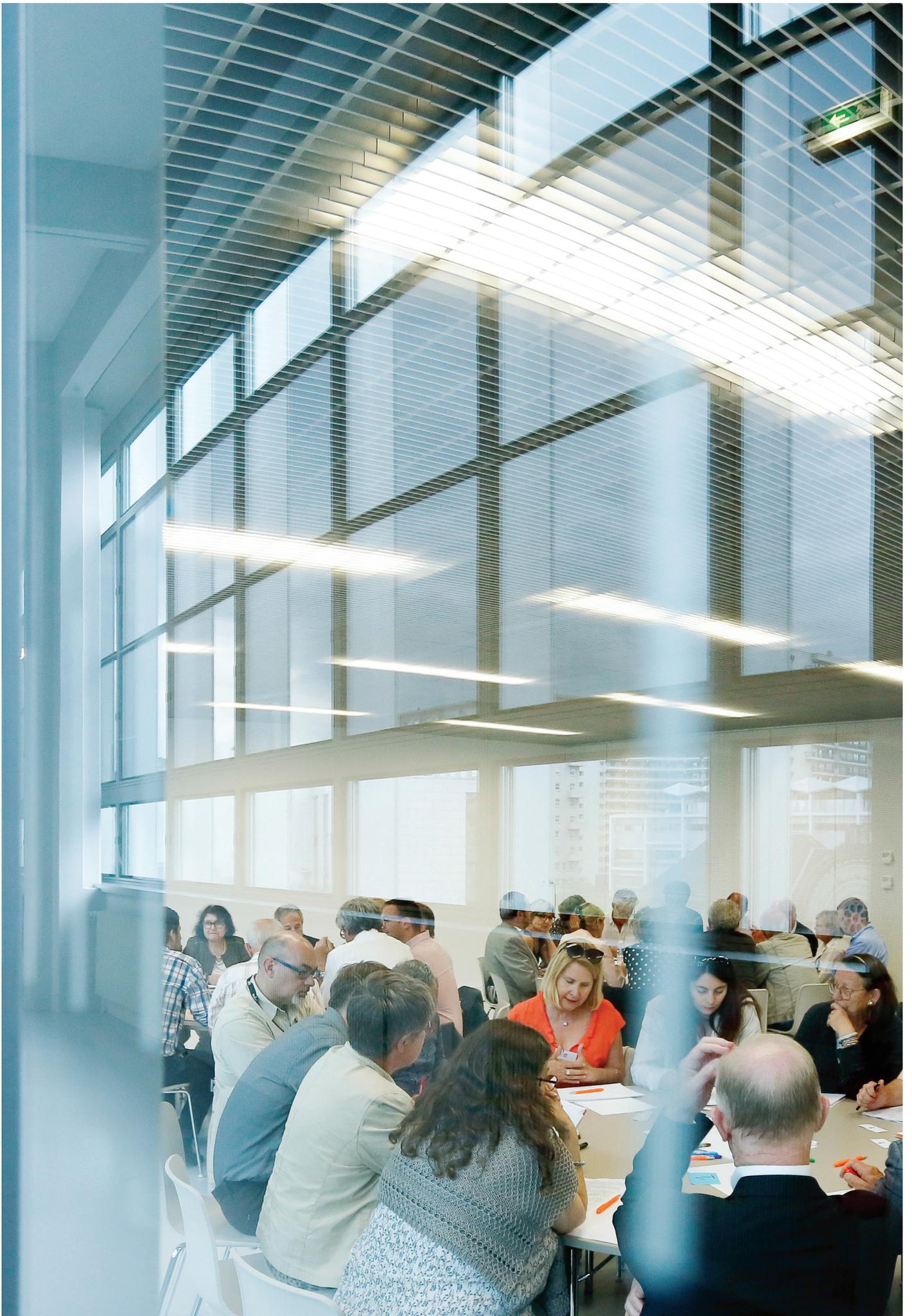
Les 4 villes-centres
Thionville / Metz / Nancy / Épinal
/ 303 700 habitants

Les 4 intercommunalités
/ 683 400 habitants

Les 4 zones d'emploi
/ 1 408 700 habitants



-  Territoires en démarche d'association
-  Territoires associés par délibération



DU PROJET D'AGGLOMÉRATION AU PROJET MÉTROPOLITAIN

Aux termes de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014, ce statut confère aux établissements publics de coopération intercommunale qui le détiennent une responsabilité particulière en matière de rayonnement, de croissance économique et de solidarités territoriales. La métropole y est décrite comme « un espace de solidarité pour élaborer et conduire collectivement un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social du territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional ».

Le statut de métropole du Grand Nancy est à la fois la reconnaissance d'un chemin parcouru et le point de départ d'une ambition nouvelle. Il n'est pas un privilège, il nous oblige. Il engage l'institution intercommunale qu'est la Métropole à construire un projet stratégique au sein d'un espace de coopération élargi. Il invite à investir l'ensemble des acteurs métropolitains, la société dans son ensemble, d'une responsabilité particulière pour la faire rayonner.

1. Une construction des acteurs métropolitains

L'élaboration du projet métropolitain est le fruit d'une démarche inédite, construite par les élus, les agents et les forces vives de l'agglomération nancéenne. Du printemps 2016 au printemps 2018, élus, acteurs socio-économiques, responsables d'associations, responsables d'institutions publiques et privées, Conseil de développement durable, chercheurs et enseignants, services des communes et du Grand Nancy ont eu l'occasion de participer à plusieurs séminaires collaboratifs, ateliers et conventions. À partir d'une première grande étape de réflexion sur le positionnement stratégique du territoire, accompagnée d'abord par la coopérative Acadie, ils ont partagé leur perception des enjeux, puis mis en évidence quatre défis que la Métropole du Grand Nancy se doit de relever pour prendre place au cœur des transformations locales et mondiales.

Cette démarche volontaire s'inscrit dans une longue histoire territoriale de coopération entre des femmes et des hommes qui, très tôt, ont compris la valeur ajoutée du croisement des idées, de l'écoute constructive et de l'interagir.

Les échanges ont été riches, ouverts et parfois passionnés. Ils rendent compte des multiples regards qui donnent à ce projet métropolitain sa couleur et sa personnalité. Ce n'est plus l'institution métropolitaine qui seule conçoit le projet, mais bien cette société métropolitaine révélée au cours de ce travail qui interpelle, propose, approuve.

**IL NE S'AGIT PLUS DE FAIRE « POUR » MAIS
« AVEC » CEUX QUI VIVENT, TRAVAILLENT,
ÉTUDIENT, CONSOMMENT, INVENTENT**

En cela, le projet métropolitain n'est pas le projet de la seule institution comme pouvait l'être le projet d'agglomération adopté en 2011. Il ne s'agit plus de faire « pour » mais « avec » ceux qui vivent, travaillent, étudient, consomment, inventent. Le projet métropolitain propose une vision collective, mobilisatrice, portée par une grande diversité d'acteurs au sein du territoire grand-nancéien et au-delà. Les initiatives et les maîtrises d'ouvrage seront nécessairement plurielles. Les coalitions et les croisements seront au fondement de la réussite du projet métropolitain.

En définitive, le projet métropolitain sera un cheminement partagé au long cours, à l'horizon 2030. Ce sont ces chemins métropolitains qui le feront vivre.

2. La reconnaissance du chemin parcouru

Le Grand Nancy est en Europe une agglomération de taille plutôt modeste dont le périmètre institutionnel reste étroit eu égard à son aire d'influence. Notre métropole s'inscrit dans un espace en transformation :

- la construction et la consolidation de la Région Grand Est ;

- l'affirmation de la métropole internationale luxembourgeoise, mais aussi les initiatives du Land de Sarre, qui engage une politique d'attractivité forte avec « Stratégie France », et de la Région wallonne avec sa politique d'identité créative ;

- un contexte économique et démographique modéré de l'aire métropolitaine nancéienne.

Dans ce cadre relativement contraint et concurrentiel, le Grand Nancy entame une mutation qui le situe dans la cour des grands, dès lors qu'il intègre le club des métropoles.

Cette mutation est encouragée par l'engagement des forces vives du territoire. Elle s'exprime en quelques faits structurants :

- Le Grand Nancy dispose d'un site de recherche et d'enseignement supérieur, notamment dans les domaines des sciences et techniques, largement au-dessus de ce que l'on pourrait attendre d'un territoire de cette taille.

- La Métropole est le support « d'emplois métropolitains supérieurs » en nombre important, au deuxième rang dans le Grand Est, emplois qui sont les leviers des fonctions métropolitaines de premier ordre : finance et assurance, recherche et développement, sièges sociaux, conception...

- Les acteurs de la Métropole ont su développer des alliances, des partenariats et des réseaux qui projettent le rayonnement intellectuel, artistique et culturel du territoire bien au-delà de ses limites administratives.

- Les coopérations engagées à l'échelle du Sillon lorrain inscrivent le Grand Nancy dans un réseau dense avec Metz, Thionville et Épinal, et au-delà, dans un dialogue avec le grand-Duché de Luxembourg, la Sarre et la Wallonie.

- La Métropole organise enfin, de façon volontariste, la coopération avec les intercommunalités du sud du département (Multipole Sud Lorraine) et plus largement avec les territoires du Sud Lorraine, qui correspondent à l'aire métropolitaine nancéienne.

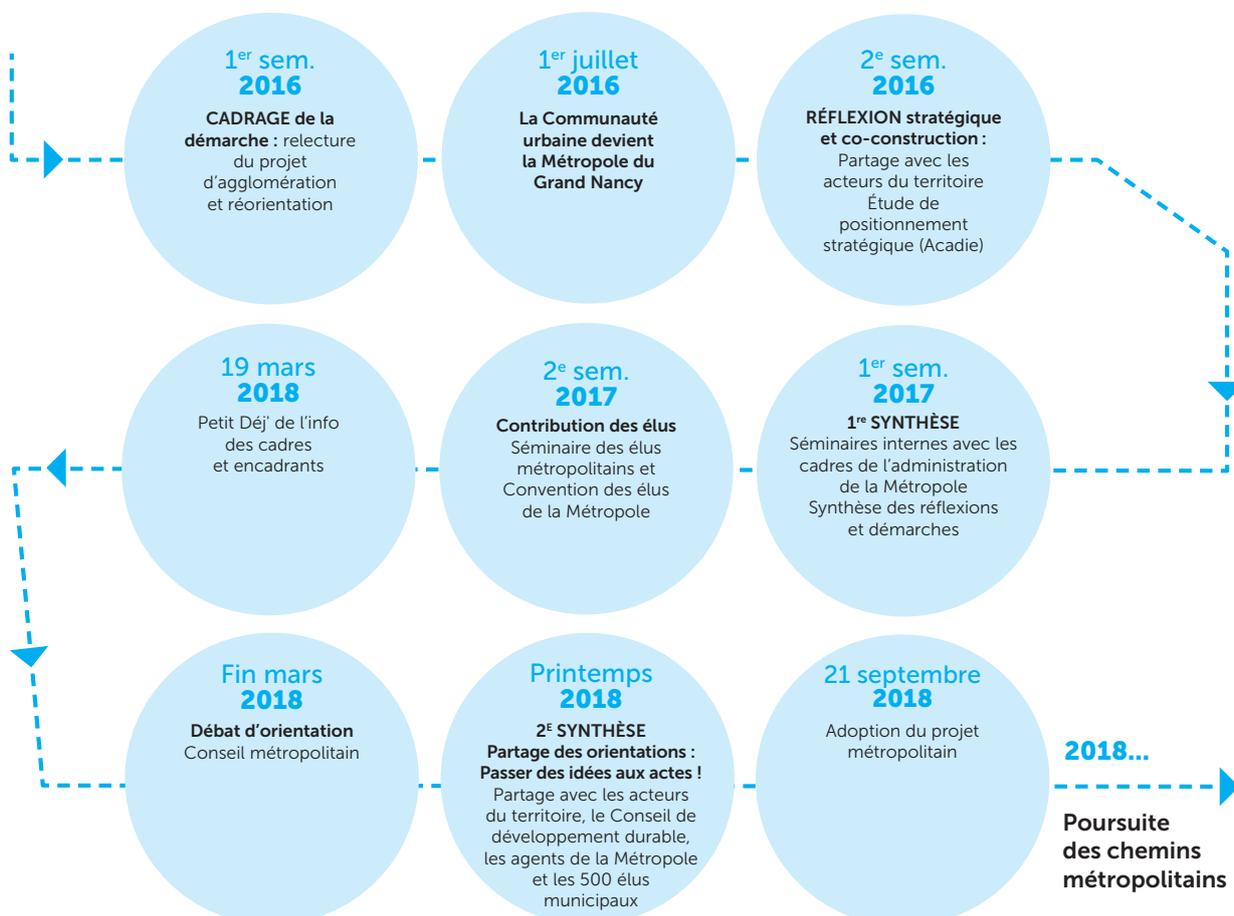
3. Le point de départ d'une ambition nouvelle

La aire urbaine nancéienne est la 20^e de France par sa population. Est-ce la taille qui fait métropole ? À l'évidence, non. C'est bien plus le rayonnement, les liens tissés avec l'extérieur, l'inscription dans des réseaux de toute sorte, qui transforment un espace urbain enfermé dans des limites administratives en une métropole ouverte sur le monde. À ce compte, le Grand Nancy a sa place dans le réseau des métropoles européennes. Dans un classement établi par une équipe de recherche en géographie urbaine à partir d'une batterie de critères des fonctions métropolitaines, Nancy apparaît certes en classe 6 sur une échelle de 7, mais voisine avec La Haye, Bristol ou Brême. La taille ne dit pas tout. La densité d'établissements d'enseignement supérieur confère à Nancy une place singulière, comme Montpellier ou Poitiers, villes universitaires depuis le Moyen Âge.

Dès lors, l'accès au statut de métropole ouvre de nouveaux chantiers, autour des questions clés suivantes :

- Par-delà les effets de taille, le Grand Nancy est-il en mesure de monter en capacité pour affirmer sa place dans le système des villes françaises et européennes ? Dans quels domaines et avec quels moyens humains, intellectuels, techniques ?
- Comment le Grand Nancy peut-il prendre toute sa place dans le club français des métropoles ? Comment organiser ses relations avec les autres métropoles ?
- Au sein de la Région Grand Est, quelle montée en responsabilité pour le Grand Nancy, à côté de l'Eurométropole de Strasbourg, autre métropole régionale, à côté de Metz Métropole, toute nouvelle métropole et qui partage une grande part de destin commun avec sa jumelle lorraine ?
- Quelle place au sein de l'espace transfrontalier et européen ? Quelle influence au plan des réseaux ?
- Sur les enjeux mondiaux : les migrations, les changements climatiques, les transformations des modes de produire, de vivre... imposent de conjuguer intelligence locale et globale.

UNE DÉMARCHE ENGAGÉE DEPUIS 2016



4. Une articulation avec l'ensemble des politiques publiques

Dans un environnement où les frontières institutionnelles, politiques et géographiques s'estompent, le projet métropolitain doit alimenter l'ensemble des politiques publiques, programmes d'aménagement, réflexions stratégiques et partenariats. Inversement, il puisera sa dynamique dans ces démarches. Le processus métropolitain est en effet itératif : les défis alimentent et orientent les politiques mises en œuvre sur le territoire, lesquelles viennent conforter ou ajuster les orientations générales pour gagner en pertinence et efficacité.

POLITIQUES PUBLIQUES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

_ (PLUi-HD) (*en cours, approbation en 2019*)

DÉMARCHES TERRITORIALISÉES

_ Territoires à enjeux : Plateau de Haye, Rives de Meurthe, Plaines Rives Droites, secteur Sud-Est
_ Grands projets : Technopôle Henri Poincaré, Nancy Grand Cœur, Grand Nancy Thermal, ÉcoQuartiers, ZAC (Biancamaria, Bois la Dame, la Haie Cerlin...)

HABITAT

_ 6^e PLHD (*révisé en 2017*)

MOBILITÉ

_ Plan de déplacements urbains (PDU) 2006-2016 (révision dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal-PLUi)
_ Projet de renouvellement et d'extension du réseau de tramway (*en cours*)
_ Plan vélo (*en cours*)
_ Plan piéton (*en réflexion*)

CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

_ Révision du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de 2012-2019

BIODIVERSITÉ

_ Étude Trame verte et bleue (TVB) (2017)
_ Diagnostic agricole (*en cours*)

COHÉSION SOCIALE

_ Contrat de ville (2015-2020)
_ Nouveau Projet de renouvellement urbain (NPRU) (2016-2024)
_ Contrat local de santé

SERVICES URBAINS

_ Équipements sportifs et de loisirs : évolution et perspectives (*en cours*)
_ Charte des espaces publics (*en cours*)
_ Schéma des réseaux de chaleur (2015)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

_ Stratégie de développement économique (2015)
_ Stratégie de développement commercial (2016)
_ Écosystème d'innovation - SEM Henri Poincaré (*en cours*)
_ Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante

NUMÉRIQUE

_ Stratégie-cadre numérique (2015)
_ Démarche « humanisme numérique »

MARKETING TERRITORIAL

_ Stratégie de marketing territorial (*en cours*)

TOURISME

_ Grand Nancy Thermal (2022)
_ Stratégie touristique Sud Meurthe-et-Moselle (2018)
_ Cluster tourisme d'affaires

RELATIONS INTERNATIONALES

_ Stratégie internationale (2017)



COOPÉRATIONS TERRITORIALES

TRANSFRONTALIER/INTERRÉGIONAL

- _ Grande Région
- _ Association pour la liaison de la Lorraine et du Nord franc-comtois à la LGV Rhin-Rhône/Méditerranée

GRAND EST

- _ Contribution au Schéma régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) (2016)
- _ Contribution au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (2017)

SILLON LORRAIN

- _ Participation aux projets, échanges et réflexions (transfrontalier, mobilités, LORnTECH, bibliothèque numérique de référence...)

MULTIPOLE SUD 54

- _ Contribution aux projets (stratégie de développement touristique, plan alimentation territorial)
- _ Participation aux travaux de mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

COMMUNES DU GRAND NANCY

- _ Pacte de gouvernance (2016)
- _ Schéma de mutualisation (à venir)
- _ Charte de proximité

PARTENARIATS

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

- _ Contrat de plan État-Région / Convention de déclinaison territoriale (2015-2020)
- _ Pacte État-Métropole (2016)
- _ Convention Caisse des dépôts-Grand Nancy (2016)
- _ Contrat Région-Métropole-Ville de Nancy (2018)
- _ Contrat territoires solidaires Département-Métropole (2017)
- _ Convention CCI-Grand Nancy (2017)
- _ Convention Université de Lorraine-Grand Nancy (2016)
- _ Convention CHRU-Grand Nancy (2017)

Situation à la mi-2018



—

LES GRANDS DÉFIS DE LA MÉTROPOLE

L'accès au statut de métropole est le fruit d'une opportunité et d'une volonté. Le changement de statut implique un changement d'échelles et de perspectives. Les défis qui se dessinent au travers du présent projet serviront de feuille de route collective, d'ambition métropolitaine pour développer l'attractivité de notre territoire, notamment comme vecteur de bien-être et de qualité de vie.





1. L'AUDACE

Forte de son passé créatif, la Métropole invente une nouvelle façon de faire école, plus entrepreneurale, plus durable, plus humaine. Croisons nos regards pour imaginer et expérimenter de nouveaux modèles économiques, écologiques et sociaux. Mettons l'innovation au pouvoir pour faire de notre territoire le creuset d'idées audacieuses partagées.



Depuis Charles III à la Renaissance, puis les Lumières avec la Bibliothèque publique créée par Stanislas ou encore l'École de Nancy avec l'Art nouveau et, plus proche de nous, Jacques Parisot, cofondateur de l'OMS, ou encore Jean Prouvé, concepteur d'avant-garde, jusqu'à Artem et le croisement des savoirs, l'audace fait partie de l'ADN nancéien.

Cet esprit d'audace revivifié sert aujourd'hui l'attractivité de la Métropole du Grand Nancy. Il y a urgence : croissance démographique ralentie, diminution de l'emploi, économie fondée pour une large part sur les revenus publics, autant de signaux qu'il s'agit de prendre en compte pour éviter le décrochage du territoire. La première ambition est de relancer l'activité entrepreneuriale en prenant en compte toutes les formes d'expérimentation des nouveaux modèles économiques en y intégrant les innovations sociales et écologiques. Pour cela, il s'agit de mobiliser tous les acteurs

de la Métropole autour d'une stratégie d'attractivité et de marketing territorial partagée pour créer une dynamique vertueuse et développer

la notoriété de la marque « Nancy » sur la scène nationale et européenne.

C'est encore imaginer une nouvelle École de Nancy, en faisant du Grand Nancy la capitale de l'innovation systémique. Un processus de transformation profond reposant, par exemple, sur le projet de Technopôle Henri Poincaré et la création d'une école de l'intelligence collective.

Face à l'exclusion sociale, au-delà des mesures classiques, des réponses inédites sont à imaginer avec les acteurs sociaux, les associations et les citoyens. La sobriété énergétique est, quant à elle, une condition majeure pour inventer une métropole écologiquement responsable.

Enfin, c'est faire de la Métropole, en lien avec le territoire Sud Lorraine, une nouvelle destination touristique. Par exemple, la réalisation du futur projet Grand Nancy Thermal à la dimension bien-être, forme et santé, offre un fort potentiel touristique, avec à la clef des créations d'emplois.

5 OBJECTIFS

1 FAIRE DE LA MÉTROPOLE UNE CAPITALE DE L'INNOVATION SYSTÉMIQUE.

Une innovation immergée dans la société découlant de la mise en réseau et des coopérations des acteurs venus d'horizons différents, dans la filiation de l'école de Nancy et de la dynamique d'Artem.

3 TENDRE VERS LA MÉTROPOLE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE DU XXI^E SIÈCLE.

C'est un nouveau modèle de production et de consommation qu'il faut inventer, plus sobre en énergie, ouvert au partage, à la valorisation de la nature en ville, avec la mobilisation de tous.

4 AFFIRMER L'AUDACE SOCIALE GRAND-NANCÉIENNE,

une démarche volontariste et humaniste pour inclure les plus fragiles et prévenir le non-recours aux droits.

2 RENDRE LA MÉTROPOLE ENTREPRENANTE,

par le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise, acteur majeur de la société métropolitaine.

5 FAIRE DE LA MÉTROPOLE ET DU SUD LORRAINE UNE NOUVELLE DESTINATION TOURISTIQUE.

Les touristes souhaitent combiner les visites patrimoniales, la nature, la gastronomie et le bien-être. Le projet Grand Nancy Thermal va dans ce sens.

1.1. L'esprit d'audace

Souvent perçue comme une cité de patrimoine, une cité héritière d'un riche passé ducal, industriel et artistique, Nancy a une autre face, indissociable de la première : l'audace. La capacité historique du territoire à produire des inventions qui irriguent la société en témoigne, depuis Charles III à l'époque de la Renaissance jusqu'à Artem aujourd'hui, en passant par les Lumières et la Bibliothèque publique créée par Stanislas ou encore l'École de Nancy au tournant du XIX^e et du XX^e siècle. À l'exemple de ce mouvement artistique majeur, l'audace nancéienne est moins de s'isoler à la pointe d'un art, d'une science ou d'une technique, que de croiser les regards pour s'immerger dans les préoccupations de la société et du citoyen.

Comme l'ont été la création de l'Office d'hygiène sociale de Meurthe-et-Moselle en 1920 par Jacques Parisot, cofondateur et président du comité exécutif de l'Organisation mondiale de la santé à ses débuts en 1948, ou la création de l'École de géologie avec Marcel Roubault. Audace que celle de Victor Grignard, prix Nobel de chimie, ou du groupe Bourbaki avec notamment André Weil, Jean Delsarte et Henri Cartan autour des « Éléments de mathématique » dans les années 1930. Audace, toujours, de Jean Prouvé à imaginer des concepts architecturaux propres à répondre aux besoins les plus élémentaires de la société d'après-guerre. Comme l'a été la création du Festival mondial du théâtre universitaire par Jack Lang à Nancy en 1963...

L'AUDACE NANCÉIENNE EST MOINS DE S'ISOLER À LA POINTE D'UN ART, D'UNE SCIENCE OU D'UNE TECHNIQUE QUE DE CROISER LES REGARDS POUR S'IMMERGER DANS LES PRÉOCCUPATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DU CITOYEN

Cet esprit d'audace n'a jamais disparu et ne demande qu'à être revivifié. Lorsqu'en 1999 a été inventé le concept Artem (art-technologie-management) à l'initiative des directeurs de l'École des mines, de l'École nationale supérieure d'art et de l'Institut commercial de Nancy, c'était à partir de l'intuition

L'originalité de l'École de Nancy a été de percevoir que le double mouvement de démocratisation et d'appropriation du beau au sein de l'espace privé constituait une formidable opportunité pour créer un nouveau concept d'art, un art qui ne soit plus dépendant des commandes publiques mais apte à constituer un nouveau modèle économique. C'était une prise de risque. Comme l'ont été la création à Nancy en 1824 de l'École royale forestière ou en 1910 d'une « clinique libre » par Émile Coué sur la base du principe qui fait de l'autosuggestion une action déterminante dans le processus de guérison de toute pathologie.

que la capacité de création devient, pour les entreprises, un facteur de différenciation majeur. Pour y répondre, les cadres que celles-ci recrutent doivent être capables de travailler en équipe pluriculturelle et d'inventer des métiers nouveaux aux intersections de domaines traditionnellement disjoints ; bref, capables d'audace.

Encourager l'audace, c'est faciliter le croisement des cultures et fertiliser le tissu économique par le regard social, culturel et citoyen. C'est renvoyer à de nouvelles manières de faire reposant sur l'intelligence collective et l'hybridation, à

l'exemple de l'Art nouveau réunissant l'art, la science et l'industrie.

L'audace doit davantage irriguer le tissu économique et social grand-nancéien. Le risque d'une déconnexion entre l'esprit d'invention, qui serait réservé à quelques-uns, dans la sphère académique et culturelle, et les préoccupations des entreprises de proximité n'est pas à négliger.

**ENCOURAGER L'AUDACE, C'EST FACILITER LE
CROISEMENT DES CULTURES ET FERTILISER LE
TISSU ÉCONOMIQUE PAR LE REGARD SOCIAL,
CULTUREL ET CITOYEN. C'EST RENVOYER À DE
NOUVELLES MANIÈRES DE FAIRE REPOSANT SUR
L'INTELLIGENCE COLLECTIVE ET L'HYBRIDATION**

Car l'audace, c'est tout à la fois être à l'écoute de ceux qui créent les richesses d'aujourd'hui et de demain, soutenir les entrepreneurs, savoir recourir à l'expérimentation, promouvoir un modèle d'action publique plus coopératif qu'institutionnel, établir les connexions de longue portée qui permettront de mettre en valeur les pôles d'excellence du Grand Nancy.

1.2. Un déficit d'attractivité, une obligation à agir

Lors des travaux préparatoires au projet métropolitain, le cabinet Acadie nous invitait à considérer le Grand Nancy comme « une métropole petite mais costaud ». Au sein des quinze métropoles,

le Grand Nancy apparaît en troisième position après Montpellier et Grenoble pour la part des emplois de formation et recherche dans la population active, la part relative de la fonction « culture-crétion-aménités urbaines » dans les emplois privés la plaçant devant des métropoles comme Lille et Lyon. Faire preuve d'audace, c'est aussi être lucide sur ses faiblesses pour mieux mettre en valeur ses forces.

Or, des signaux d'alerte préoccupants témoignent de la relative attractivité du Grand Nancy. Le regain de population de 1 700 habitants en 2015 est une bonne nouvelle mais, depuis la fin des années 2000, Nancy fait partie avec Metz, Rouen et Nice des quatre métropoles en panne de croissance démographique. C'est aussi l'une des trois

métropoles, avec Metz et Nice, dont l'emploi a le plus diminué depuis la crise de 2008.

Quelques autres fragilités peuvent être relevées. L'économie de notre métropole repose de façon excessive sur les revenus publics, même si l'on tient compte de l'ensemble du bassin de vie de Nancy. Selon une étude de profil des agglomérations françaises réalisée par l'Association des communautés de France, le Grand Nancy affiche la part des revenus publics la plus élevée des métropoles¹ (17,4 % pour une moyenne de 13,7 %). Ce qui était un atout en période de crise - les revenus publics jouant le rôle d'amortisseur - peut devenir un handicap en période de rationalisation, voire de contraction des budgets publics, comme en témoignent l'érosion des effectifs du CHRU et les pertes d'emplois annoncées à l'INRS. Les faibles performances du Grand Nancy par rapport aux autres métropoles² pour renouveler son tissu économique par la création d'entreprises et leur pérennisation interpellent d'autant plus la fragilité de ce modèle si celui-ci ne devait pas être revu.

¹ Quinze premières métropoles.

² Cf. étude « Métroscope ».

Comme jamais auparavant, les territoires sont mis en concurrence par des populations et des entreprises de plus en plus mobiles.

**POUR QUE NANCY TIENNE
SON RANG DANS LE
CONCERT DES MÉTROPOLIS
EUROPÉENNES,
L'AUDACE EST
INDISPENSABLE ! C'EST À
LA CAPACITÉ HISTORIQUE
DU TERRITOIRE
À PRODUIRE DES
INVENTIONS ET À CRÉER
QU'IL FAUT REVENIR**

Dans cette concurrence, les métropoles sont lues au travers du prisme des opportunités de trajectoire professionnelle et extra-professionnelle qu'elles offrent, mais sont aussi perçues comme un « terrain de jeu » dans lequel la qualité des espaces culturels et de loisirs proposés à distance raisonnable est déterminante. Nancy ne peut pas à cet égard rivaliser avec

les métropoles de la côte atlantique et du Sud de la France, au climat plus clément. Sa petite taille la fait percevoir comme une métropole de poids insuffisant pour déployer une grande variété d'opportunités professionnelles. Enfin, son image souffre de ne pas pouvoir être associée à un pôle d'excellence suffisamment différenciant, sur une spécialité ou une thématique à forte visibilité.

À cet égard, la montée en puissance du Luxembourg interpelle Nancy. D'un côté, elle montre qu'il n'y a pas de fatalité : sa capitale, de taille plus modeste que celle de Nancy, est devenue une métropole d'envergure européenne en l'espace de trois décennies. Ceci à force d'une reconversion à marche forcée vers l'industrie de la finance et du conseil tout en profitant jusqu'à l'excès des avantages que procure sa position de « petit pays ». D'un autre côté, cette montée en puissance met Luxembourg en concurrence directe avec Nancy sur les fonctions métropolitaines. Notamment, dans cet espace lotharingien formé par le Sillon lorrain prolongé par Luxembourg, en matière d'offre universitaire de haut niveau et d'excellence hospitalière.

Pour que Nancy tienne son rang dans le concert des métropoles européennes, l'audace est indispensable ! C'est à la capacité historique du territoire à produire des inventions et à créer qu'il faut revenir. La renaissance de l'attractivité de la France en Europe et dans le monde portera ce mouvement.



UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ ET DE MARKETING TERRITORIAL

L'attractivité du Grand Nancy ne se décrète pas. Notre positionnement dans le concert des métropoles et le marketing territorial qui en découle ne seront pas le point de départ, mais le point d'aboutissement de l'esprit d'audace nancéien réaffirmé.

Les enjeux d'une stratégie d'attractivité et de marketing territorial sont considérables en termes de retombées économiques et financières directes et indirectes. De l'attractivité d'un territoire dépendent les niveaux d'investissement direct des entreprises locales, le nombre d'implantations nouvelles, la croissance démographique, les niveaux de fréquentation des établissements d'enseignement ou encore le volume des flux touristiques.

Les retombées sont également sociales, puisque de l'attractivité d'un territoire dépendent le nombre de créations d'emplois, le niveau de vie des habitants et, in fine, la qualité des services publics, dont le maintien et le développement sont facilités par la stabilisation des populations locales et l'accueil de nouvelles populations résidentes.

Face au déficit de notoriété que nous connaissons, tout reste à écrire et à construire en termes de récit territorial, afin de réduire le « fossé » qui existe entre la réalité socio-économique du Grand Nancy et sa perception par l'opinion publique.

Il est indispensable de renforcer, voire développer, la notoriété de la « marque » Nancy à l'échelle nationale et européenne. Son identité, ses atouts et ses spécificités doivent être rendus plus lisibles et plus visibles auprès des différents publics.

**IL EST INDISPENSABLE DE
RENFORCER, VOIRE DÉVELOPPER
LA NOTORIÉTÉ DE LA
« MARQUE » NANCY À L'ÉCHELLE
NATIONALE ET EUROPÉENNE**



Pour cela, il est prévu de mener une stratégie de rupture d'image qui associe modernité et audace, construite avec les acteurs du territoire qui ont déjà été mobilisés. Sa première concrétisation sera une campagne d'attractivité ; en découlera un plan d'action spécifique à chaque domaine d'attractivité (enseignement

supérieur & recherche, culture, sports & loisirs, Vie étudiante, Economie & Résidentiel...), en même temps qu'un collectif d'ambassadeurs sera créé, afin de porter les messages pertinents et assurer un effet démultiplicateur à l'enjeu métropolitain.

1.3. Régénérer les richesses du territoire : innover et entreprendre

Les séminaires préparatoires au projet métropolitain ont fait ressortir l'innovation comme un moteur essentiel de l'ambition métropolitaine. Pas moins de cinq idées-projets, sur les neuf qui sont issus de ces travaux, font une part déterminante aux processus d'innovation : une cité internationale de l'innovation, Nancy VIP (visible, innovante et pérenne), une plateforme d'inventions partagées, Smart City-le Grand Nancy comme living lab, les nouvelles technologies au service du vieillissement...

Se distinguer comme une métropole de pointe en matière d'innovation ne se décrète pas. Deux écueils doivent être évités. Le premier serait de considérer que la capacité d'innovation du territoire est calquée sur les seuls pôles d'excellence académiques, sans s'intéresser au potentiel de créativité du tissu économique, des entreprises en particulier et de la société dans son ensemble, qui connaissent leur dynamique propre. Le deuxième écueil serait de penser que la connexion entre le monde académique et le monde économique se fera à l'échelle du seul Grand Nancy, alors que nous savons bien que la science et l'économie se déploient aujourd'hui à l'échelle globale.

**UN MODÈLE D'INNOVATION IMMERGÉE DANS
LA SOCIÉTÉ, APTE À ACCOMPAGNER LES
ENJEUX SOCIÉTAUX PAR UN PROCESSUS
DE TRANSFORMATION IMPLIQUANT LE
SPÉCIALISTE COMME LE CITOYEN**

Le projet métropolitain portera une double ambition. D'une part, faire briller les forces d'intelligence collective dans la perspective d'une résonance à l'échelle européenne, voire mondiale. D'autre part, faire du Grand Nancy une métropole entreprenante apte à régénérer les richesses économiques du territoire. Autrement dit, c'est un mouvement en tenaille qu'il faut réaliser pour conjurer le risque de fragilité du Grand Nancy dans

le concert des métropoles : par le haut et par-delà les frontières, par le bas et avec les ressources des initiatives locales.

1.4. Nancy capitale de l'innovation systémique

Dans ce schéma, la première ambition serait d'imaginer une « Nouvelle École de Nancy », pour faire de Nancy la capitale de l'innovation systémique. Une innovation systémique dont les principes seraient modélisés dans le sillage de la dynamique d'Artem, du projet Lorraine Université d'excellence et du label de Territoire d'innovation de grande ambition obtenu pour le projet « Des Hommes et des Arbres, les racines de demain ». Un modèle d'innovation immergé dans la société, apte à accompagner les enjeux sociétaux par un processus de transformation impliquant le spécialiste comme le citoyen.

C'est bien le sens de la relance de la structuration de l'écosystème d'innovation, dont un des moteurs principaux sera la société d'économie mixte d'innovation et d'animation technopolitaine : le Technopôle Henri Poincaré.

Pour être pleinement efficace et trouver une résonance dans la société, cette démarche d'innovation systémique s'appuiera sur trois projets démonstrateurs propres à en prouver la pertinence : les matériaux du futur dans un monde fini ; le numérique apprivoisé ; la forêt, avenir de la planète et avenir de l'homme.

Du fait de leur caractère fortement différenciant, ces trois démonstrateurs concentreront les efforts de promotion de la « place » de Nancy.

Tous ces projets devront d'emblée s'attacher à un rayonnement à longue portée, en recherchant des partenaires publics et privés partout en France et en Europe pour créer un effet d'entraînement, une image renouvelée du pôle d'innovation nancéien et, in fine, la création d'activités nouvelles par des porteurs de projets attirés par cette nouvelle dynamique.

TROIS DÉMONSTRATEURS PHARES

LES MATÉRIAUX DU FUTUR DANS UN MONDE FINI
Notre territoire est intimement lié aux matériaux. Terre de production de minerais pour l'énergie ou l'acier, terre de savoir-faire pour la transformation, le stockage et les fonctionnalités des matériaux, Nancy a développé une excellence académique, de l'École des Mines créée en 1918 à l'École européenne des matériaux en 1991, et économique avec notamment Saint-Gobain PAM ou Alstom, devenu GE. Cette excellence mondiale est soutenue aujourd'hui par la plateforme de l'Institut Jean Lamour, acteur leader en R&D sur les fonctionnalités des matériaux avec des applications en santé comme pour la mémoire des ordinateurs et téléphones, et le pôle géosciences, d'envergure européenne. Grâce à quoi, tous les ans, Nancy est la capitale mondiale des matériaux en réunissant les 150 dirigeants des plus grandes entreprises mondiales du secteur lors du World Forum Materials. Marché en forte croissance dans un monde aux ressources finies, Nancy a tous les moyens pour relever le défi technologique et économique.

LE NUMÉRIQUE APPRIVOISÉ

La transition numérique interpelle à tous les niveaux (la vie économique, la culture, l'éducation et la société entière). Le Grand Nancy dispose avec l'INRIA, le CNRS et l'Université de Lorraine, qui ont uni leurs forces au sein du LORIA, de compétences de niveau européen en cybersécurité civile. Les réflexions sur l'humanisme numérique initiées par le Grand Nancy en 2016, l'écosystème numérique de LORnTECH et d'autres compétences, comme Artem, seront exploitées au profit d'un projet original aux frontières des questionnements technologiques et sociétaux.

LA FORÊT, AVENIR DE LA PLANÈTE ET AVENIR DE L'HOMME

Avec le projet « Des Hommes et des Arbres, les racines de demain », labellisé « territoire d'innovation de grande ambition » dans le cadre du programme des investissements d'avenir, le Grand Nancy est porteur avec ses 75 partenaires du Sud Lorraine d'un projet démonstrateur de développement durable dans le sens le plus exigeant du terme. Sa portée dépasse de loin son territoire de déploiement. La recherche d'écosystèmes forestiers durables et résilients, la valorisation du bois dans toutes ses dimensions, la mise en évidence de l'apport des forêts et des jardins au service de la santé, sont autant de composantes d'un projet novateur qui sera indissociable de la participation citoyenne de la population au sein de la « Fabrique des Hommes et des Arbres ».

UNE NOUVELLE ÉCOLE DE NANCY

Le Technopôle de Nancy-Brabois est l'un des trois premiers technopôles créés en France, afin de tirer parti d'une concentration des compétences d'ingénierie disponibles au sein de l'Institut national polytechnique de Lorraine, aujourd'hui composante pleine et entière de l'Université de Lorraine. Au vu d'un étiolement progressif de la dynamique technopolitaine locale, la Métropole du Grand Nancy a engagé une réflexion approfondie pour réunir les conditions d'une relance de celle-ci sur un territoire géographiquement et fonctionnellement élargi, du pôle Artem/IJL au Plateau de Brabois en passant par Vandœuvre-lès-Nancy et le val de Villers. C'est le projet de Technopôle Henri Poincaré.

La nouveauté, c'est qu'aujourd'hui l'innovation ne se limite plus à la mise au point d'un nouveau procédé ou d'un nouveau produit à haute technologie, mais doit se concevoir, pour déployer toutes ses potentialités, comme un processus de transformation qui donne toute sa place aux enjeux d'organisation, à l'appropriation par le citoyen et à l'acceptabilité écologique. C'est le concept d'innovation systémique que le Grand Nancy ambitionne de porter.

**L'INNOVATION DOIT SE CONCEVOIR,
POUR DÉPLOYER TOUTES SES
POTENTIALITÉS, COMME UN PROCESSUS
DE TRANSFORMATION QUI DONNE TOUTE
SA PLACE AUX ENJEUX D'ORGANISATION,
À L'APPROPRIATION PAR LE CITOYEN
ET À L'ACCEPTABILITÉ ÉCOLOGIQUE**



La création début 2018 d'une société d'économie mixte (SEM) d'innovation et d'animation technopolitaine, associant la Métropole, la Région, la Caisse des dépôts, la CCI, l'Université, le CHRU, de grandes entreprises et des start-up locales, vise à se doter d'un outil

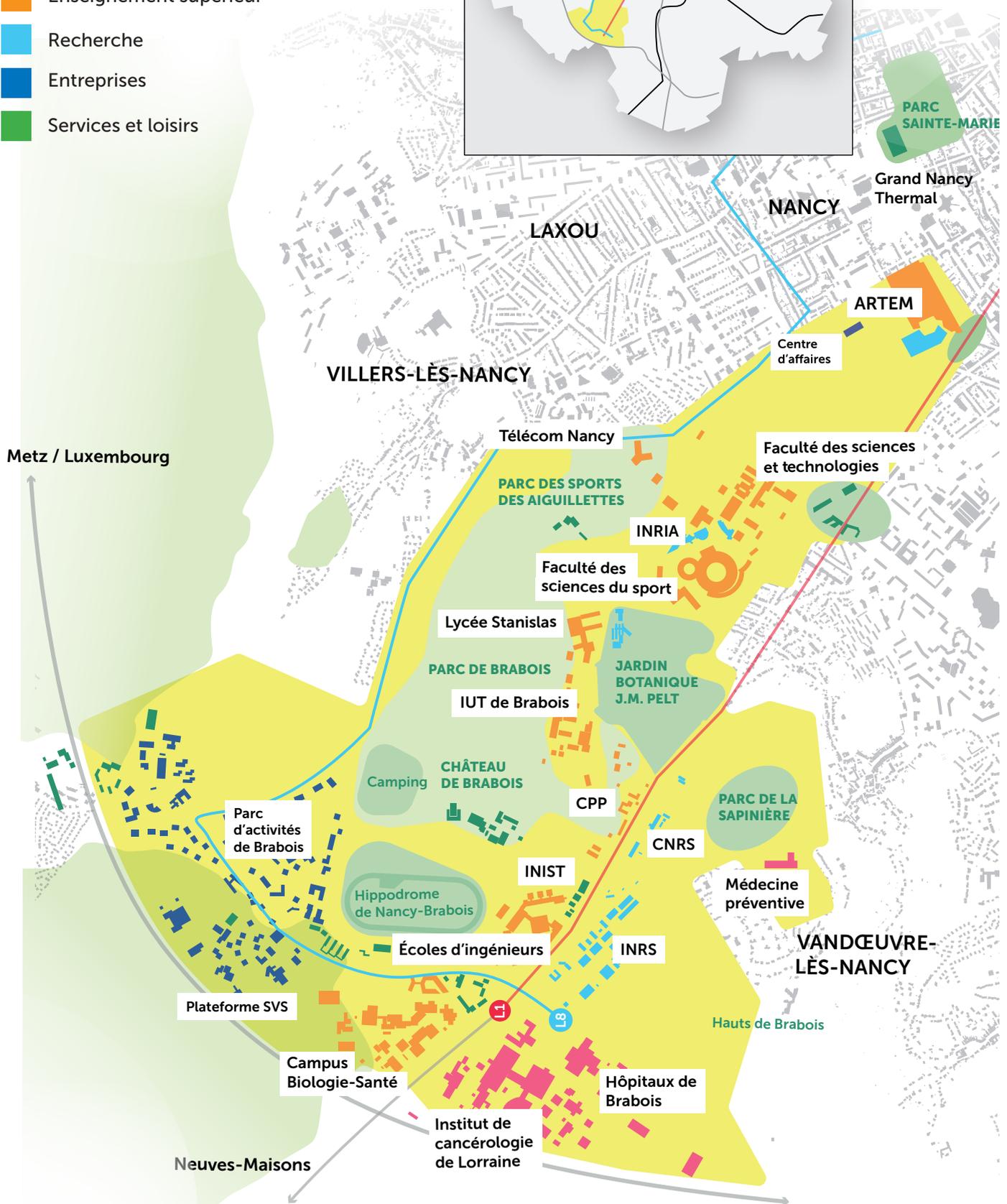
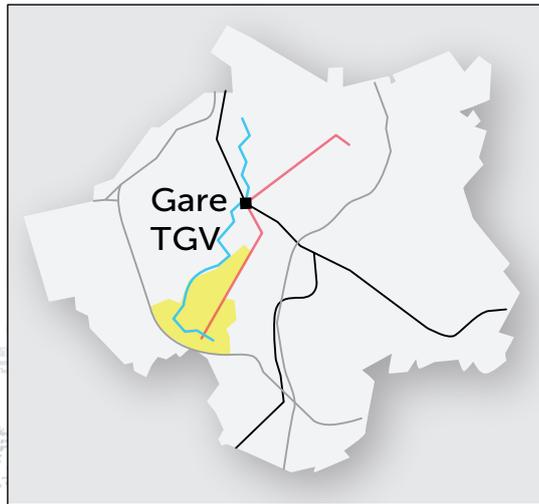
de haut niveau qui accrédi­tera les ambitions de positionnement du Grand Nancy sur ce champ. Doté des fonctions d'animation, de veille, d'accompagnement des projets post-maturation et en développement et d'expérimentation, le Technopôle Henri Poincaré sera un créateur de valeur économique mais aussi sociétale sans précédent.

Artem trouvera dans l'écosystème d'innovation qui se met en place l'aboutissement de son cheminement depuis vingt ans. La création d'une école de l'intelligence collective en son sein sera une des pierres de l'édifice de la « Nouvelle École de Nancy » bâtie autour de l'innovation systémique.

À terme c'est le concept d'une cité internationale de l'innovation de Nancy, tel qu'issu des travaux préparatoires au projet métropolitain, qu'il faudrait inventer. Le Technopôle Henri Poincaré, le pôle de culture scientifique et technique du Grand Nancy (Conservatoire et jardin botanique Jean-Marie Pelt, Muséum-Aquarium de Nancy, Musée du Fer) comme les composantes de l'Université de Lorraine tournées vers l'innovation (École nationale du génie des systèmes d'innovation, Fab Living Lab...) en seront des moteurs pour bâtir un projet fédérateur ouvert sur la cité, cette « Nouvelle École de Nancy » qui fera la fierté du territoire et de ses habitants.

TECHNOPÔLE HENRI-POINCARÉ

- Santé
- Enseignement supérieur
- Recherche
- Entreprises
- Services et loisirs



1.5. Une métropole entreprenante

La seconde ambition, à savoir valoriser les ressources locales par l'entrepreneuriat, implique d'approfondir voire de revisiter la stratégie de développement économique adoptée par le conseil communautaire du Grand Nancy fin 2015.

**UNE MÉTROPOLE ENTREPRENANTE, C'EST, POUR
LES ACTEURS PUBLICS LOCAUX, UNE POSTURE
D'ÉCOUTE PERMANENTE DES ENTREPRENEURS**

La personnalité de l'agglomération nancéienne est indissociable de l'industrie qui s'est déployée autour d'elle et qui l'a façonnée. N'oublions pas que la plupart des grandes écoles d'ingénieurs nancéiennes ont été suscitées, au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, par les industriels de la sidérurgie, de la métallurgie, de la chimie ou de l'agroalimentaire dans le bassin de Nancy. N'oublions pas qu'il n'y a pas si longtemps, Nancy était le siège d'une bourse régionale. Ce sont les fils de ce passé qu'il faut maintenant retrouver et fondre dans un nouveau modèle entrepreneurial. C'est cette dynamique qui permettra de regagner les emplois qui ont été perdus lors de la crise de la fin des années 2000.

Que signifie être une métropole entreprenante ? Classiquement, c'est pour la collectivité constituer une offre de foncier et d'immobilier économique en phase avec l'évolution des besoins des entreprises et de leurs marchés. C'est proposer une gamme de services d'accompagnement aux entreprises dans leur diversité. C'est encourager les démarches collaboratives entre les entrepreneurs dont les activités sont connexes, dans un esprit de saine « coopération », alliage subtil de coopération et de concurrence, en favorisant les logiques

de réseaux au plan local et au-delà. C'est évidemment poursuivre l'encouragement à l'entrepreneuriat étudiant pour tenir compte de la spécificité de notre espace métropolitain.

Mais une métropole entreprenante, c'est tout autant, pour les acteurs publics locaux, une posture d'écoute permanente des entrepreneurs, pour les aider à faire émerger de nouvelles capacités productives, à rechercher de nouveaux marchés, à développer le repreneuriat ou à dénouer les questions sensibles de transmission d'entreprise par exemple, en lien avec les chambres consulaires ou les réseaux d'expertise associés. Et ceci, sans a priori sur leur projet ou leur domaine d'activité.

Parler de métropole entreprenante, c'est aussi faire le constat que de nouveaux modèles économiques émergent : économie circulaire, économie de la fonctionnalité et de la coopération, économie sociale et

solidaire, économie collaborative, le plus souvent appuyés par le numérique.

**LA MÉTROPOLE DU GRAND
NANCY DOIT ÊTRE
CE TERRITOIRE DÉMONSTRATEUR
À LA POINTE
DE L'INNOVATION SOCIALE ET
ÉCOLOGIQUE**

Une métropole entreprenante est en capacité de prendre en compte nombre d'opérateurs économiques qui, dans le domaine de la transition écologique, de la transition numérique, de la transition démographique, sont à la recherche de lieux d'expérimentation et de démonstrateurs. La Métropole du Grand Nancy doit être ce territoire démonstrateur à la pointe de l'innovation sociale et écologique.

L'ENTREPRISE, ACTEUR MAJEUR DE LA SOCIÉTÉ MÉTROPOLITAINE

Dans une économie à dominante publique et tertiaire comme l'est celle du Grand Nancy, l'entreprise doit retrouver une place centrale, car c'est elle qui garantira à long terme le renouvellement des richesses du territoire. C'est une coproduction de l'action économique qu'il faut inventer, alliant initiatives publiques et privées, travail de grande proximité et événementiel qui fait vibrer le territoire.

C'EST UNE COPRODUCTION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE QU'IL FAUT INVENTER, ALLIANT INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES, TRAVAIL DE GRANDE PROXIMITÉ ET ÉVÉNEMENTIEL QUI FAIT VIBRER LE TERRITOIRE



Depuis le milieu des années 2010, les acteurs publics du développement économique ont renforcé leur implication à l'écoute des préoccupations des entreprises.

- Élaboration, dans la lignée de la Stratégie

de développement économique du Grand Nancy (2015), du volet métropolitain du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, en vue d'organiser la complémentarité d'action entre la Métropole et la Région Grand Est.

- Mise en place du pôle économique de l'agence d'urbanisme (Scalen).
- Signature progressive des contrats de filières ou de clusters.
- Renforcement des zones ATP (une association, un territoire, un projet) par des moyens d'animation dédiés.
- Lancement en 2017 du pôle entrepreneurial suscité par la CCI autour du CAREP, d'Alexis et de l'Université de Lorraine (PEEL), pour proposer une offre immobilière et une offre d'accompagnement diversifiées à l'entrepreneuriat.
- Mise en place début 2018 du conseil métropolitain de l'économie et de l'innovation (CMEI), constitué des principaux décideurs économiques publics,
- Perspective de coordination de l'action économique publique à l'échelle du « bassin productif » nancéen élargi à Pompey, Neuves-Maisons et Dombasle.

Simultanément, dans une métropole entreprenante, les entreprises doivent pouvoir s'allier entre elles, porter des projets communs, les faire valoir devant les acteurs publics. Le concept des ATP répond à cette préoccupation sur une base territoriale, mais bien d'autres formes de « grappes d'entreprises » (clusters) sont imaginables, à l'image de l'accélérateur LORnTECH animé par une association cofondée par quatre chefs d'entreprise.



1.6. Nancy Sud

Lorraine Vosges, une nouvelle destination touristique

Nancy ne fait pas partie des grandes destinations touristiques du pays. Et pourtant, son potentiel touristique est indéniable dès lors qu'on le confronte aux attentes des différents segments de la population et qu'on est en mesure de proposer des offres combinant attraits patrimoniaux, séquences récréatives, bien-être, nature, gastronomie, événements festifs à l'image de la Saint-Nicolas ou du Livre sur la Place... À cet égard, le projet Grand Nancy Thermal ouvre des perspectives entièrement nouvelles.

La Métropole du Grand Nancy a identifié quatre priorités stratégiques pour son développement touristique :

- renforcer la promotion de la destination, en coordination avec les partenaires institutionnels locaux, régionaux et nationaux,
- améliorer toujours plus l'accueil local, en lien avec l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire,
- diversifier et densifier son offre, afin de proposer davantage de produits attractifs orientés sur les cibles loisirs et week-end,
- moderniser les outils d'accueil et de promotion, au service de

l'expérience touristique des visiteurs et de l'image de la destination. Pour asseoir une offre touristique diversifiée, il est impossible, bien sûr, de se limiter aux limites du Grand Nancy. Un parcours sur les traces de Stanislas et des Lumières court de Lunéville à Commercy en passant par Nancy. Des week-ends orientés vers des loisirs actifs combineront l'offre thermale avec des sorties VTT ou randonnée le long des coteaux lorrains ou en forêt de Haye. C'est à l'échelle du sud du département, voire du Sud Lorraine notamment vers le département des Vosges, que des synergies pertinentes peuvent être identifiées. Dans l'optique de créer une véritable destination, une étude de définition d'une stratégie de développement touristique devrait aboutir en 2018, menée conjointement avec la Multipole Sud Lorraine, avec l'appui de la Caisse des dépôts. Il est indispensable, en effet, de disposer d'une ingénierie performante pour faire évoluer, en la renforçant, notre organisation touristique en lien avec les territoires du Sud Lorraine et des Vosges.



GRAND NANCY THERMAL : UNE OPPORTUNITÉ EXCEPTIONNELLE

Grande ambition collective des prochaines années, nous avons l'opportunité de faire du Grand Nancy une métropole de destination « bien-être, forme et santé » par la réalisation du projet Grand Nancy Thermal. Ce projet permettra de faire renaître le thermalisme à Nancy en le positionnant comme le seul site thermal implanté au cœur d'une métropole. Avec l'appui d'un important

CE PROJET PERMETTRA DE FAIRE
RENAÎTRE LE THERMALISME À NANCY
EN LE POSITIONNANT COMME LE
SEUL SITE THERMAL IMPLANTÉ
AU CŒUR D'UNE MÉTROPOLÉ



travail d'expertise préalable mené sous couvert des instances compétentes dans le domaine sanitaire et thermal (Académie de médecine, CHRU...), le Grand Nancy finalise ce projet majeur.

Outre le pôle sport-loisirs ouvert au grand public

dans les mêmes conditions que les autres piscines, le projet Grand Nancy Thermal imagine la création d'un pôle bien-être, d'un pôle thermalisme et des activités thermalo-sportives. L'univers bien-être sera ouvert à tous les publics et proposera une large gamme de prestations résolument tournée vers les attentes d'aujourd'hui. L'établissement thermal accueillera ses curistes dans les bassins alimentés par l'eau minérale naturelle du site. En outre, un centre associant équipements de pointe et professionnels hautement qualifiés prendra en charge les sportifs intensifs et de haut niveau pour la récupération et la post-rééducation après une blessure. Utilisé en prévention primaire, ce centre pourra aussi être accessible aux personnes présentant des facteurs de risque pour leur santé.

Ce projet à fort potentiel touristique, porteur d'image positive pour attirer de nouveaux touristes et de nouvelles populations dans le Grand Nancy, devrait créer de 800 à 1 000 emplois. Il s'inscrit dans le réseau des stations thermales de l'Est de la France et viendra ainsi en renforcer l'offre. L'ambition de ce projet doit également dépasser le strict format national. L'idée de constituer un véritable cluster thermal transfrontalier avec nos voisins directs allemands (Baden-Baden...), luxembourgeois (Mondorf) et belges (Spa) fait son chemin.

1.7. Vers la métropole écologiquement responsable du XXI^e siècle

À l'heure des transitions écologique, numérique, démographique ou sociétale, l'innovation technologique est aujourd'hui dépassée par les enjeux de l'innovation écologique et de l'innovation sociale. Le Grand Nancy, en s'affirmant capitale de l'innovation systémique, doit être un fer de lance de ces mutations.

Le Grand Nancy ne peut ignorer les effets du réchauffement climatique, des changements d'usage des terres et une perte de la biodiversité. La Lorraine, qui figure parmi les régions françaises les plus émettrices de CO₂ en raison de la forte consommation d'énergie du secteur industriel, est évidemment concernée par ces enjeux planétaires.

AU-DELÀ DES PLANS D'ACTION, DE NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL DOIVENT PORTER LES AMBITIONS D'UN TERRITOIRE ATTRACTIF, INNOVANT, À L'ÉCOUTE

En vingt ans, les températures moyennes observées à Nancy sont devenues celles de Dijon. Les espèces animales suivent cette trajectoire de montée des températures. Les impacts des changements d'usage des sols sont déjà visibles dans le paysage métropolitain : extension urbaine, déprise agricole dans les zones de coteaux, régression des pelouses calcaires au profit de la forêt...

Comme d'autres, notre territoire doit engager la transition de son système

de production et de consommation, en harmonie avec la biodiversité, les équilibres naturels et les attentes des citoyens. Pour sa part, la Métropole ambitionne d'engager fortement le Grand Nancy dans le développement durable, grâce non seulement à l'exemplarité de ses actions, mais aussi et surtout en s'appuyant sur une mobilisation forte des citoyens et de tous les acteurs métropolitains. Du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) au Plan de prévention des déchets en passant par l'économie circulaire, l'achat durable, la mobilité alternative à la voiture, la qualité de l'air... le développement durable irrigue la plupart des politiques métropolitaines. La Ville de Nancy a fait de 2018 l'année de la transition écologique, et les autres communes ne sont pas en reste. Au-delà des plans d'action, de nouvelles méthodes de travail doivent porter les ambitions d'un territoire attractif, innovant, à l'écoute. Les projets participatifs doivent se développer pour mettre les liens au cœur de la vie du territoire.

Pour nous acheminer vers une métropole écologiquement responsable, le Grand Nancy souhaite partager quatre objectifs stratégiques :

- Aller vers la sobriété énergétique en réduisant de façon importante nos consommations d'énergie, de ressources naturelles, d'eau, nos déchets... et faire la part belle aux énergies renouvelables, porteuses d'innovations techniques et sociales, de solidarité territoriale, créatrices d'emplois locaux et présentant des enjeux d'indépendance énergétique.

- Accélérer et accompagner le développement des nouveaux modèles économiques

(économie du partage et de la fonctionnalité, économie circulaire, usages du numérique...) qui autoriseront de nouveaux modes de consommation et de nouveaux modes de production moins consommateurs d'énergie et de ressources naturelles.

- Être une « métropole nature » en s'appuyant sur la valorisation de la nature en ville, la promotion de la biodiversité, la maîtrise du foncier ainsi que sur l'amélioration de la qualité de l'air en réduisant collectivement les émissions de polluants dans l'objectif d'agir pour la santé de tous : la santé des sols, la santé de l'air, la santé de l'eau, participent de la santé des hommes ! Ce sera la contribution au défi du bien-être exposé plus loin.

- Bâtir une métropole résiliente face aux dérèglements potentiels du climat, en travaillant sur la végétalisation, sur les puits de carbone, sur les îlots de chaleur urbains des espaces publics ou des bâtiments et sur les jardins partagés.

Seuls l'approche collaborative, le partage de connaissances et de nouveaux modes de portage de projets permettront d'atteindre ces objectifs d'une métropole écologiquement responsable.

1.8. L'audace sociale grand-nancéienne

Les acteurs publics ne peuvent ignorer les phénomènes d'exclusion et de ségrégation qui rongent le pacte social. Personne n'est à l'abri d'un déclassement. Depuis 2008, la montée des pauvretés touche des publics très variés : des familles, des mères isolées, des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de maladies chroniques... Prendre en compte la détresse sociale et humaine est essentiel pour répondre aux défis d'une société qui parfois brutalise.

À l'instar d'associations comme l'ARS, Réciprocité ou l'OHS, le Grand Nancy a bénéficié et continue de bénéficier d'un écosystème associatif qui contribue naturellement au vouloir vivre en commun de ses habitants. Ce tissu associatif doit être plus que jamais pérennisé et développé. Il ne faut pas perdre de vue qu'au-delà de son rôle en

matière de cohésion sociale, l'économie sociale et solidaire représente 10 % de la création des richesses en France et plus de 12 % des emplois ! Preuve s'il en est que l'innovation sociale est facteur de développement. Dans le Grand Nancy, l'innovation sociale constitue le complément logique de l'innovation économique, dans la continuité des pionniers qui ont œuvré en ce sens et dans la perspective des partenariats en cours et à venir.

L'audace est de chercher sans relâche à être un territoire inclusif, qui ne se contente pas de politiques sociales classiques ou d'une approche répressive. Il nous faut tendre la main

**SEULS L'APPROCHE
COLLABORATIVE, LE PARTAGE DE
CONNAISSANCES ET DE NOUVEAUX MODES
DE PORTAGE DE PROJETS PERMETTRONT
D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS**

Plus globalement, aborder l'émergence de nouveaux modèles économiques entraîne de nouvelles façons de faire et de travailler : approvisionnement durable, écologie industrielle et territoriale, éco-conception, éco-efficience, allongement de la durée de vie des produits... Ces nouveaux modèles constituent des opportunités pour le renouvellement du tissu économique métropolitain, avec à la clé des emplois souvent non délocalisables. Ils impliquent une mutation importante des usages et de la culture des entreprises et des consommateurs, que la Métropole doit susciter, encourager et faire vivre.

à l'exclu, au jeune qui décroche scolairement, à celle ou celui qui désespère de s'insérer durablement dans l'emploi, au chômeur de longue durée sans perspectives, pour imaginer des réponses innovantes co-construites selon les thèmes abordés entre les différents partenaires, le Département, l'État, la région, la Métropole, les communes, les associations et les citoyens. Celles-ci auront des effets positifs sur le climat social de notre territoire.

Dans cette perspective, le partenariat des acteurs publics doit favoriser l'accès aux droits et à la dignité des populations les plus fragiles. L'accès aux droits n'est pas spontané. Beaucoup de personnes y renoncent, par ignorance, par pudeur ou par fierté. Nous devons montrer que, loin d'une logique de simple assistance, c'est le lien social et le vouloir vivre en commun qui sont recherchés.

Avec le développement des procédures dématérialisées et de l'administration numérique, l'illettrisme numérique, ou « illectronisme », risque d'éloigner plusieurs franges de la population de l'accès aux droits et au savoir. La disparition en parallèle des guichets d'accueil physique renforce le sentiment d'isolement, voire de rejet.

Ce sont les fondements de notre société qui sont touchés. Nous devons inventer de nouvelles formes de médiation dans lesquelles le numérique, « apprivoisé » grâce à la sensibilisation et à la formation, aura toute sa place, mais rien que sa place.

Pourquoi ne pas unir tous les efforts vers une « métropole zéro décrocheur » ? Il est certain que les politiques sociales classiques et la politique de la ville, malgré les résultats qu'elles ont obtenus, ne suffisent plus à redonner une place dans la société à toutes celles et tous ceux qui décrochent.

Enfin l'audace sociale, c'est s'ouvrir davantage à l'altérité. À l'heure où l'Europe s'affirme comme un des grands pôles mondiaux d'immigration, l'intégration des populations étrangères est un enjeu économique, social et culturel crucial. La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité questionnent nos valeurs, nos ambitions collectives. C'est pourquoi la Métropole en lien avec les services de l'État, les collectivités et les partenaires institutionnels et associatifs, prendra en compte l'intégration des migrants, comme elle le fait d'ores et déjà, par exemple, autour de l'aide à l'apprentissage de la langue française.

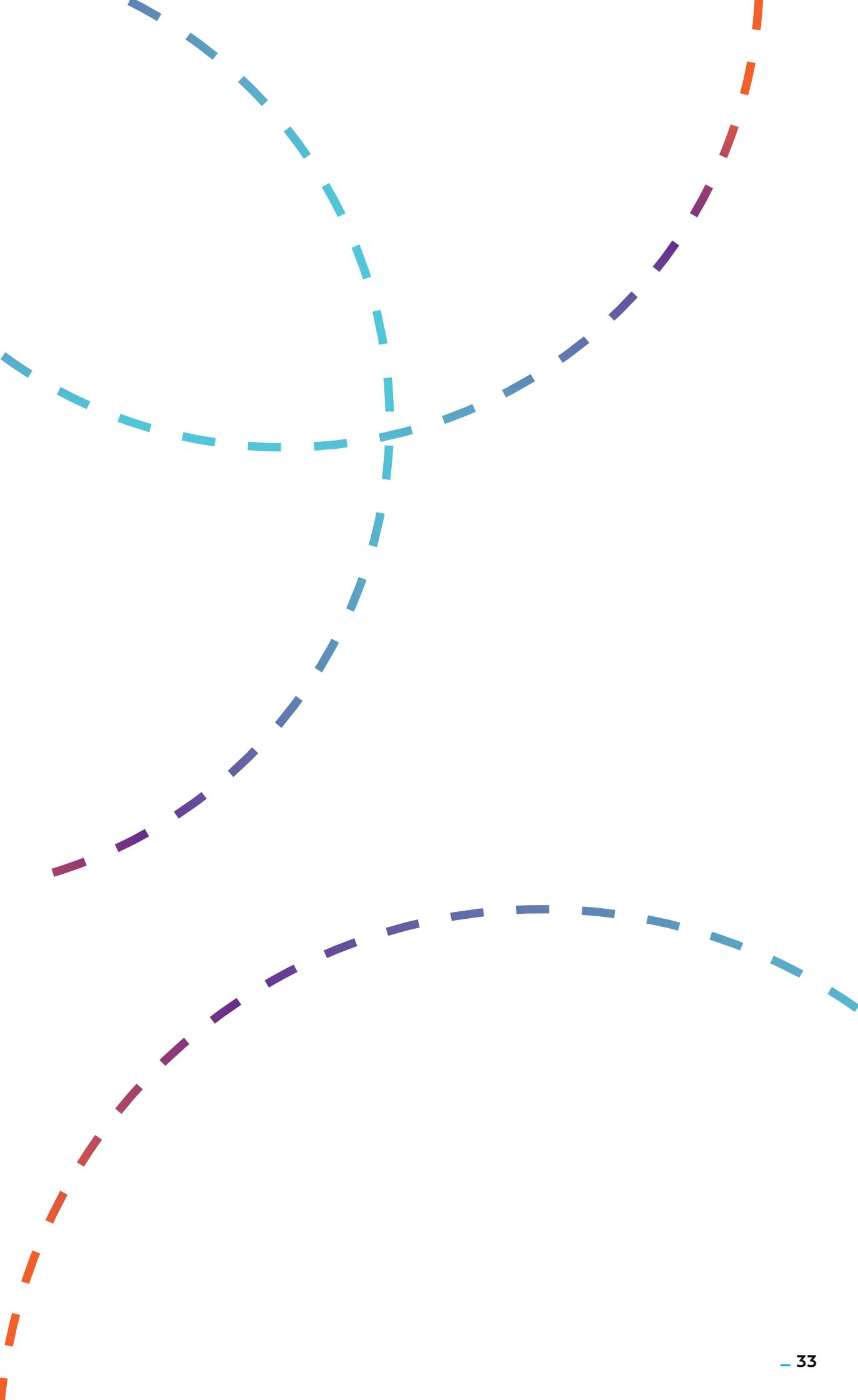
LE CHÂTEAU DE BRABOIS, UN EXEMPLE DE MODÈLE ENTREPRENEURIAL INCLUSIF

Situé au cœur du Technopôle Henri Poincaré et à l'orée du parc de Brabois, le château de Brabois occupe un site exceptionnel. À l'issue d'un appel à projets initié en 2016, le Grand Nancy a confié, dans le cadre d'un bail de longue durée, la gestion du château et de ses écuries au CAPs, établissement public social et médico-social.

Le CAPs a pour vocation d'accompagner les personnes handicapées dans leur parcours professionnel tout en favorisant leur autonomie et leur insertion sociale. Le projet proposé par le CAPs consiste à créer un restaurant et une brasserie ouverts à tous publics, un hôtel, notamment pour l'hébergement de personnes en affaires avec des entreprises du Technopôle et les familles des patients du CHRU, des logements individuels adaptés pour les personnes en situation de handicap ainsi qu'un espace modulable dédié aux entreprises.

L'aboutissement de ce projet multi-activités contribuera à développer un lieu de convergence des usagers du Technopôle, à offrir de nouveaux services de restauration et d'hébergement qui faisaient défaut tout en favorisant l'insertion socio-professionnelle de personnes en situation de handicap, et à faire découvrir ou redécouvrir les attraits du Parc de Brabois.

**LE CAPS A POUR
VOCATION
D'ACCOMPAGNER
LES PERSONNES
HANDICAPÉES
DANS LEUR
PARCOURS
PROFESSIONNEL**











NANCY
VOTRE PLACE EST ICI

PATRIMOINE MONDIAL UNESCO • PLACE STANISLAS • ECOLE DE NANCY
LE LIVRESUR LA PLACE • NANCY JAZZ PULSATIONS • FÊTES DE SAINT-NICOLAS

NANCY
VOTRE PLACE EST ICI

TECHNOPÔLE HENRI-POINCARÉ • ARTEM • HÔPITAL VIRTUEL
CENTRE DE CONGRÈS PROOVÉ • WORLD MATERIALS FORUM

NANCY
VOTRE PLACE EST ICI

50 000 ÉTUDIANTS • 2 000 HECTARES DE FORÊT URBAINE
MÉTROPOLÉ NATURE 2018 • GRAND NANCY THERMAL

NANCY
VOTRE PLACE EST ICI

LE GRAND NANCY EST FAIT POUR VOUS.
PLACE-A-NANCY.FR







2. LE BIEN-ÊTRE

Renouant avec ses racines humanistes, la Métropole place le bien-être des femmes et des hommes qui l'habitent au cœur de son projet. Imaginons un lieu du bien vivre ensemble, un territoire d'équilibre entre bonheur individuel et bonheur partagé. Rêvons d'une métropole accueillante, attentive et bienveillante, à tous les âges et dans toutes les situations de la vie.



Anncrée dans son histoire humaniste, la Métropole du Grand Nancy place le bien-être de ses habitants dans un environnement naturel respecté, au cœur de son projet.

Pour construire un lieu de vie accueillant et bienveillant, propice à travailler, étudier, se loger, se divertir, se soigner, se déplacer... les politiques publiques doivent se penser non pas séparément comme souvent, mais comme un tout, au service du vivre-ensemble.

L'ambition de la Métropole est ainsi de valoriser ses atouts dans le domaine de la santé en jouant la carte de la complémentarité entre des structures publiques d'envergure — le CHRU abrite des pôles de recherche clinique d'excellence — et des entreprises très innovantes, notamment en biotechnologies. Dans le domaine de l'habitat, la Métropole envisage de produire une offre suffisante de logements, économe en énergie et diversifiée, de favoriser la mixité sociale et générationnelle, de développer le parcours résidentiel des habitants à toutes les étapes de la vie, de poursuivre le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social et d'encourager la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé.

En matière de sécurité, la Métropole entend jouer un rôle de facilitateur, de coordonnateur et de pédagogue auprès de la population, et renforcer son partenariat avec les différents acteurs locaux et l'État.

La valorisation de la nature en ville et de la biodiversité constitue une autre ambition de la Métropole — Nancy est dans le top 10 des villes françaises les plus vertes —, avec un engagement affirmé pour une écologie urbaine.

Le capital culturel, sportif et événementiel de l'agglomération est lui aussi à faire fructifier. Moteurs du bien commun, la culture, le sport et les grands événements participent à la qualité de vie, inscrite dans le projet métropolitain. La candidature du Grand Nancy à l'accueil d'une étape du Tour de France en 2019, par exemple, et l'organisation de grands événements culturels sont autant d'opportunités à saisir pour contribuer au rayonnement du territoire.

Enfin, le bien vivre ensemble, c'est aussi accueillir l'autre. À cet effet, la tradition d'hospitalité à l'égard des étudiants du Grand Nancy, 2^e agglomération de France en densité étudiante, est à renforcer par la réalisation d'une métropole campus.

4 OBJECTIFS

1 CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DU BIEN-ÊTRE DANS LA TRADITION HUMANISTE NANCÉIENNE, dans toutes ses dimensions, de l'habitat à la santé en passant par la sécurité, la qualité de l'environnement et des espaces publics.

3 FAIRE DE LA CULTURE, DU SPORT ET DES GRANDS ÉVÉNEMENTS un bien commun en s'appuyant sur la vitalité du tissu culturel et sportif.

2 ÊTRE UNE « MÉTROPOLE NATURE », LABORATOIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AGRICOLE, pour le bien-être par le renforcement de la qualité du cadre de vie.

4 RENFORCER LA MÉTROPOLE DE L'HOSPITALITÉ en favorisant l'accueil de près de 50 000 étudiants, mais aussi de tous ceux qui s'installent dans le Grand Nancy, qui y travaillent, s'y forment, s'y distraient, pour faire de notre territoire un espace ouvert et bienveillant.

Si toutes les agglomérations ambitionnent d'offrir un cadre épanouissant à leurs habitants, le Grand Nancy en fait un axe fort et un objectif à atteindre à court et moyen terme en s'appuyant sur son histoire et ses racines humanistes, sur ses institutions et sur les projets concrets qui concourent au bien-être du citoyen. Avec un état d'esprit et une devise qui forgent une véritable culture partagée : rendre accessibles les piliers du bonheur personnel et territorial : rejoignant la célèbre formule de Stanislas : « le vrai bonheur consiste à faire des heureux ».

La santé, tout comme l'emploi et l'habitat, la sécurité, sont des préoccupations de tout citoyen. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est un état d'équilibre et un bien-être physique, mental et social.

Le soin apporté aux conditions de vie personnelle, à l'épanouissement professionnel, familial, amical et intellectuel fait la différence entre un lieu de vie et un lieu où il fait bon vivre.

**UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE DOIT
ÊTRE PORTÉE AUX POPULATIONS LES PLUS
VULNÉRABLES, LES TOUT-PETITS, LES PERSONNES
ÂGÉES, LES POPULATIONS ISOLÉES, MAIS AUSSI LES
POPULATIONS ESTUDIANTINES**

Dans un monde de plus en plus urbanisé, la recherche d'un environnement propice à une vie personnelle apaisée et apaisante traduit une quête d'harmonie et de quiétude pour chacun d'entre nous. En ce sens, cultiver le lien entre santé et environnement doit être une préoccupation majeure et un défi essentiel pour les années à venir.

2.1. Un héritage humaniste à faire fructifier

L'ambition de la Métropole est de placer le bien-être humain au cœur de son projet métropolitain. Fidèle à sa tradition de santé publique, la Métropole se doit de situer son action dans les pas de personnalités telles que le doyen Jacques Parisot (1882-1967), fondateur de l'OMS. Médecin-chercheur confronté à la tuberculose, ce dernier avait très vite compris le rôle majeur des conditions sociales dans la maladie. Précurseur des analyses actuelles homme-environnement, il bâtit les fondements de la santé publique en développant simultanément médecine préventive et action sociale. Il fut le premier à proposer une politique de santé publique à l'échelle d'un territoire avec des dispensaires, des campagnes de vaccination, des informations sanitaires...

C'est cet héritage qu'il nous appartient de valoriser avec audace.

Notre ambition de construire durablement « une métropole du bien-être et de la

santé », un espace où les habitants se sentent confortables là où ils vivent, dans un territoire perçu comme accueillant et bienveillant, disposant d'une belle qualité de vie. Une attention toute particulière doit être portée aux populations les plus vulnérables, les tout-petits, les personnes âgées, les populations isolées, mais aussi, et c'est un fait nouveau, les populations estudiantines.

2.2. Vers une politique du bien-être durable

Le Sommet de la Terre à Rio dès 1992 a impulsé un triptyque pour agir durablement : la préservation de l'environnement et des ressources, la capacité à assurer le bien-être des citoyens et la promotion d'une économie responsable. Toutes trois concourent au maintien et à l'amélioration de la santé des populations. Parallèlement, cinq objectifs prioritaires en matière de santé publique ont été identifiés : la satisfaction des besoins en matière de soins de santé primaires, la lutte contre les maladies transmissibles, la protection des groupes vulnérables, la santé

des populations urbaines et la réduction des risques pour la santé occasionnés par la pollution et les menaces écologiques.

Pour notre métropole, outre l'atteinte de ces objectifs, il convient de s'engager dans la fabrication d'outils pour mesurer le bien-être. L'ambition est de construire ces indicateurs avec les habitants, en lien avec les ressources existantes sur le territoire (laboratoires de recherche spécialisés, évaluation par les usagers eux-mêmes). Grâce à ces indicateurs, il sera possible de suivre les perceptions des citoyens sur leur qualité de vie et de cheminer ensemble vers une métropole du bien-être.

La santé : des populations à protéger et des talents à libérer

La Métropole du Grand Nancy ambitionne de promouvoir ses ressources en santé et ses talents. La présence sur son territoire de structures de pointe et d'excellence, tant dans le domaine des soins que dans celui de la prévention et de la promotion de la santé, en est le principal témoin.

DES PLATEFORMES D'EXCELLENCE NÉES DANS LA MÉTROPOLE

À côté d'un CHRU qui se situe parmi les meilleurs au niveau national, le territoire métropolitain dispose :

- d'un hôpital virtuel avec une formation de pointe en simulation,
- de diplômes universitaires de chirurgie robotique, uniques en Europe, en association avec les universités de Strasbourg et Montpellier,
- d'une école de chirurgie,
- d'un centre de ressources biologiques unique en Europe (biobanques),
- d'une imagerie médicale de niveau international en TEP (GIE Nancyclotep) et IRM (imagerie adaptative, compatibilité dispositifs médicaux et implants avec IRM),
- d'une unité thérapeutique cellulaire et tissulaire, qui peut produire de nouveaux médicaments à partir de cellules modifiées et de tissus,
- de la fouille de données avec l'INRIA-LORIA pour le big data,
- d'un Centre régional de lutte contre le cancer (CRLCC) positionné par l'Institut national du cancer (INC) pour implanter un centre interrégional et transfrontalier de protonthérapie.

De plus, des structures d'hospitalisation privées spécialisées dans l'accueil médical et chirurgical d'adultes, d'enfants et de personnes âgées renforcent le maillage territorial en santé.

Le CHRU abrite des pôles de recherche clinique d'excellence qui seront regroupés pour en faire un institut européen de recherche clinique.

de l'action locale en santé sur le territoire. C'est dans une démarche collaborative et participative procédant de la démocratie sanitaire entre tous les acteurs que ce projet de santé s'écrit.

C'EST DANS UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE ET PARTICIPATIVE PROCÉDANT DE LA DÉMOCRATIE SANITAIRE ENTRE TOUS LES ACTEURS QUE LE PROJET DE SANTÉ S'ÉCRIT

Ses principaux objectifs sont la prévention, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, l'accès aux soins de proximité, le soutien aux dynamiques de coopération entre les acteurs du territoire, dont les professionnels de santé eux-mêmes (libéraux, hospitaliers, de la santé mentale..),

mais aussi les associations, les acteurs du médico-social, les institutions et les usagers.

Le regroupement des facultés de médecine, pharmacie et chirurgie dentaire sur le plateau de Brabois va permettre de faire dialoguer les savoirs entre futurs professionnels de la santé, selon la devise de l'Université de Lorraine. Grâce à la valorisation de la recherche, des créations d'entreprises ont vu le jour en santé (SEFAM, Healtis, Inotrem, Cardiorenal Diagnostics) et dans des domaines connexes (Plant Advanced Technologies, ETAP...), et des groupes de santé importants se sont déployés dans l'agglomération (BASF ou Welcoop).

L'existence persistante d'un écart de plusieurs années de vie en bonne santé entre les différentes catégories socioprofessionnelles, l'attention et l'accompagnement des personnes les plus fragiles, doivent guider la réflexion et les actions à mener.

Suite au premier Contrat local de santé impulsé par la Métropole en partenariat avec la préfecture et l'Agence régionale de santé, le Contrat local de santé de deuxième génération devra amplifier la convergence et la cohérence

Le Contrat local de santé intégrera aussi les mutations profondes que va connaître l'offre de santé dans le Grand Nancy, avec notamment la réorganisation du CHRU, afin de garantir une offre sanitaire pertinente et de qualité qui va aller vers les citoyens de la Métropole. Cette culture du travail en réseau gagnera à s'étendre, à partir de l'expérience du Grand Nancy, aux territoires voisins de la Métropole, dans la logique de l'alliance des territoires.



PRÉVENTION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUS

Le service sanitaire des étudiants en santé

Dès la rentrée 2018, les futurs praticiens mèneront des actions de prévention, notamment sur l'alcool ou le tabac, dans les établissements scolaires.

Les étudiants des filières de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, ainsi qu'en études de soins infirmiers et de masseur-kinésithérapeute, devront effectuer un « service sanitaire » obligatoire pendant leur cursus d'études.

Il s'agira pour ces étudiants de franchir la porte des collèges, des lycées ou des universités pour mener des actions de prévention, avec quatre thématiques privilégiées : l'alimentation, l'activité physique, les addictions et la santé sexuelle et affective.

L'activité physique adaptée pour tous

Les initiatives se multiplient pour intégrer les activités physiques et sportives dans la prise en charge soignante des maladies chroniques ou même pendant la grossesse. En effet, pratiquer une activité physique régulière est un facteur essentiel pour éviter les complications et réduire l'intensité des traitements médicamenteux. L'activité physique adaptée procure véritablement un mieux-être quel que soit l'état de santé.

Les activités physiques adaptées sont dispensées par des professionnels spécifiquement formés. Il peut s'agir de kinésithérapeutes ou d'ergothérapeutes, mais également de techniciens de la pratique sportive, formés aux STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives).

UNE NOUVELLE STRUCTURE INTERMÉDIAIRE POUR LES SÉNIORS

Il n'existait pas jusqu'à présent dans le Grand Nancy de dispositif répondant aux besoins de personnes âgées en souffrance psychique et en perte d'autonomie dans leur parcours de vie, mais dont le profil ne correspondait pas encore à celui d'une orientation en EHPAD.

Une concertation entre l'ARS, le CPN de Laxou, l'OHS, le CAPs, des représentants d'associations et des collectivités a abouti au projet de création d'une structure intermédiaire pour des personnes âgées de 65 ans et plus, en risque de perte d'autonomie, avec des troubles anxieux ou de l'humeur, de l'anxiété réactionnelle liée à l'isolement et à la solitude ou de la souffrance mentale liée au vieillissement. Les personnes pourront venir de leur domicile ou sortir d'une hospitalisation.

Le lieu choisi est une résidence autonomie existante (à Villers-Clairlieu), où les personnes accueillies bénéficieront de logements individuels regroupés autour d'un espace collectif, avec un accompagnement sept jours sur sept par des professionnels. Chacun des partenaires assurera ainsi des prestations dans son champ de compétence, avec pour objectifs le soutien à domicile et la prévention de la perte d'autonomie. Ce projet s'inscrit dans le parcours de vie de la personne dans un objectif de mieux-être, et ne constituera pas, de ce fait, un choix par défaut.

L'habitat, le défi du sur-mesure

Depuis près de 40 ans, pionnier en la matière à l'échelle nationale, le Grand Nancy mène une politique de l'habitat innovante dans ses vingt communes, définie dans le cadre de six Programmes locaux de l'habitat (PLH) successifs. Il assure ainsi une complémentarité entre le développement de l'offre nouvelle et la rénovation du parc existant pour le bien-être de tous ses résidents (voir page ci-contre).

La sécurité, un bien nécessairement coproduit

La sécurité est souvent la première des protections recherchées par le citoyen. Entendue comme un concept compréhensif, à l'échelle du territoire, la prise en compte de la sécurité se traduit par un ensemble de mesures concrètes qui relèvent bien sûr des forces de l'ordre, mais aussi d'une coproduction associant principalement le préfet et ses services, le parquet et les maires, mais aussi le système éducatif, les bailleurs sociaux, les transporteurs publics... Le Comité intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) ou le Comité de prévention et de sécurité des maires se réunissent tous les deux mois afin de partager l'état des lieux et de convenir d'orientations communes. Les Groupements locaux de traitement de la délinquance (GLTD) assurent pour leur part une action ciblée dans les quartiers les plus touchés par la délinquance.

La Métropole a un rôle de facilitateur, de coordonnateur et de pédagogie auprès de la population. Le Contrat local de sécurité formalise ce partenariat avec les différents acteurs locaux cités, et fixe les axes prioritaires et les actions à mener en matière de sûreté et de sécurité.

**NOUS DEVONS ET POUVONS
DÉMONTRER QUE DES MODES DE
PRODUCTION ET DE CONSOMMATION
PLUS SOBRES NE SONT PAS L'ENNEMI
DU BIEN-ÊTRE, BIEN AU CONTRAIRE**

Une nouvelle période de contractualisation s'ouvre pour la période 2018-2023. La Métropole assure également une fonction de mutualisation, au travers en particulier du Centre de supervision urbain (CSU).

Ces trois politiques publiques ont pour caractéristique d'être croisées entre l'État et ses agences, la Métropole et les autres acteurs du territoire. Leur effet levier renvoie à la qualité du partenariat, à la créativité des intervenants et à leur capacité à interagir avec la population grand-nancéenne dans sa grande diversité.

Elles ne doivent pas faire oublier les interventions directes de la Métropole en faveur de la qualité des espaces publics, qui participent à un bien-être urbain difficilement quantifiable, mais réel : propreté, entretien de la voirie et des places, entretien des espaces verts et des arbres d'alignement... Ces interventions mobilisent des moyens très importants sans que l'utilisateur-citoyen en ait toujours conscience.

2.3. Des comportements écologiques pour le bien-être

Les défis qui nous attendent pour répondre à l'urgence écologique sont immenses, comme l'a confirmé l'appel de 15 000 chercheurs du monde entier publié en novembre 2017.

Nous devons et pouvons démontrer que des modes de production et de consommation plus sobres ne sont pas l'ennemi du bien-être, bien au contraire. Un exemple parmi d'autres en témoigne : les mobilités actives (marche à pied, vélo) économisent l'énergie, entretiennent le capital santé et améliorent la convivialité urbaine.

Notre bien-être ne pourra subsister sans un engagement partagé contre une économie consommatrice d'énergie, de biens, d'espaces et productrice de déchets non réutilisables. Le retour à un cercle vertueux passe prioritairement par la maîtrise des consommations d'énergie, par l'économie des ressources naturelles – parmi lesquelles figurent en premier lieu les sols – et par la prévention de la production de déchets ou leur recyclage.

LA POLITIQUE DE L'HABITAT, DES INTERVENTIONS MULTIFORMES

La politique de l'habitat de la Métropole veut répondre à trois objectifs stratégiques :

- Conforter l'attractivité résidentielle du Grand Nancy, en produisant une offre de logements suffisante et en renforçant la qualité du parc existant.
- Répondre aux défis de la ville durable et de l'écologie urbaine en diversifiant les formes urbaines, en économisant l'espace et en promouvant la ville des proximités et des accessibilités.
- Favoriser la cohésion sociale, générationnelle et territoriale dans une logique de mixité sociale.

Cette politique volontariste s'appuie sur un accompagnement financier important, mais également humain, grâce à la Maison de l'habitat et du développement durable.

Il s'agit, grâce à la mise en place de dispositifs opérationnels, de :

- Produire une offre suffisante de logements, économe en énergie et diversifiée pour répondre aux attentes de tous les ménages tout en favorisant un rééquilibrage territorial entre parc privé et parc social.
- Favoriser les parcours résidentiels de toutes les catégories de ménages au sein de l'agglomération : il s'agit donc de produire des logements répondant aux capacités financières des ménages en favorisant l'accession abordable à la propriété.
- Poursuivre le renouvellement urbain des grands quartiers HLM, avec une approche équilibrée entre l'urbain (démolitions, reconstructions, aménagements...) et l'humain (l'accompagnement social).
- Encourager la réhabilitation du parc de logements existant qu'il soit public ou privé, pour lutter contre l'habitat indigne et non décent, améliorer la performance énergétique du parc privé ancien en tissu pavillonnaire et en copropriété, favoriser son adaptation au vieillissement de la population.

Dans les années à venir, la réhabilitation des logements existants, voire la requalification d'îlots urbains entiers, seront à soutenir en priorité pour éviter la dévitalisation de certains quartiers, l'étalement urbain et l'augmentation de la vacance des logements existants.

La Métropole du Grand Nancy s'est déjà fortement investie dans la transition énergétique. Cet axe doit être amplifié afin de tendre vers une métropole bas carbone, voire une métropole à énergie positive. La priorité est d'agir sur l'intensité énergétique du territoire, c'est-à-dire réduire les consommations d'énergie. Ce principe de base suscite des travaux d'économie d'énergie réalisés par des entreprises locales, mais développe aussi le pilotage fin des consommations énergétiques, activité génératrice de start-up sur le territoire. Les réseaux d'énergie existants (électricité, gaz, chaleur) intégreront progressivement des énergies locales renouvelables, ce qui permettra de tendre vers une métropole bas carbone.

LA PRIORITÉ EST D'AGIR SUR L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE, C'EST-À-DIRE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Au-delà des consommations d'énergie et des bâtiments, la mobilité durable occupe une place prépondérante pour la sobriété énergétique. Accompagner les changements de pratique et d'usage, le partage des véhicules individuels, les nouveaux modes doux de déplacement doit être au cœur de la politique publique des mobilités. La mise en place de la vignette Crit'Air viendra renforcer les actions de fond pour améliorer la qualité de l'air déjà menées par le Grand Nancy : aides au renouvellement de poêles à bois, extension du réseau de chauffage urbain à l'énergie bois, flotte de bus au gaz naturel, travaux liés aux certificats d'économies d'énergie... Ce dispositif est un exemple d'action pédagogique qui permet à chacun de se situer (le transport routier est responsable d'une part importante des émissions de NOx et de particules) et d'identifier les moyens d'agir pour améliorer la qualité de l'air sur l'agglomération.

La Métropole, en charge de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères, a une responsabilité particulière dans la promotion d'une société économe en déchets et apte à s'inscrire dans une économie circulaire du recyclage. Chaque Grand Nancéen produit près de 490 kg de déchets par an. Sur 2010-2015, le tonnage des déchets

collectés a diminué de 7 %. Il nous faut encore progresser pour atteindre une baisse de 10 % au moins sur la période 2010-2020, au travers d'actions diversifiées telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage partagé ou le soutien aux acteurs du recyclage et du réemploi.

Les économies de foncier naturel ou agricole sont tout aussi importantes. Dans la dernière décennie, un total net de 124 ha de zones à urbaniser ont été reclassés en zones naturelles ou agricoles dans le Grand Nancy. Le PLUi vise à poursuivre ce recentrage de l'urbanisation pour privilégier la reconstruction de la ville sur elle-même. Par la poursuite d'une stratégie de planification urbaine et foncière tournée vers le renouvellement, la Métropole entend garantir un équilibre territorial paritaire à l'horizon 2050, avec 50 % d'espaces naturels, aquatiques ou cultivés pour 50 % d'espaces urbanisés.

Enfin, pourquoi ne pas développer et soutenir le concept de « zones à usages différés » (ZUD) sur des friches urbaines ou des espaces interstitiels, avec mise en gestion de ces zones

par des associations, ou des habitants du quartier, dans le but de laisser des espaces vierges se développer dans les années à venir. Il s'agirait, ici, de laisser émerger de nouveaux projets sans schéma préalable. Cette idée permettrait la naissance d'un urbanisme durable par l'ingénierie citoyenne.

La clé de la réussite de cette mutation des représentations et des comportements réside dans la capacité à mener simultanément et de façon cohérente et coordonnée trois chantiers de fond :

- Mobiliser les citoyens et accompagner les changements de comportement du citoyen-consommateur : les éco-gestes ne sont pas suffisants pour assurer la transition énergétique et écologique, mais ils constituent un passage obligé vers des changements de mode de vie et de consommation plus significatifs sur le long terme.

- Mener des politiques publiques ambitieuses destinées à faire évoluer les comportements : les pratiques quotidiennes des ménages évoluent dans un cadre fortement contraint, notamment par les institutions, les infrastructures et l'offre de produits. Des politiques publiques ambitieuses d'aménagement de l'espace et d'offre de transport permettront l'émergence de modes de vie vertueux.

- **Permettre une évolution structurelle de l'économie dans la lignée du défi de l'audace déjà exposé**, en suscitant et en encourageant le développement des nouveaux modèles économiques de la durabilité.

2.4. Une métropole nature

Les villes n'abritent pas suffisamment de zones naturelles pour assurer la pérennité des populations animales (voire végétales). Les espèces sont par conséquent obligées de se déplacer pour trouver les ressources nécessaires à leur survie. Il est donc nécessaire de veiller à maintenir voire à recréer au sein des paysages urbains de petites surfaces naturelles sous forme de haies, rangées d'arbres, bocages... afin de mettre en place des corridors biologiques nécessaires au déplacement de la biodiversité. La notion de corridors biologiques a trop souvent été oubliée, il s'agit pourtant d'un élément indispensable au déplacement de

la faune sauvage. Les trames verte et bleue, mises en place dans le cadre du Grenelle de l'environnement, devraient permettre de travailler sur ces thématiques de corridors entre les différentes aires protégées du territoire.

La métropole nature, c'est aussi anticiper l'adaptation du territoire au changement climatique. Les pics de chaleur ou de catastrophes naturelles risquent d'être plus fréquents et plus forts. Les conséquences en sont pour l'instant méconnues et mal maîtrisées. La gestion des îlots de chaleur urbains et une nouvelle gestion de l'eau dans la ville apparaissent comme une nécessité. De la création de cartographies de ces phénomènes à la végétalisation urbaine, les solutions et les adaptations sont à imaginer avec les acteurs du territoire. Riche de laboratoires, la Métropole doit faire émerger une culture commune et proposer des solutions pour répondre à ces aléas.

Ces grands défis pour l'avenir ne peuvent être lancés sans prévoir l'évaluation des services écosystémiques rendus par la forêt, l'eau et les sols de l'agglomération, en lien avec le projet « Des Hommes et des Arbres ». Cette démarche d'introspection permettra aux Grand Nancéiens de cheminer vers un territoire qui vit, respire et s'adapte à l'évolution galopante de l'Homme de la ville, mais au rythme de la nature en ville.

DES JARDINS THÉRAPEUTIQUES ET DES JARDINS PARTAGÉS

Les jardins sont des lieux naturels particulièrement propices à l'expression de l'ensemble des fonctions psychologiques grâce auxquelles la relation à l'autre est facilitée, voire stimulée. Qu'ils soient d'agrément, potagers, privés ou publics, ce sont des lieux où va se créer du lien social particulièrement bénéfique aux personnes vulnérables ou simplement fatiguées.

Sur le territoire métropolitain, l'expérience des jardins thérapeutiques « Art, vie et mémoire », conduite par le laboratoire INTERPSY en collaboration avec le CHRU de Nancy, a été le point de départ de cet intérêt pour la collectivité.

Après avoir exploré les potentiels thérapeutiques des jardins auprès d'une population porteuse de troubles neurodégénératifs, le travail des équipes scientifiques se développe aujourd'hui suivant un programme de recherche auprès d'une population présentant une vulnérabilité non plus médicale, mais sociale. Leur travail consiste à évaluer l'intérêt psychosocial des jardins participatifs situés sur le Grand Nancy, et plus précisément sur le Plateau de Haye.

De même, un travail scientifique se déploie sur les effets des jardins d'entreprises pour réduire stress et burn out. Enfin, ces connaissances étayeront les études en cours sur la sylvothérapie.

La Métropole doit poursuivre l'accompagnement de ces études et recherches, essentielles dans le cadre de sa politique de prévention et de soins.

LA « MÉTROPOLE NATURE », LABORATOIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AGRICOLE

Depuis plusieurs décennies, le Grand Nancy a orienté son travail sur l'environnement autour de la valorisation de la nature en ville et de la biodiversité. Aujourd'hui Nancy est la 9^e ville la plus verte de France, et la 1^{ère} pour les jardins familiaux et partagés. Le ratio espaces verts urbains publics par habitant est très élevé : 30 m². Ces atouts constituent de formidables arguments pour une « métropole nature ».

Aujourd'hui, la Métropole s'engage à :

- Favoriser l'accès aux parcs urbains en délimitant une zone apaisée autour de chaque parc, créant ainsi des conditions plus agréables pour entrer ou sortir, et en faire ainsi des lieux propices au bien-être au contact avec la nature. C'est le concept original de « deuxième peau » élaboré par Sonia Lavadinho, anthropologue urbaine.

IMAGINER L'URBANISME FORESTIER DE
DEMAIN, VIA LE CONCEPT DE « VILLE DANS
LA FORÊT » OÙ LA TRAME FORESTIÈRE
EST À LA FOIS GUIDE ET ÉCRIN POUR
L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS HUMAINES



- Imaginer l'urbanisme forestier de demain, via le concept de « ville dans la forêt » du Plateau de Haye, mais aussi de « technopôle dans la forêt » Henri Poincaré, où la trame forestière est à la fois guide et écrin pour l'accueil des activités humaines. « Rêve ta forêt »

est l'événement qui doit fédérer les acteurs d'un territoire autour d'une charte forestière qui s'enracine dans la couronne boisée du territoire et qui est portée désormais par le projet « Des Hommes et des Arbres, les racines de demain » déjà cité.

- Reconquérir la couronne de coteaux jardinés qui assure la continuité entre l'espace habité et l'espace boisé. Espaces de transition par excellence, les coteaux sont riches d'espèces, d'usages et d'aménités. Ils sont le support de coopérations conviviales (associations, collectifs d'arboriculteurs, d'apiculteurs...

- Reconstituer un réseau de jardins productifs dans l'espace privé comme public, familiaux ou partagés, en pleine terre ou hors-sol... Tout espace métropolitain peut trouver une vocation vivrière, évoluer vers une oasis urbaine ou se transformer en ferme urbaine, s'inscrivant ainsi dans une meilleure qualité alimentaire et environnementale.

- Renouer avec l'agriculture dans la ville ou à ses portes, en valorisant les initiatives tournées vers les pratiques culturelles de demain. Le Grand Nancy et ses communes réfléchissent en ce sens à un partenariat global avec le monde agricole pour préserver et valoriser le foncier agricole et la qualité environnementale des exploitations, favoriser les circuits courts alimentaires à l'échelle du sud de la Meurthe-et-Moselle (plan alimentaire territorial) ainsi que les filières locales d'avenir.

Pour soutenir cette dynamique, la Métropole se doit d'être elle-même un incubateur pour les jeunes pousses qui modifieront notre modèle productif in situ (local et non délocalisable).

Enfin, la Métropole se doit de veiller à l'éducation du citoyen aux cycles de la nature en accompagnant les initiatives académiques, culturelles, publiques ou privées allant dans ce sens.

2.5. La culture, le sport et les grands événements, un bien commun

Le Grand Nancy et ses vingt communes croient en la force de la culture, du sport et des grands événements pour susciter le partage, la fierté, l'émotion mais aussi le plaisir de l'exigence pour les pratiquants d'une activité culturelle ou sportive. En cela, la culture, le sport et les grands événements ne peuvent seulement être centrés sur le développement de services mais ils doivent être aussi capables de constituer un moteur de transformation sociétale pour le bien commun. Culture, sport et événementiel participent incontestablement à ce bien-vivre recherché dans le cadre du projet métropolitain.

Le Grand Nancy, métropole culturelle ? Ce n'est pas un vain mot si on s'en tient aux statistiques. Certes, le Grand Nancy ne dispose pas du plus grand nombre d'emplois dans la fonction « culture, création et aménités urbaines ». Mais si ce nombre est analysé en proportion de la population active, on s'aperçoit qu'elle est au niveau de Toulouse, talonne Nantes et devance de grandes métropoles comme Lille, Marseille ou Lyon.

Ce capital est à faire fructifier. Une réflexion prospective doit nous amener à questionner les souhaitables et les possibles à l'horizon 2030. Quels seront les grands attracteurs culturels du Grand Nancy demain ? Quelle stratégie événementielle ? Comment renforcer les pratiques culturelles du plus grand nombre ? Comment faire de la culture un levier de cohésion sociale ? Comment rendre économiquement viables des projets culturels et artistiques naissants ? La Ville de Nancy projette la création d'une pépinière culturelle et créative dans le secteur des Rives de Meurthe. Ce projet, qui fait écho à une des propositions des ateliers de préfiguration du projet métropolitain (« une structure d'appui aux porteurs de projets culturels »), est l'occasion d'amorcer les réflexions.

De même, il convient de poursuivre l'accueil d'événements sportifs de haut niveau. Par leur capacité à rassembler largement le grand public, au-delà du périmètre métropolitain, ces événements contribuent au rayonnement de notre territoire. Terre de grands événements sportifs, le Grand Nancy doit poursuivre les candidatures de haut vol pour accueillir des rendez-vous internationaux, à l'instar du Championnat d'Europe de handball qui se jouera à guichets fermés en 2018, ou de l'accueil renouvelé d'une étape du Tour de France pour lequel Nancy s'est portée candidate pour 2019.

La Métropole du Grand Nancy, par sa politique sportive et les valeurs fondamentales qu'elle véhicule, se place en tant qu'acteur public majeur du sport. Pour cela, elle soutient les clubs professionnels et les clubs de haut niveau, véritables ambassadeurs de l'agglomération, et elle est le principal partenaire des grands rendez-vous sportifs qui contribuent au rayonnement national et international du territoire.

2.6. Une métropole de l'hospitalité

Le bien vivre ensemble, c'est aussi accueillir l'autre. L'hospitalité est une qualité globale de la ville. On regroupe sous ce terme les capacités d'accueil et d'intégration de l'ensemble des habitants, des nouveaux venus, et plus généralement de l'ensemble des usagers de la ville. Une ville hospitalière dispose de facilités d'accueil et de facilités d'accès, et suppose une série de prérequis tels que : diversité de l'offre de logements, catalogue et mode d'emploi des ressources métropolitaines, aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, existence de réseaux efficaces pour l'accès aux corps intermédiaires métropolitains, ouverture vers l'engagement associatif...

Parmi tous ceux qui arrivent, une catégorie spécifique à notre agglomération mérite d'être particulièrement signalée, celle des étudiants.

En effet, le Grand Nancy est désormais la deuxième grande agglomération de France en densité étudiante après Montpellier, avec 11,4 % d'étudiants dans sa population. Le pôle d'enseignement supérieur du Grand Nancy est le second du Grand Est, juste derrière Strasbourg, dont la conurbation est plus importante, mais le premier en nombre d'élèves-ingénieurs. Ce pôle rassemble 50 000 étudiants, dont 35 000 résident sur le territoire métropolitain.

La tradition d'hospitalité à l'égard des étudiants et des enseignants-chercheurs doit être confirmée et renforcée, car il s'agit de l'histoire culturelle et humaniste du Grand Nancy. C'est aussi un facteur essentiel de développement économique lorsqu'on songe ne serait-ce qu'aux 9 000 logements étudiants occupés sur l'agglomération. C'est une « métropole-campus » que nous devons parachever. Il conviendra de veiller au renforcement des dispositifs d'accueil en faveur de tous les étudiants et enseignants-chercheurs, en particulier étrangers, comme de tous les nouveaux arrivants en facilitant leur intégration dans le tissu social de la Métropole.

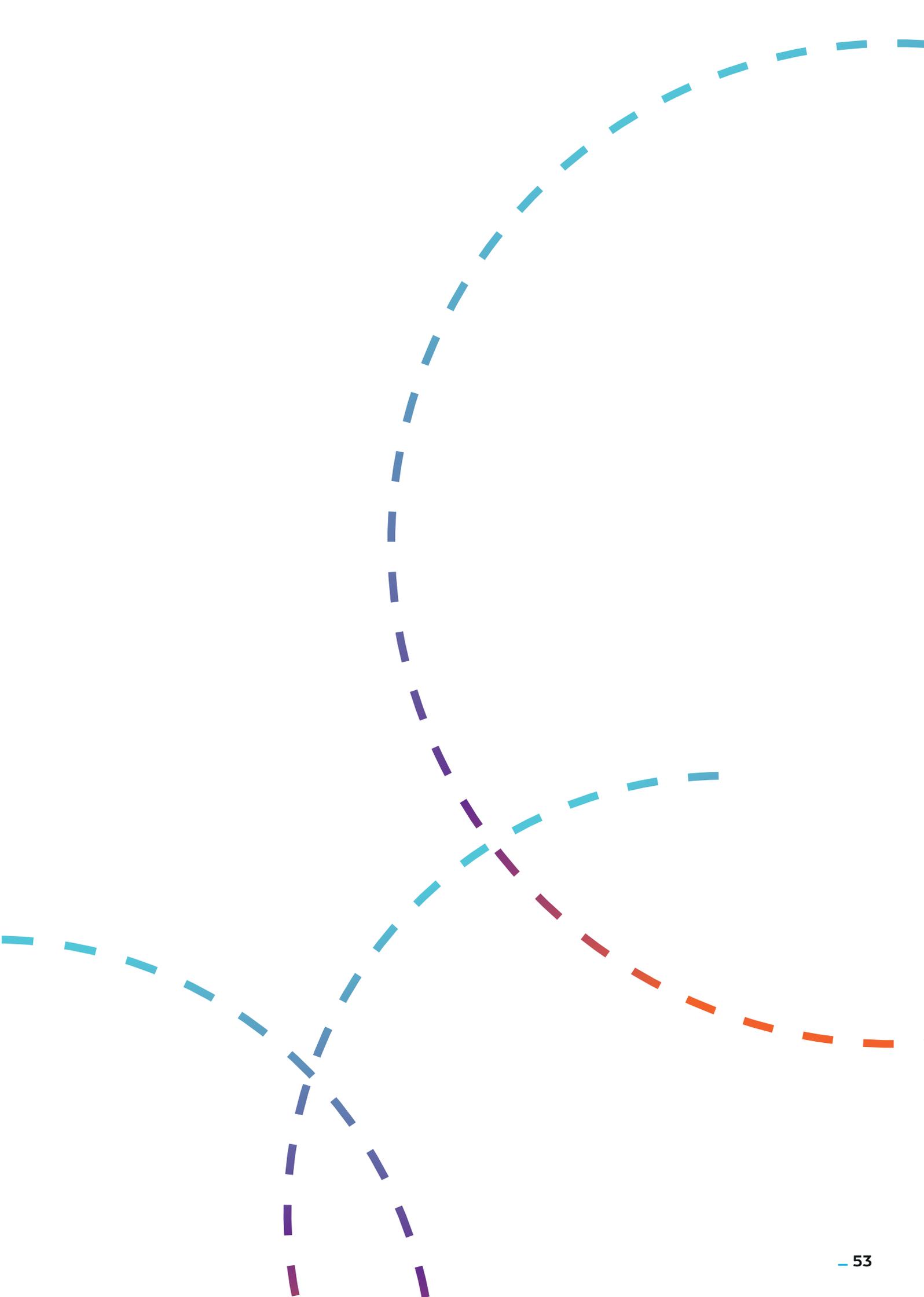
L'hospitalité, c'est enfin l'accueil de nos visiteurs par la mise en place d'une offre

touristique adaptée et par la promotion d'une offre d'activités événementielles, culturelles et sportives apte à attirer de nouvelles clientèles bien au-delà de nos bassins de vie, et en particulier à l'international. Pour accompagner ces objectifs, l'un des enjeux pour la Métropole est de poursuivre l'accroissement et la montée en gamme de son offre d'hébergement. Elle le fait sur la base d'une étude diagnostic de l'offre hôtelière actuelle et sur ses perspectives de développement.

**L'HOSPITALITÉ, C'EST L'ACCUEIL
DE NOS VISITEURS PAR LA MISE EN
PLACE D'UNE OFFRE TOURISTIQUE
ADAPTÉE**

Une attention particulière est portée aux enjeux des projets hôteliers adossés au Centre des Congrès et au site Grand Nancy Thermal dans le respect de l'offre en place et sans déséquilibrer le marché.











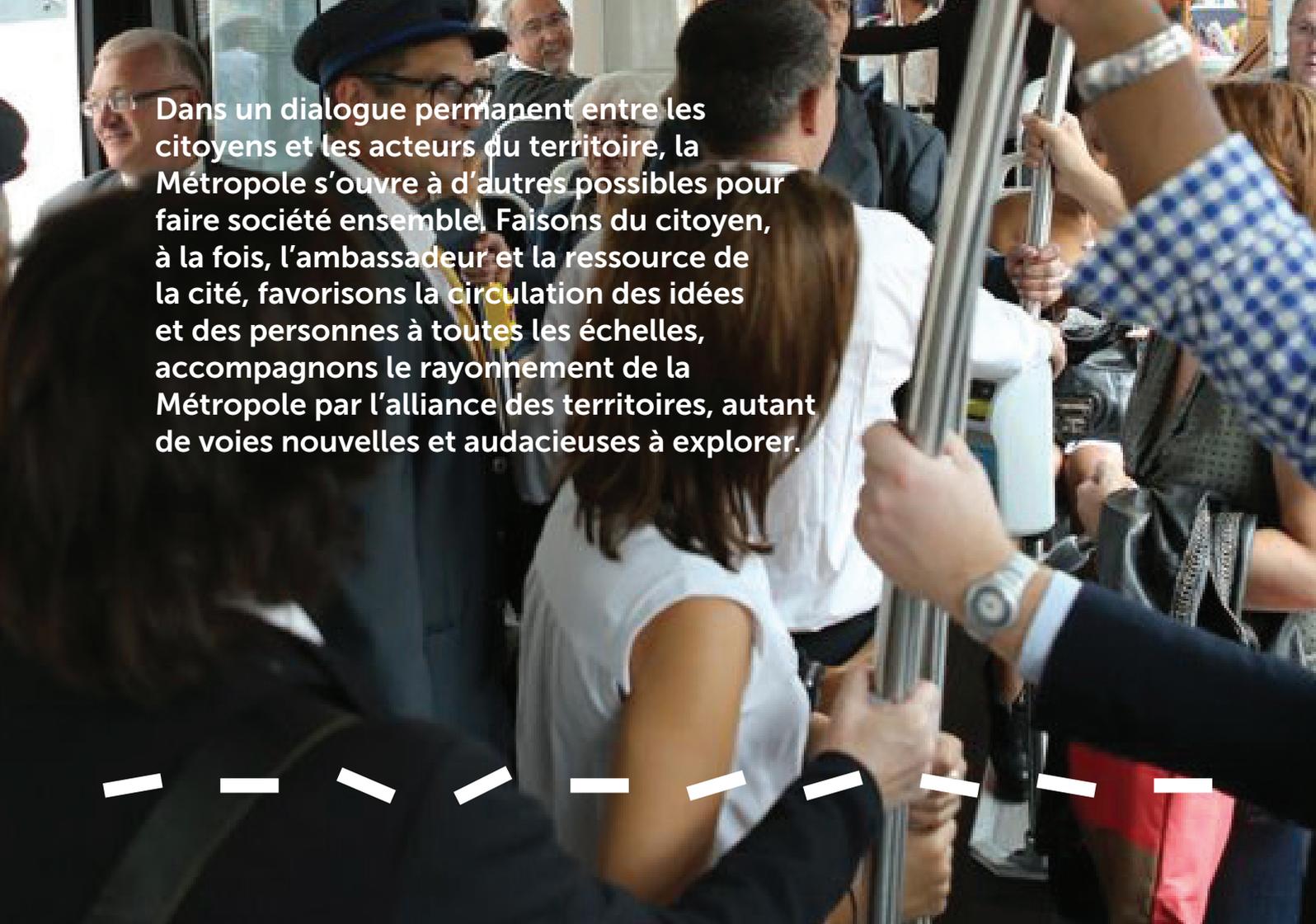








3. LES LIENS



Dans un dialogue permanent entre les citoyens et les acteurs du territoire, la Métropole s'ouvre à d'autres possibles pour faire société ensemble. Faisons du citoyen, à la fois, l'ambassadeur et la ressource de la cité, favorisons la circulation des idées et des personnes à toutes les échelles, accompagnons le rayonnement de la Métropole par l'alliance des territoires, autant de voies nouvelles et audacieuses à explorer.



La Métropole du Grand Nancy donne accès à une offre dense de services et de ressources qu'elles soient scientifiques, universitaires, culturelles, technologiques... concentrées sur un même territoire mais connectées à de multiples partenaires bien au-delà de ce territoire. Ces liens matériels ou immatériels se déclinent à toutes les échelles.

Pour faire du citoyen un véritable acteur de la Métropole, le projet métropolitain entend renforcer le lien social par le dialogue permanent entre citoyens, élus et techniciens.

Cette participation citoyenne s'exprime dans différentes instances : Conseil de développement durable, Conseil de la vie étudiante, conseils de quartier dans les communes ou encore lors des concertations menées pour l'élaboration de grands projets urbains (Nancy Grand Cœur, Plateau de Haye, Technopôle Henri Poincaré, renouvellement et extension de la ligne 1 du tramway...).

S'inscrivant dans la tradition humaniste du territoire, l'animation d'ateliers des possibles autour des enjeux sociétaux des transformations numériques,

la création d'une Fondation Humanisme Numérique sont des nouvelles manières de tisser des liens, d'encourager la circulation des idées, de mener des réflexions en réponse aux bouleversements technologiques qui transforment durablement la vie dans la cité. Faciliter les liens matériels, c'est améliorer la mobilité à l'intérieur (modernisation de la ligne 1 du tramway destinée à transporter plus de 60 000 personnes par jour) et à l'extérieur (aménagement de l'A31, amélioration de l'offre TER, parkings-relais reliés aux axes routiers) du territoire métropolitain. C'est en collaboration avec les territoires du bassin de vie qui dépasse le cadre des vingt communes de l'agglomération, que doivent être envisagées les réponses aux besoins futurs de déplacements et à l'accessibilité de la Métropole.

La coopération avec les territoires de proximité et ceux du Sillon lorrain, se traduit aussi par une alliance des territoires pour valoriser les complémentarités, qu'elles soient économiques ou universitaires, et susciter de nouveaux projets en partenariat. Au-delà du territoire régional, la Métropole souhaite consolider ses relations européennes, transfrontalières et internationales pour accroître son rayonnement.

4 OBJECTIFS

1 FAIRE DU CITOYEN UN AMBASSADEUR ET UNE RESSOURCE DE LA CITÉ

en créant les conditions pour une participation citoyenne renforcée et en s'appuyant sur des laboratoires citoyens pour penser les transformations à l'œuvre.

2 FACILITER LES MOBILITÉS ET L'ACCESSIBILITÉ DES TERRITOIRES

avec notamment le renouvellement et l'extension de la ligne 1 du tram, au sein d'un concept global d'appui à la mobilité, et une vigilance pour l'accessibilité de la métropole nancéenne en particulier au sein du Sillon Lorrain et depuis le sud.

3 S'INSCRIRE DANS L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

pour construire ensemble des coopérations de projets au sein du Sillon lorrain, du Sud Lorraine, du Sud Meurthe-et-Moselle et du bassin de vie dans le respect des identités.

4 FAVORISER DES COOPÉRATIONS DE LONGUE PORTÉE

en encourageant les relations européennes et internationales du Grand Nancy sur la base de projets d'excellence.

Le Grand Nancy ne pourrait pas se revendiquer métropole s'il ne se concevait pas comme créateur de liens, en son sein et avec l'extérieur. Les travaux et réflexions préparatoires du projet métropolitain avaient mis en exergue le fait que le Grand Nancy était somme toute un petit territoire mais qu'il présentait toutes les caractéristiques d'une « vraie » métropole, car connectée à de multiples partenaires proches ou plus lointains.

La métropole offre une grande densité de services et de ressources concentrés sur un territoire compact : ressources scientifiques, universitaires, culturelles, patrimoniales, environnementales, intellectuelles, technologiques... Il conviendra à l'avenir d'intensifier davantage encore les liens, connexions, réseaux, relations et échanges entre territoires, acteurs, usagers, habitants...

Ces liens sont de toute nature : physiques, immatériels, symboliques, fonctionnels ou humains et se déclinent à toutes les échelles, du fonctionnement de proximité du Grand Nancy à l'internationalisation du territoire.

Le projet métropolitain se donne comme objectif de favoriser et de renforcer les espaces de dialogue et de concertation par une démarche participative structurée permettant l'expression la plus large des initiatives. Ce souci du lien rejoint la volonté de promouvoir une métropole du bien-être. Il ne peut y avoir d'accueil et d'ouverture aux autres sans dialogue ni communication. Différentes instances participent à cette démarche : le Conseil de développement durable, le Conseil de la vie étudiante, pour ne citer que ces exemples.

**LA PARTICIPATION
CITOYENNE, LE
RENFORCEMENT
DU LIEN SOCIAL, LE
DIALOGUE
PERMANENT
DOIVENT ÊTRE LA
MARQUE DE
FABRIQUE DE L'ÉTAT
D'ESPRIT MÉTROPOLITAIN**

3.1. Le citoyen, ambassadeur et ressource de la cité

« Il n'est de richesses que d'hommes » (Jean Bodin). L'atout essentiel de notre territoire, ce sont les femmes et les hommes qui y vivent, y œuvrent au quotidien dans une grande diversité de talents. Être la métropole des liens, c'est encourager la relation entre les citoyens et les institutions métropolitaines.

La participation citoyenne, le renforcement du lien social, le dialogue permanent doivent être la marque de fabrique de l'état d'esprit métropolitain. Ce mode de gouvernance renouvelle la conduite de l'action publique, au service d'un développement durable de la Métropole. Il conduit, in fine, à faire du citoyen un véritable acteur de la Métropole.

L'EXIGENCE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne au-delà des diverses formes qu'elle revêt et des objectifs qu'elle cible, c'est d'abord l'animation d'un processus collaboratif entre citoyens, élus et techniciens qui favorise le dialogue, le partage de la connaissance et le croisement des points de vue.

Depuis plusieurs années, le Grand Nancy porte des instances de participation citoyenne. Le Conseil de développement durable (2000) et le Conseil de la vie étudiante (2009) ont une mission permanente et « généraliste ». En complément, les grands projets font l'objet ou ont fait l'objet de dispositifs dédiés (Fabrique de Nancy Grand Cœur, Maison des projets au Plateau de Haye, plateformes de concertation en ligne pour le renouvellement et l'extension de la ligne du tram, ou concertation autour du projet de Technopôle Henri Poincaré...). Des outils à visée pratique ont également été mis en place, comme Allô voirie.

Mais le cadre d'action métropolitain en matière de participation citoyenne s'articule naturellement avec celui des communes, en première ligne en matière de proximité et de relation aux citoyens. Dans de nombreuses communes de la Métropole, ce dialogue continu s'organise notamment au sein des conseils de quartier ou encore des conseils municipaux d'enfants, en lien avec les établissements scolaires.

Une réflexion d'ensemble s'impose aujourd'hui pour considérer le citoyen dans sa globalité, et non de manière désarticulée, qui comme administré de sa commune, qui comme usager de la Métropole, qui comme assujetti à tel ou telle réglementation dont l'État est le garant, qui comme parent d'un élève scolarisé par l'Éducation nationale... Lorsque le citoyen fréquente les voies et places publiques de sa commune dont la Métropole est propriétaire et gestionnaire et sur lesquelles le maire garantit le bon usage par l'exercice de son pouvoir de police, qui est redevable à l'égard du citoyen ?

Ce n'est pas tant un guichet unique que cherche le citoyen, mais une écoute cohérente de ses attentes et de ses propositions.

3.2. Des laboratoires citoyens pour penser les transformations à l'œuvre

Le dialogue permanent entre élus est au cœur du projet démocratique. Ce dialogue doit être enrichi par l'apport de la réflexion citoyenne, et d'autant plus dans un contexte de fragilité de la démocratie représentative. Alors que les bouleversements technologiques transforment en profondeur les usages urbains quotidiens de millions de citoyens – des façons d'être aux façons de faire jusqu'aux façons de penser – la Métropole du Grand Nancy a décidé d'ouvrir une voie originale par la création d'une mission « nouvelle intelligence des territoires » en 2013 pour comprendre, anticiper et outiller l'institution métropolitaine face à ces changements.

DES « ATELIERS DES POSSIBLES » ONT ÉTÉ MIS EN PLACE, RÉPONDANT AINSI À UNE TRADITION NANCÉIENNE DE FERTILISATION CROISÉE

Pour conduire ce projet, des « ateliers des possibles » ont été mis en place, répondant ainsi à une tradition nancéienne de fertilisation croisée. Ces ateliers favorisent l'acculturation et l'appropriation des enjeux culturels, économiques et sociaux qui naissent des révolutions technologiques et

numériques en cours. Cherchant à encourager des démarches d'intelligence collective autour des imaginaires urbains, les ateliers des possibles accueillent des participants dont les expériences personnelles, les parcours professionnels et les sensibilités sont multiples. Les objectifs sont nombreux : encourager la réflexion des participants autour des rapports entre technologie et société, contribuer aux articulations entre communautés d'acteurs, locaux ou de plus loin, dans le but de faire vivre d'éventuels projets culturels, économiques, de recherche, afin de renforcer la singularité et l'attractivité du territoire. Ces ateliers devront être pérennisés d'une manière ou d'une autre, en tant qu'espaces autonomes et inclusifs, capables d'accompagner les réflexions des politiques publiques autour des processus de transformation en cours, en invitant chacun à exister comme auteur du devenir métropolitain.

De même, la Métropole entend soutenir et mettre en œuvre des « Moments d'invention », outils d'expérimentation et de valorisation au service de son attractivité. Elle a voté et accompagne dans le même ordre d'idées la création d'une Fondation Humanisme Numérique, abritée au sein de l'Institut de France.

VERS UNE UNIVERSITÉ POPULAIRE DU NUMÉRIQUE

L'accélération sans précédent des échanges matériels et immatériels dus aux technologies numériques induit de nouveaux comportements qui nous obligent, individuellement et collectivement, à transformer nos façons de vivre. Prenant en compte ces réalités sociétales, la Métropole doit encourager des démarches d'acculturation au « numérique », à ses enjeux et à ses potentialités pour répondre au défi démocratique que posent ces technologies du calcul organisées autour des activités et des relations humaines.

Le développement d'une société inclusive et démocratique et l'idée du partage des connaissances et du progrès passent aussi par ces étapes de maîtrise des nouveaux usages techniques, car ils sont facteurs d'intégration et de cohésion sociale. Cette ambition doit ainsi s'incarner sous des formes diverses d'apprentissage ou de coopération entre les citoyens et les générations.

Pourquoi ne pas imaginer, en lien avec les associations culturelles et éducatives, les structures sociales ou les communes, la création d'une « université populaire du numérique », capable de prolonger l'idée de l'éducation populaire ? De la même façon, pourquoi ne pas imaginer la délivrance de « visas » ou de « passeports numériques », des propositions qui s'expérimentent ailleurs, dans le but de favoriser le lien à l'économie, la culture, la vie sociale, nécessitant un regard attentif et prospectif ? Cette proposition pourrait d'ailleurs faire écho à la plateforme de « Grande École du numérique » qui vise, à travers des formations agiles, à soutenir l'insertion professionnelle et l'inclusion dans les territoires, par des pédagogies innovantes, notamment en lien avec la politique de la ville et pour des publics « traditionnellement éloignés du numérique ».



LA FONDATION HUMANISME NUMÉRIQUE

La vitesse d'évolution et d'accroissement sans précédent des outils, des usages et des cultures numériques ainsi que leur dissémination à l'échelle planétaire invitent à questionner les valeurs et modalités de notre vie en société. Elles invitent aussi à repenser les logiques de répartition des biens matériels et immatériels et les conditions d'accès aux multiples formes du savoir.

S'inscrivant dans la tradition humaniste du territoire, la création d'une Fondation Humanisme Numérique en 2018, abritée au sein de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, fait suite aux travaux menés depuis plusieurs années par le Grand Nancy sur les enjeux et conséquences de ces transformations. Les Moments d'invention 2013 et les Moments d'invention 2016 ont permis le développement de multiples échanges autour, par exemple, des nouvelles formes de coopération permises par l'usage des outils numériques, des enjeux liés au contrôle des données produites et distribuées, de la démocratie à l'heure de la crise de la représentativité et des réseaux sociaux numériques, jusqu'aux capacités d'action individuelle ou collective ou aux imaginaires urbains à venir.

Comment réinvestir, redéfinir et construire la notion d'humanisme, au cœur de ces métamorphoses numériques, à travers ses valeurs, ses diversités à préserver et à créer ? En quoi ces révolutions numériques constituent-elles un progrès pour l'Homme et non une altération de son humanité ? La Fondation aura pour objectif de soutenir recherche et réflexions afin de répondre à ces questionnements.



3.3. Les mobilités au quotidien facilitées

Une métropole des liens facilite les échanges en son sein par tous les moyens de mobilité. L'offre en matière de transports en commun est significative ; elle mérite encore d'être renforcée et dynamisée dans les prochaines années.

Une nouvelle approche des mobilités est en œuvre. Elle ne raisonne pas seulement sur les infrastructures et les réseaux de transport public, mais observe les chaînes de mobilité et vise à y répondre globalement, tous modes de déplacement confondus. C'est dans cet esprit qu'une étude globale sur les mobilités à l'échelle du bassin de Nancy est attendue pour fin 2018. Car c'est bien avec nos voisins du bassin de Pompey, de Moselle et Madon et des Pays du Sel et du Vermois, et au-delà avec l'ensemble du sud de la Meurthe-et-Moselle que doivent être conçues les réponses à des mobilités qui dépassent les frontières administratives.

L'un des projets majeurs du Grand Nancy vise à renouveler et moderniser la ligne 1 du tramway à l'horizon 2022. Représentant à elle seule 37 % de la fréquentation du réseau de transports en commun de l'agglomération, la ligne de tram transporte 45 000 personnes

par jour. Son renouvellement doit permettre de l'adapter aux besoins futurs de déplacements, en lien avec l'évolution de la ville, des usages et des nouvelles technologies.

**CAR C'EST BIEN AVEC
NOS VOISINS
QUE DOIVENT ÊTRE
CONÇUES LES RÉPONSES
À DES MOBILITÉS QUI
DÉPASSENT LES FRONTIÈRES
ADMINISTRATIVES**

Il apparaît également essentiel de veiller au développement des mobilités douces. Le Grand Nancy a très tôt montré l'exemple par la mise en place d'un plan vélo sur l'agglomération. Sa mise en œuvre va se poursuivre, mais au sein d'un concept global des mobilités urbaines que le Grand Nancy approfondira.

LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DU RÉSEAU DE TRAMWAY

Au début des années 2000, la Communauté urbaine du Grand Nancy avait choisi la technologie TVR (transport sur voie réservée) pour équiper la ligne 1 de son réseau de transports en commun. Ce matériel roulant hybride pouvait circuler aussi bien sur un rail central, pour la majeure partie de son tracé, que sur route, notamment pour gravir la forte pente menant au Plateau de Brabois. Il a permis de s'affranchir du relief, mais il a subi des dysfonctionnements et ne pourra perdurer au-delà de 2022, date à laquelle il générera des coûts de maintenance bien trop élevés. De plus, il faudra changer de technologie, car ce véhicule n'est plus fabriqué.

Pour conduire les analyses nécessaires et dessiner l'avenir de la ligne 1, le Grand Nancy a fait appel dès 2014 à un bureau d'études spécialisé dans les transports urbains, Egis. Les études préalables ont fait ressortir la possibilité de porter la fréquentation quotidienne de cette ligne à 65 000 voire 70 000 voyageurs par jour. Cette demande de transport aujourd'hui non satisfaite explique en partie les saturations récurrentes, particulièrement sur la partie centrale (entre la station Barrois à Saint-Max et le carrefour du vélodrome à Vandœuvre-lès-Nancy). Ce tronçon concentre 76 % des usagers de la ligne 1.

Transportant chaque jour 45 000 voyageurs, la ligne 1 représente l'axe structurant du réseau de transports en commun du Grand Nancy. Son renouvellement et ses projets d'extension, vers Vandœuvre Les Nations, vers la Porte Verte, vers le campus Sciences et vers Vandœuvre Roberval, visent à offrir un système de transport performant, robuste et fiable, qui corresponde mieux aux besoins des usagers d'aujourd'hui et de demain. Le choix de la solution pour faire monter le tramway sur le Plateau de Brabois devra faire l'objet d'une attention particulière, dans un contexte financier contraint. L'objectif est aussi de favoriser l'intermodalité, car la réflexion menée autour de la ligne 1 dépasse le seul périmètre de la Métropole.

La Métropole du Grand Nancy se situe en effet au cœur d'un bassin de vie et d'emploi qui dépasse le territoire de ses vingt communes. Les habitants du sud du département effectuent 1,9 million de déplacements quotidiens, dont 70 % concernent la Métropole. Tous les jours, plus de 80 000 personnes rejoignent le Grand Nancy pour travailler, se former ou se distraire. Le projet de ligne 1 doit donc favoriser la coordination des différents modes de déplacement par des correspondances avec les TER, lignes de bus, parkings-relais reliés aux axes routiers... Cette stratégie est menée en concertation avec le Syndicat mixte des transports suburbains et la Multipole Sud Lorraine.

3.4. Une vigilance pour l'accessibilité de la métropole nancéienne

Les liens, c'est aussi encourager et garantir l'accessibilité du territoire métropolitain. Au sein du Sillon lorrain, l'autoroute A31 est à la fois le support des trafics de transit internationaux, nationaux et régionaux, et des trafics locaux du quotidien. Des études ont été menées de longue date avec de nombreuses hypothèses d'aménagement de l'A31, que ce soit au travers de la réalisation de nouvelles infrastructures ou par le renforcement de l'autoroute actuelle. Les projets touchant à l'A31 et aux échangeurs donnant accès au Grand Nancy doivent être considérés comme prioritaires pour fluidifier la circulation routière entre Nancy, l'espace transfrontalier Metz-Thionville-Luxembourg et le bassin de vie nancéien.

IL CONVIENDRA D'ÊTRE ATTENTIF AUX CONSÉQUENCES DE LA LIBÉRALISATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE SUR LES DESSERTES DE TGV DE NANCY ET DU SUD DE LA LORRAINE

La Métropole du Grand Nancy bénéficie d'une des lignes ferroviaires les plus fréquentées de province, à savoir les services TER-Métrolor entre Metz et Nancy. Cette voie de liaison structurante est une alternative crédible à l'A31 pour les circulations voyageurs de ville à ville. L'accueil des usagers du train dans la ville par la gare de Nancy a déjà fait l'objet de très nombreuses avancées portées par le Grand Nancy. Le service ferroviaire offert doit être renforcé à travers la mise en place

d'un TER cadencé à la demi-heure, y compris en soirée. Une desserte de type RER qui offrirait un niveau de service de qualité entre les deux métropoles lorraines, et au-delà vers Luxembourg, accrédirait la formation progressive d'une conurbation métropolitaine « lotharingienne » entre Luxembourg, Metz et Nancy, pièce maîtresse du Grand Est.

À la croisée des liaisons régionales et des liaisons européennes, le Sillon lorrain se situe sur le corridor mer du Nord-Méditerranée, identifié comme stratégique par l'Union européenne. Les infrastructures actuelles autoroutières, fluviales et ferroviaires qui traversent la Lorraine ne pourront pas répondre au potentiel d'accroissement des échanges si leurs capacités ne sont pas renforcées. Le Grand Nancy soutient à cet égard la mise en place d'une gouvernance unifiée des ports de la Moselle et la constitution d'une société de gestion dynamisée par la participation des acteurs privés (chargeurs, donneurs d'ordres...) ou par publics (ports maritimes, compagnies de chemins de fer...) intéressés. La fourniture d'offres de services diversifiées alternatives à la route doit être encouragée, en tirant parti des potentialités du port de Frouard et du terminal de transport combiné de Champigneulle.

Il conviendra d'être attentif aux conséquences de la libéralisation du transport ferroviaire sur les dessertes de TGV de Nancy et du sud de la Lorraine.

Le Sud Lorraine est aujourd'hui menacé de devenir un cul-de-sac vers le sud. Si la liaison autoroutière

Nancy-Dijon est de qualité, il n'en va pas de même des relations ferroviaires. Les fréquences des liaisons Nancy-Lyon ont été divisées par deux dans les dernières années, obligeant le plus souvent les voyageurs soit à passer par Paris, soit à recourir à d'autres modes de déplacement, voiture ou autocar, pour rejoindre Lyon. Il est indispensable de relancer cette liaison ferroviaire.

Le Sud Lorraine est également contigu à la Franche-Comté et au Sud Alsace avec lequel les liaisons routières et ferroviaires sont difficiles. Or, il est indéniable que le dynamisme du Grand Est gagnerait à s'appuyer sur le renforcement des relations entre Nancy, Belfort-Montbéliard, Mulhouse et Bâle.

Dans tous ces dossiers, la Métropole sera amenée à poursuivre les démarches volontaristes et à faire des propositions concrètes de nature à faire avancer ces chantiers essentiels pour le développement du Grand Nancy.

3.5. La coopération territoriale dans l'esprit de l'alliance des territoires

À l'évidence, le territoire administratif du Grand Nancy est trop exigu pour porter une démarche efficace de renouveau économique, de même qu'il est trop étroit pour déployer des projets structurants d'innovation qui nécessitent une forte interaction avec les territoires voisins dans leur diversité. De plus, le Grand Nancy mesure sa responsabilité à l'égard des territoires voisins, en suscitant des alliances respectueuses des différences et attachées à valoriser les complémentarités, dans l'esprit de « l'alliance des territoires ».

Le rayonnement métropolitain de Nancy s'étend sur toute la Lorraine, notamment dans le domaine universitaire, mais Nancy partage avec Metz son statut et son rayonnement de métropole. Au sein du Sillon lorrain,

le Grand Nancy développe un lien très puissant avec les trois autres centres urbains constituant l'axe majeur de structuration de la Lorraine, à savoir Metz, Thionville et Épinal. Le Sillon lorrain est aussi l'espace de jonction directe avec le grand-duché de Luxembourg et plus largement avec la Grande Région transfrontalière. À partir de 2016, le Pôle métropolitain européen du Sillon lorrain s'est également ouvert à des territoires associés, qui lui permettent d'élargir son rayonnement et de susciter de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats.

Pour le Sud Lorraine, éloigné des frontières et de l'Île-de-France, Nancy est l'unique métropole de référence. Cette aire métropolitaine peut être estimée à un million d'habitants et correspond au territoire de référence du CHRU et à l'attraction à la fois commerciale et culturelle du Grand Nancy. Comme la Région Grand Est nous y invite, la structuration d'un territoire économique à l'échelle de l'aire métropolitaine nancéienne doit nous amener, en complément indispensable de la coopération au sein du Sillon lorrain, à travailler davantage à cette échelle. Scalen, agence des territoires du Sud Lorraine, a vocation à coordonner les outils mis en place au sein de cet espace, sans s'y substituer.

**LA STRUCTURATION D'UN
TERRITOIRE ÉCONOMIQUE
À L'ÉCHELLE DE L'AIRE
MÉTROPOLITAINE
NANCÉIENNE DOIT NOUS
AMENER, EN COMPLÉMENT
INDISPENSABLE DE LA
COOPÉRATION AU SEIN DU
SILLON LORRAIN, À TRAVAILLER
DAVANTAGE À CETTE ÉCHELLE**

C'est avec les acteurs sud-lorrains qu'a été construit le projet « Des Hommes et des Arbres, les racines de demain ». C'est avec les stations thermales vosgiennes que Nancy, future station thermale, a vocation à coopérer au sein de la Fédération thermale du Grand Est.

LE BASSIN DE VIE

Les réseaux de transports collectifs dans le Syndicat Mixte des Transports Suburbains

Lignes TER + Haltes / Gares

Voie Saint-Georges

Réseau SIT

Réseau TMM

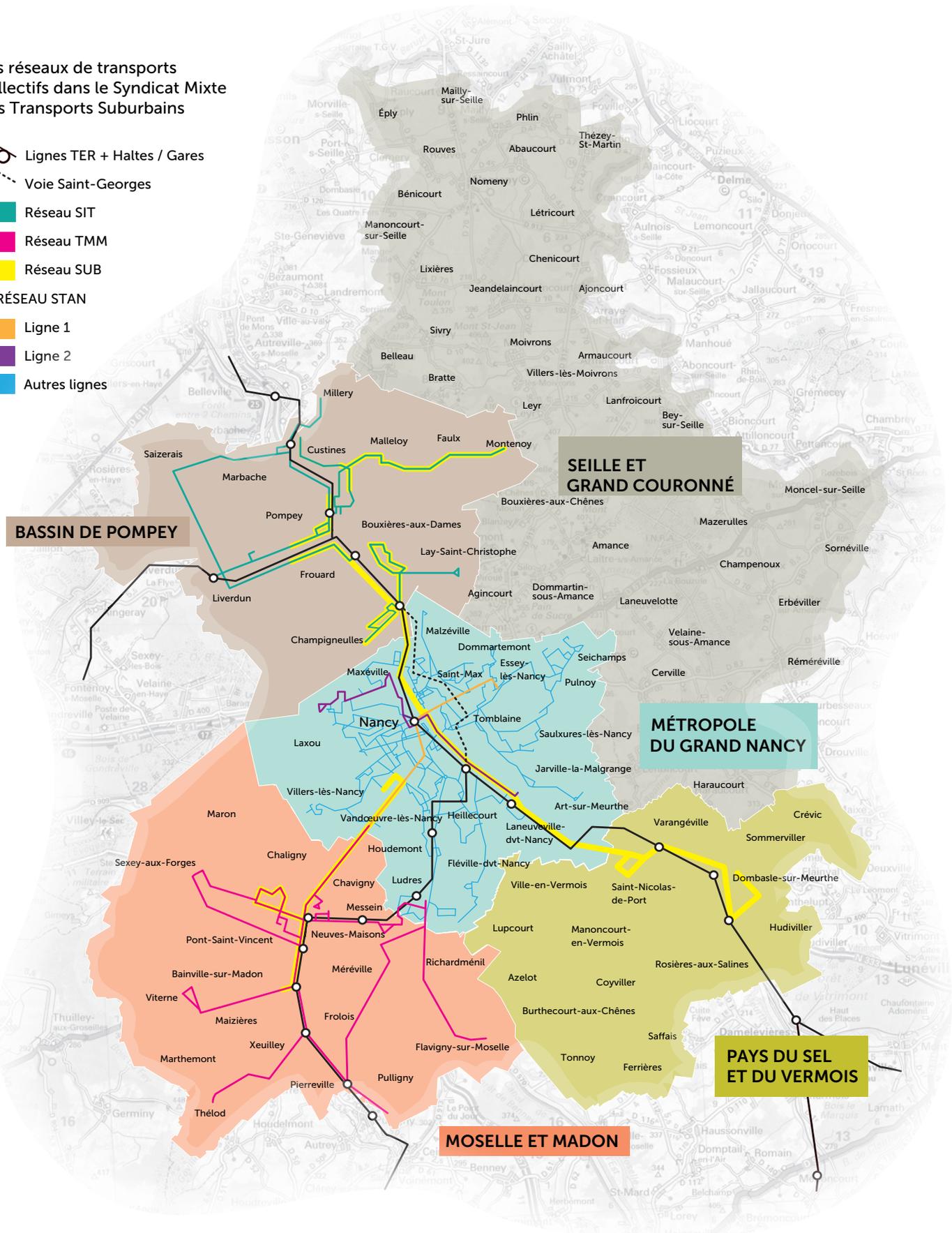
Réseau SUB

RÉSEAU STAN

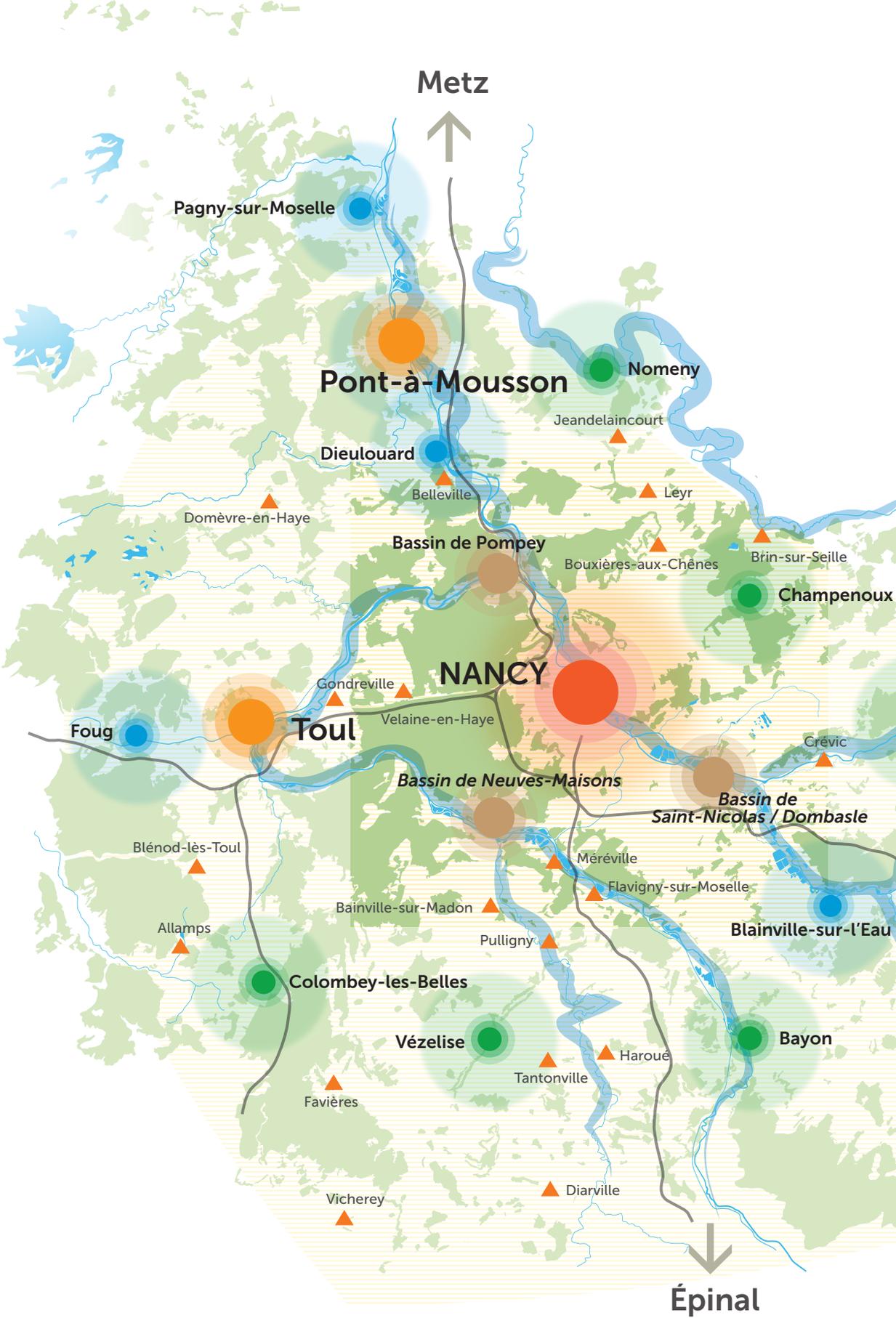
Ligne 1

Ligne 2

Autres lignes



LA MULTIPOLE SUD LORRAINE





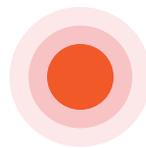
Espace agricole



Forêt



Continuité alluviale



Pôle urbain métropolitain



Agglomération relais



Pôle urbain d'équilibre



Pôle urbain de Baccarat



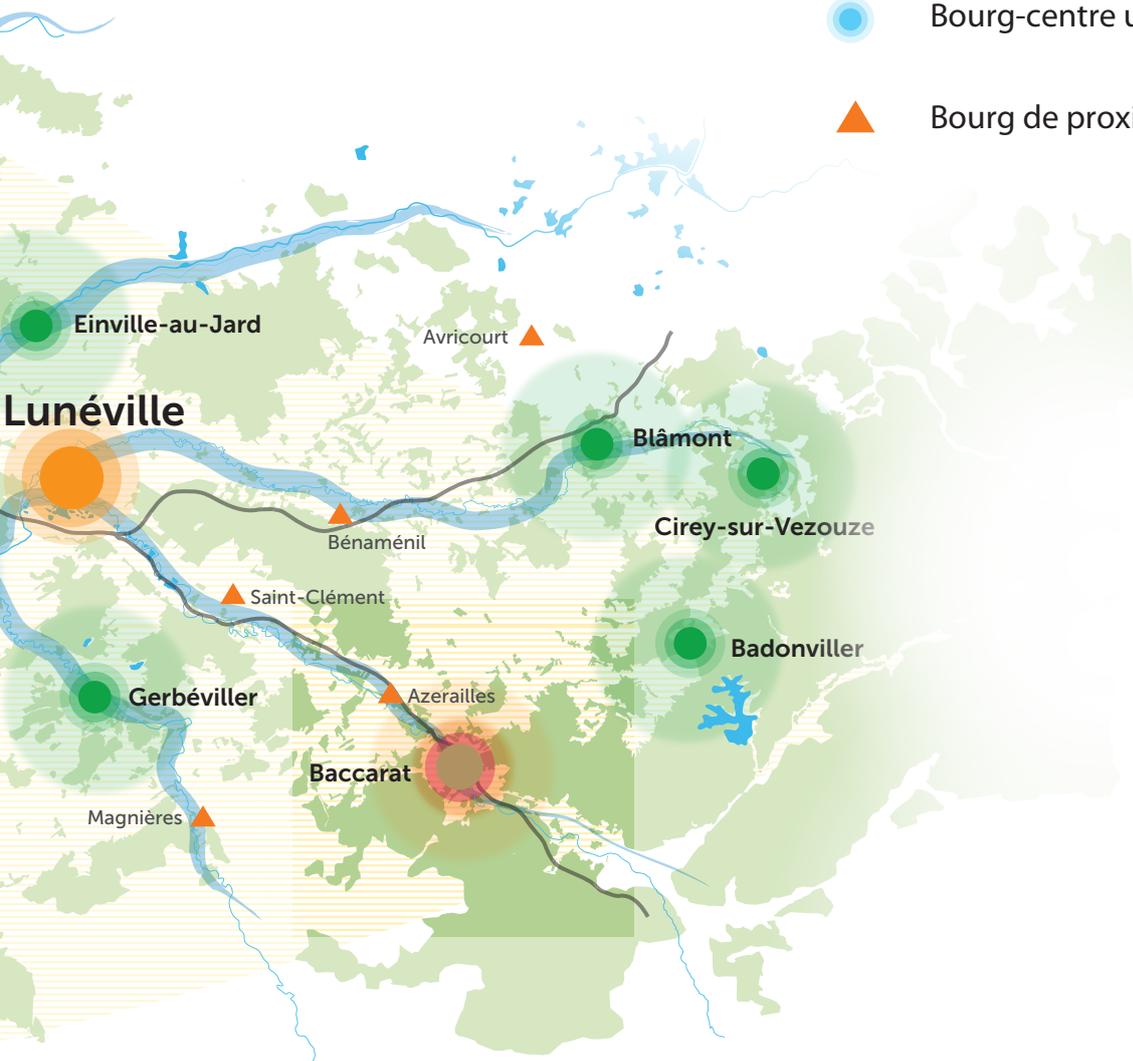
Bourg-centre rural



Bourg-centre urbain



Bourg de proximité



Pour concrétiser son inscription dans « l'alliance des territoires », le Grand Nancy a d'ores et déjà accompagné la nécessaire solidarité interterritoriale au travers du pacte État-métropoles, dont le volet territorial est consacré à un ensemble d'initiatives de coopération avec les territoires du Sud Meurthe-et-Moselle (la Multipole Sud Lorraine). Une stratégie touristique ou un plan alimentaire territorial à cette échelle, en cours d'élaboration en 2018, illustrant les potentialités de cette aire de coopération.

Le Grand Nancy est indissociable de ce que nous pourrions appeler le « bassin productif nancéen » qui englobe les territoires industriels qui le jouxtent, en particulier le bassin de Pompey, le bassin de Neuves-Maisons - Pont-Saint-Vincent, le bassin de Dombasle - Saint-Nicolas-de-Port. Les « grands comptes » qui le maillent (General Electric, la brasserie de Champigneulle, les aciéries électriques de Neuves Maisons, Solvay, pour ne citer que quelques-uns d'entre eux, Saint-Gobain-PAM un peu plus loin), ont vocation à irriguer leur site économique d'attache, sans pour autant les y enfermer. Ce bassin productif représente 150 000 salariés, dont 14 600 dans l'industrie, soit près de 5 % des effectifs industriels du Grand Est.

Rappelons enfin la nécessaire collaboration avec les deux collectivités dont le Grand Nancy est un partenaire au quotidien : le Département et la Région Grand Est, avec lesquelles la Métropole a formalisé ses liens dans le cadre de deux contrats de partenariat.

3.6. Des coopérations de longue portée pour rayonner

Le Grand Nancy s'inscrit dans de nombreux réseaux immatériels qui lui attribuent un rayonnement supérieur à ses connexions physiques. La culture, le patrimoine, l'enseignement supérieur, la recherche confèrent au Grand Nancy une attractivité supérieure à ce que laisserait

présager le seul système de mobilités. La forte présence d'étudiants étrangers, des établissements de recherche et d'enseignement dans les réseaux étrangers, la forte capacité d'accueil de manifestations et de congrès montrent que les liens du Grand Nancy à l'international sont d'ores et déjà puissants.

La Métropole, en arrêtant des orientations stratégiques en matière de relations internationales, s'inscrit délibérément dans cette volonté de renforcer ses liens à l'étranger. Ce qui distingue une métropole, c'est précisément cette capacité à générer et animer des réseaux immatériels puissants. C'est aussi sa capacité à créer et fixer la valeur ajoutée qui qualifie son rayonnement. Le Grand Nancy s'investit dans la recherche de partenariats profitables économiquement avec ses voisins de l'espace transfrontalier. Métropole européenne, le Grand Nancy est présent dans les réseaux de villes à l'échelle européenne. Par l'organisation chaque année à Nancy des « Entretiens franco-allemands », elle souhaite réaffirmer l'amitié franco-allemande, scellée entre nos deux pays par le traité de l'Élysée. Enfin, la Métropole affirmera sa solidarité à l'international en poursuivant ses initiatives de coopération décentralisée.

**CE QUI DISTINGUE
UNE MÉTROPOLE, C'EST
PRÉCISÉMENT CETTE CAPACITÉ
À GÉNÉRER ET ANIMER
DES RÉSEAUX IMMATÉRIELS
PUISSANTS. C'EST AUSSI SA
CAPACITÉ À CRÉER ET FIXER LA
VALEUR AJOUTÉE QUI
QUALIFIE SON RAYONNEMENT**



LES ENTRETIENS FRANCO-ALLEMANDS DE NANCY *INNOVATION IM DIALOG*

La Métropole du Grand Nancy considère les relations et coopérations européennes qu'elle engage comme un vecteur essentiel de la qualité de son développement, de son attractivité et de son rayonnement.

Aussi, dans l'optique de promouvoir une Europe plus concrète, plus pragmatique, plus territoriale, la Métropole du Grand Nancy a mis en œuvre, en partenariat avec l'Université de Lorraine, Sciences Po Campus européen de Nancy et le Goethe Institut, les premiers Entretiens franco-allemands de Nancy en 2018.

Sous le haut patronage du Président de la République, cette manifestation inédite a réuni sur le campus universitaire d'excellence ARTEM, plus de 350 personnes ainsi qu'une cinquantaine d'experts allemands et français de la santé, des matériaux, de la cybersécurité/numérique et des industries culturelles et créatives pour travailler à l'identification de nouvelles opportunités de coopérations.

En concentrant les débats autour de ces « biens communs européens de demain », les Entretiens de Nancy ont favorisé les convergences d'intérêts des écosystèmes d'excellence locaux et régionaux. Articulé à l'événement, un séminaire d'étudiants, labellisé par l'Office franco-allemand de la jeunesse, a encore renforcé la qualité des échanges en contribuant avec audace aux contenus produits.

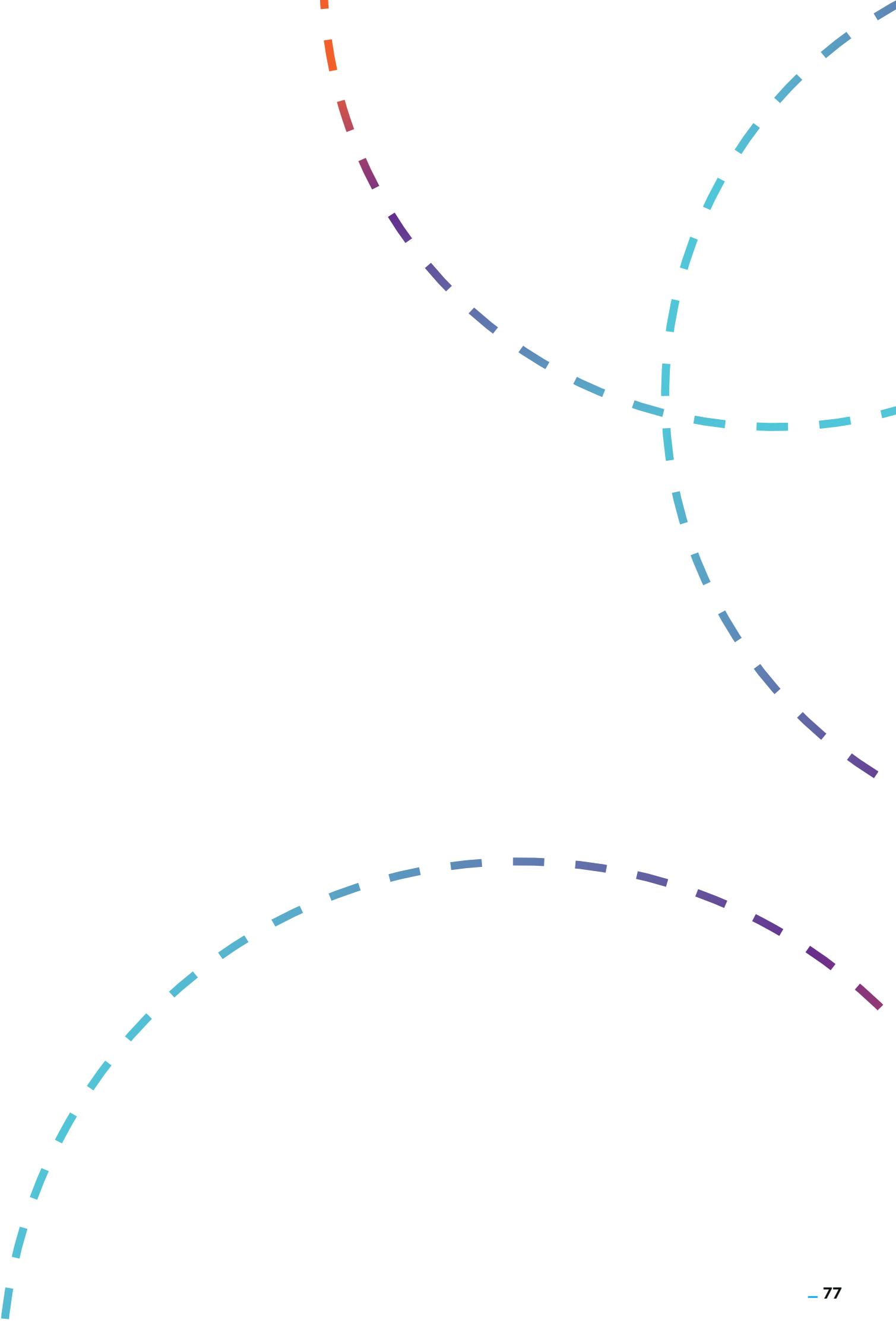
La Métropole du Grand Nancy et ses partenaires, convaincus que l'intelligence collective, l'approfondissement des échanges européens et l'alliance des territoires permettront de répondre aux enjeux d'adaptation, d'innovation, de croissance et de mieux-être, organiseront chaque année les Entretiens franco-allemands de Nancy.



LES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DU GRAND NANCY, UNE TOILE À CONSOLIDER

La Métropole du Grand Nancy propose à ses partenaires de partager six orientations stratégiques pour une diplomatie internationale métropolitaine. Ces orientations ont été adoptées par le Conseil métropolitain en septembre 2017.

1. Affirmer et renforcer le positionnement stratégique européen, transfrontalier et international de la Métropole du Grand Nancy, ce qui signifie une présence directe ou indirecte auprès des institutions européennes et transfrontalières.
2. Accompagner le rayonnement du Grand Nancy aux trois échelles d'intervention (européenne, transfrontalière et internationale), grâce à l'appui apporté par le réseau diplomatique (dont le conseiller diplomatique auprès du préfet de région) et à la mutualisation de l'ingénierie européenne au sein du Sillon lorrain.
3. Fédérer, soutenir et accompagner l'action des acteurs métropolitains, ce qui suppose la création d'une conférence métropolitaine des acteurs à l'international pour organiser un dialogue régulier, constructif et de confiance entre ces acteurs, mais aussi la promotion de partenariats à l'international et l'organisation de rendez-vous, comme les « Entretiens franco-allemands de Nancy ».
4. Inscrire le Grand Nancy dans les réseaux de référence tels qu'Eurocities et France Urbaine.
5. Renforcer l'attractivité de la Métropole à l'international, dans les champs formation-recherche, innovation, culture-crédation-aménités urbaines. Cette promotion de l'excellence du territoire s'appuiera ainsi sur quatre piliers :
 - un territoire reconnu dans les classements internationaux,
 - un territoire innovant et différenciant sur les thématiques matériaux, numérique (avec un focus cybersécurité civile), santé, forêt-bois,
 - un territoire rayonnant en matière culturelle,
 - un axe transverse : l'institution comme coordinateur, facilitateur, accompagnateur et promoteur d'initiatives.
6. Positionner la Métropole comme une Eurocité humaine, porteuse de valeurs humanistes, au travers de la coopération décentralisée, notamment dans le cadre d'un fonds eau et déchets, et de l'aide humanitaire d'urgence.









stanbus

317

TARON EGGERTON

LA FAIR

LE AL

LE A





Nancy 2018



**Les entretiens
FRANCO-ALLEMANDS
de Nancy**
—
Innovation im Dialog







4. LA COHÉSION DES ACTEURS PUBLICS

La communauté métropolitaine, enrichie par la participation citoyenne, se fonde sur les ambitions communes des acteurs publics. Faisons métropole ensemble en dessinant un espace solidaire et durable pour toutes les communes. Inventons de nouveaux modes de faire pour une institution agile, facile et efficace.



Depuis la création du District urbain de Nancy en 1959, puis celle de la Communauté urbaine du Grand Nancy en 1996, les missions de l'intercommunalité n'ont cessé de se renforcer. Aujourd'hui, avec une intégration fiscale de 61 % (c'est-à-dire le poids de la fiscalité intercommunale par rapport à la fiscalité totale communale et intercommunale), la Métropole est la plus intégrée de France, un grand nombre de compétences ayant été transférées des communes à l'intercommunalité. Une situation qui va s'intensifier à l'avenir par choix ou par nécessité.

Les communes constituent le socle de la construction métropolitaine. Il est donc essentiel qu'elles en partagent les ambitions et les engagements. Cela implique un dialogue plus soutenu entre les élus municipaux et les citoyens pour rendre ces derniers acteurs du projet métropolitain.

Les restrictions financières liées à la dégradation des finances publiques de notre pays et l'important investissement à réaliser pour renouveler et

étendre le réseau de tramway contraignent la Métropole à économiser 25 M€ par an d'ici à 2022. Pour éviter de recourir à une hausse d'impôts, la mutualisation des services et des réalisations s'impose. Mutualiser davantage, ce n'est ne plus se limiter à « vouloir vivre ensemble », mais c'est « vouloir faire ensemble ».

Cette démarche, composante majeure du projet métropolitain, vise plusieurs objectifs : réaliser des économies d'échelle significatives, éviter au maximum de faire porter l'effort financier sur la qualité de service aux habitants et améliorer la performance collective de la Métropole et des communes.

Mais la cohésion des acteurs publics ne peut se limiter au seul face-à-face entre les communes et l'intercommunalité. À charge pour la Métropole de la rechercher aussi avec les décideurs publics dans leur diversité : État, Région, Département, Université, CCI, ainsi qu'avec les acteurs des territoires voisins pour mener des actions communes, en particulier dans les domaines de l'économie et des mobilités.

3 OBJECTIFS

1 RAPPELER LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE COMME FONDEMENT DE LA MÉTROPOLE, ce qui amène, à partir d'une gouvernance ouverte, à articuler encore mieux l'action métropolitaine et le rôle de proximité des communes, dont les habitants sont tous membres de la société métropolitaine.

2 COOPÉRER POUR UNE INTÉGRATION TOUJOURS PLUS FORTE, qui se manifeste par une volonté de « vivre ensemble » mais aussi de « faire ensemble » dans un contexte de raréfaction des ressources publiques.

3 FAIRE ÉVOLUER LA POSTURE DE LA MÉTROPOLE, DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE À L'ACTION CONCERTÉE AVEC SES PARTENAIRES PUBLICS, pour la placer en animateur et catalyseur.

4.1. De la double nature de la métropole

La métropole est la forme la plus intégrée de la coopération intercommunale. Mais si elle est née dans notre paysage institutionnel en 2010 puis en 2014, ce n'était pas seulement pour doter les grands territoires urbains d'une intercommunalité renforcée dédiée à la gestion de ce qu'il est convenu d'appeler le bloc communal, c'était aussi pour répondre au défi de la structuration du pays autour des pôles d'attraction et de rayonnement que constituent de fait les métropoles dans le concert international.

Aux termes de la loi de janvier 2014 de modernisation de l'action territoriale et d'affirmation des métropoles, une métropole est indissociable d'un espace de solidarité au sein duquel est conçu un projet de développement. Cette référence à un espace de solidarité amène en quelque sorte la métropole en tant qu'institution à se sublimer pour être l'incarnation d'une « conscience métropolitaine » qui la dépasse.

LA MÉTROPOLE EST LA FORME LA PLUS INTÉGRÉE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La double nature de la métropole, à la fois institution intercommunale et société en mouvement, est au fondement de l'originalité de la construction métropolitaine. Autrement dit, la métropole renvoie, d'une part, à un périmètre et à un agencement politique délimité par des règles précises, d'autre part, à un réseau d'acteurs qui portent la métropole bien

au-delà de ses frontières géographiques et politiques. Cette double nature ne doit jamais être oubliée dans la conception du projet métropolitain.

4.2. La coopération intercommunale, fondement de la Métropole

Les premières réflexions sur le projet métropolitain, dans le cadre des séminaires animés par Acadie au deuxième semestre 2016, ont mis l'accent sur les fonctions métropolitaines et sur la dynamique des forces vives qui « font » la Métropole, sans assigner aux élus une place particulière parmi les acteurs qui ont participé à ces travaux. En contrepoint, le séminaire des conseillers métropolitains du 13 octobre 2017 a témoigné d'une aspiration très forte des élus à retrouver les fondements de la construction politique métropolitaine. La perception d'un risque de décrochage entre les conseils municipaux et la Métropole, et par-delà entre les citoyens et la Métropole, a traversé ces échanges.

Au fond, c'est la recherche d'une « communauté métropolitaine » qui a été exprimée, au sein de laquelle ce ne sont pas seulement des

règles d'agencement des pouvoirs et des compétences qui prévalent, mais aussi un « vouloir vivre ensemble » fait d'échanges et de liens interpersonnels plus denses.

Pourtant l'Intercommunalité grand-nancéenne est ancienne. Elle est enracinée dans le territoire. Depuis la création du District urbain de Nancy en 1959, puis la création de la Communauté urbaine en 1996, ses missions (« compétences » au sens juridique du terme) se sont continûment renforcées. Aujourd'hui, avec un coefficient d'intégration fiscale (part des ressources de l'ensemble « intercommunalité + communes membres ») de 61 %, la Métropole du Grand Nancy est la grande agglomération la plus intégrée de France. Et il ressort clairement des débats du séminaire des conseillers métropolitains que ceux-ci se projettent dans une intégration encore plus forte à l'avenir, par choix ou par nécessité. C'est pourquoi l'articulation entre Métropole et communes doit plus que jamais être pensée avec vision et méthode.

**L'ARTICULATION ENTRE
MÉTROPOLE ET COMMUNES DOIT PLUS
QUE JAMAIS ÊTRE PENSÉE AVEC
VISION ET MÉTHODE.**

L'une des premières mesures prises lors de la transformation de la Communauté urbaine en Métropole a été, pour le Conseil métropolitain, d'adopter un pacte de gouvernance formalisant, d'une part, l'ouverture de l'exécutif au groupe minoritaire et, d'autre part, l'institutionnalisation de la convention des élus de la Métropole. La convention regroupe la totalité des 500 élus des communes composant la Métropole. Elle a vocation à être réunie au moins une fois dans l'année afin de partager sur les sujets qui engagent l'avenir de notre territoire. Enfin, l'association des conseillers municipaux non élus métropolitains aux travaux de toutes les commissions techniques qui préparent les conseils mensuels de la Métropole est une façon pragmatique et efficace de veiller à une circulation de l'information fluide et permanente.

Les communes forment les cellules de base de la construction métropolitaine dans son versant institutionnel. Elles devront dès lors être pleinement partie prenante du projet métropolitain. Ce qui implique un double mouvement :

- Accompagner les communes à transcrire le projet métropolitain et ses nouvelles manières de faire dans leurs ambitions et dans leur tissu de relations. Il est essentiel que les élus municipaux puissent s'approprier les défis auxquels la Métropole fait face et qu'ils puissent les restituer à leurs concitoyens. À cette fin, la Métropole gagnera à travailler avec toutes les communes et en particulier la Ville de Nancy, à raison des responsabilités particulières de centralité de cette dernière, pour partager ambitions et engagements.
- Renforcer les capteurs de proximité de la Métropole par la médiation des instances communales. Si ce sont les préoccupations de proximité et de cadre de vie qui sont les plus fréquemment exprimées auprès des instances communales, conseil municipal ou instances consultatives citoyennes lorsqu'elles existent, rien n'empêche de tirer parti du dialogue des élus municipaux avec les citoyens pour ouvrir celle-ci aux préoccupations du projet métropolitain, voire susciter leur participation en tant qu'acteurs de sa dynamique. De même, il est indispensable de poursuivre l'encouragement aux formes de travail en commun de l'ensemble des agents communaux pour accélérer la prise de conscience d'un destin métropolitain qui ne peut être que partagé.

4.3. Une intégration toujours plus forte

L'articulation Métropole-communes est à repenser dans la perspective d'une intégration toujours plus forte que les élus anticipent. Nous pouvons d'ores et déjà nous appuyer sur un tissu dense de relations qui relie les vingt communes à l'intercommunalité.

Il est possible, au sein de la Métropole, d'associer toutes les communes aux processus de décision en amont des conseils métropolitains, car, au-delà de la conférence des maires et du comité exécutif auquel sont invités tous les maires, les instances de gouvernance intercommunale se sont étendues à des champs qui ne sont pas tous juridiquement de compétence métropolitaine, mais qui appellent à une coordination à l'échelle du Grand Nancy. En témoignent le comité de prévention et de sécurité des maires, la conférence des adjoints en charge des affaires sociales ou la conférence des adjoints en charge des sports.

**AVEC L'APPROFONDISSEMENT DE LA
CONSTRUCTION INTERCOMMUNALE
QUE REPRÉSENTE LA TRANSFORMATION
EN MÉTROPOLE, LE « VOULOIR VIVRE
ENSEMBLE » SE TRANSFORME EN
« VOULOIR FAIRE ENSEMBLE »**

Mais aujourd'hui, bien que forte de ses succès, cette construction intercommunale atteint ses limites. Sommes-nous sûrs que l'organisation actuelle garantit le service public le plus réactif et le plus économe ? Les travaux d'élaboration de la « charte de proximité » qui engage la Métropole et les communes autour de l'exercice des services de proximité (voirie et espaces publics, eau-assainissement, propreté et déchets...) conduisent à mesurer la complexité de l'agencement actuel entre les responsabilités des communes et les responsabilités de la Métropole.

La montée en puissance des contraintes financières à tous les échelons des pouvoirs publics impliqueront tôt ou tard un changement de paradigme. Depuis la crise de 2008, la dégradation des finances publiques de notre pays a franchi un nouveau seuil qui impose d'autant plus de réagir que la France est le pays européen dont le déficit s'est résorbé le plus lentement au cours des cinq dernières années. Ces contraintes sont encore plus aiguës pour le Grand Nancy dans son contexte démographique et

économique, qui conduit à une stagnation des bases fiscales de la Métropole et des communes depuis plusieurs années.

Au vu de sa situation financière prévisible et de l'important investissement à réaliser pour renouveler et étendre le réseau de tramway, la Métropole se voit contrainte de réaliser, d'ici à 2022, 25 M€ d'économies structurelles par an. Les communes sont dans une situation guère plus enviable. Le devoir des décideurs publics est alors d'organiser au mieux leurs services pour limiter au maximum les effets de ces restrictions sur l'offre de services.

Dans cette perspective, la mutualisation s'impose non seulement comme la résultante d'une injonction financière pour prévenir l'asphyxie simultanée de la Métropole et des communes, mais aussi comme une composante majeure du projet métropolitain. Avec l'approfondissement de la construction intercommunale que représente la transformation en métropole, le « vouloir vivre ensemble » se transforme en « vouloir faire ensemble ». C'est donc autour de cette ambition qu'une gouvernance ouverte aux sensibilités diverses

doit être confortée et renforcée.

Complément indispensable à une organisation mutualisée, la charte de proximité sera actualisée. Les principes qui y sont inscrits (l'information réciproque, la gestion partagée des demandes des usagers, l'adaptation des services, la synchronisation pluriannuelle des interventions sur la voirie, la gestion et le suivi concerté des chantiers sur le domaine public, l'optimisation des dépenses, une agglomération durable et responsable) seront adaptés, en tirant parti de la simplification des circuits liée à la mise en place de services communs et en veillant à maintenir parallèlement proximité et réactivité.

MÉTROPOLE-COMMUNES : MUTUALISER POUR FAIRE MIEUX ENSEMBLE

Structurer la mutualisation entre la Métropole et les communes, dont le principe a été arrêté à l'automne 2017, s'appuie sur une culture ancienne de coopération et de réalisations communes. La direction des systèmes d'information partagée entre le Grand Nancy et la majorité des communes a même été, il y a vingt ans, précurseur à l'échelle nationale. Si quelques autres projets ont été menés à bien depuis (services communs d'instruction des autorisations d'urbanisme, groupements de commandes...), le Grand Nancy doit poursuivre son effort dans le secteur public (mutualisation des services de la majorité des métropoles avec ceux de la ville centre, bases de défense, régionalisation des CCI, plateformes de services du Ministère de l'Intérieur...).

Trois objectifs seront visés dans la démarche :

- Réaliser des économies d'échelle significatives.
- Éviter au maximum de faire porter l'effort d'économies budgétaires sur le niveau et la qualité de service aux habitants.
- Améliorer la performance collective Métropole + communes.

Une approche systématique est requise. Un engagement aléatoire et occasionnel dans des processus de mutualisation ne pourra plus suffire. La création de services communs sera privilégiée, car c'est la solution la plus structurante pour optimiser les moyens en allégeant les organisations et les processus.

Il faudra être attentif à réunir toutes les conditions de réussite :

- La garantie d'exercice de la fonction politique de proximité des maires, leur donnant un accès direct et simple aux services mutualisés,
- Un modèle type de gouvernance et de répartition des coûts, à l'exemple de ce qui est en cours de redéfinition avec la direction des systèmes d'information mutualisés.
- Le principe de non-rétroactivité dans l'allocation des moyens, afin de bâtir des compromis stables pour l'avenir.
- Une fois une mutualisation décidée, le pilote opérationnel qui la conduit doit avoir tous les moyens pour agir.

4.4. La cohérence publique sous le regard du citoyen

L'usager-contribuable, au nom duquel ces transformations sont engagées, n'est pas qu'un consommateur de services. Il est aussi un citoyen. Qu'en dit-il ? La crise de la démocratie représentative n'épargne aucun échelon institutionnel. Pourtant, le citoyen sait mieux qu'on ne le pense articuler les différents espaces de la gouvernance politique, même s'il a rarement une connaissance précise de la répartition des compétences entre échelons de collectivités publiques. Il fait globalement confiance à l'agencement des pouvoirs publics et à leur évolution, pour peu que la justice, entendue comme l'accès à des libertés nouvelles, ne reste pas seulement à l'état de mots sur les frontons des palais de la République. Ce qui ne veut pas dire évidemment qu'il n'est pas concerné par la chose publique, à un moment de son parcours et de ses intérêts. La cohésion des acteurs publics trouvera d'autant plus de vigueur et de pertinence qu'elle interagira avec les Grands Nancéiens. Tel est l'objet de la participation citoyenne, dont l'ambition a été formulée plus haut, qui est elle-même porteuse d'exigences à l'égard des décideurs publics, pour « faire métropole ensemble ».

**LA SYNERGIE DES
ACTEURS PUBLICS
EST DEMANDÉE PAR
LE CITOYEN, POUR
DES RÉPONSES PLUS
EFFICACES MAIS AUSSI
PLUS ÉCONOMES**

4.5. De la coopération bilatérale à l'action concertée

Peut-on résumer la Métropole, au sens institutionnel du terme, au face-à-face entre les communes et l'intercommunalité ? La cohésion des acteurs publics, c'est aussi une responsabilité implicite confiée à la Métropole pour articuler harmonieusement l'action des décideurs publics sur son territoire. Avec la transformation du Grand Nancy en métropole, les coordinations locales entre la Métropole et, ensemble ou séparément, l'État, l'Université, la CCI, la Région, le Département, voire sur un cercle plus large, se sont imposées comme une évidence. Sur le territoire de la Métropole, plus de 15 000 agents relèvent des administrations publiques, soit 12,5 % de l'ensemble des emplois du Grand Nancy, ce qui n'est pas rien. La conception taylorienne de l'action publique n'est plus de mise ; la synergie des acteurs publics est demandée par le citoyen, pour des réponses plus efficaces mais aussi plus économes.

Les conditions favorables qui ont permis la création de la métropole en juillet 2016 sont de bon augure. Contrairement à d'autres métropoles, le statut de Métropole du Grand Nancy n'a pas été inscrit a priori par la loi. Cette dernière l'a rendu possible, et le passage en métropole est le résultat d'un projet mûrement réfléchi qui a été porté ensemble par la Communauté urbaine d'alors, les vingt communes unanimes, l'État et le Département de la Meurthe-et-Moselle. Le fruit est mûr pour dépasser les contingences institutionnelles dans la perspective d'un projet métropolitain partagé.

La coopération entre les acteurs publics, dans leur diversité, sur le territoire de la métropole s'est intensifiée ces dernières années, au-delà de la coopération intercommunale proprement dite :

- En bilatéral, la Métropole a conclu en 2016 et 2017 le pacte d'innovation État-Métropole et des conventions de partenariat avec l'Université de Lorraine, avec le CHRU, avec la CCI de Meurthe-et-Moselle, devenue CCI métropolitaine. Mi-2018 a été conclue une convention de partenariat avec la Région Grand Est, couvrant les différents domaines d'intervention partagés et les projets nécessitant une action commune.

- En trilatéral ou en multilatéral ont été mis en place en 2016-2017 le comité métropolitain emploi-insertion copiloté par l'État, le Département et la Métropole, ou encore le Service public de l'emploi de proximité (SPEP) proposé par l'État à la Métropole et aux autres partenaires des politiques d'emploi. La création du Conseil métropolitain de l'économie et de l'innovation (CMEI) fin 2017 a marqué une nouvelle étape. Ensemble, les principaux acteurs publics du développement économique et de l'innovation ont décidé de s'allier pour répondre à ce défi de l'audace innovante et entrepreneuriale qui ouvre le présent projet métropolitain. C'est en alliant la force de l'informel (la souplesse,

de nouvelles responsabilités, celles d'un ensemblier de projets, voire de politiques publiques. La posture qu'il doit adopter est subtile. Coordinatrice, animatrice, assumant le leadership lorsque l'intérêt supérieur du territoire l'exige, la Métropole doit avoir en permanence conscience que si elle incarne le territoire, elle n'est qu'une des forces qui le construisent au quotidien. À ce titre, elle ne revendique pas d'être chef de file lorsque d'autres qu'elle sont mieux placées pour initier et porter un projet, dans un esprit de subsidiarité.

Ce ne sont pas seulement les limites institutionnelles qui doivent tomber, mais aussi les frontières entre les territoires. Si le bassin de production et d'emploi nancéen s'étend au-delà du périmètre du Grand Nancy, l'action économique ne prend tout son sens qu'à cette échelle. Il en va de même avec les mobilités, étroitement liées aux dynamiques d'emploi.

L'élargissement du périmètre de la Métropole est évoqué avec de plus en plus d'insistance. Un élargissement conduisant à établir de nouvelles frontières est-il une solution

univoque ? Ne faut-il pas partir des besoins vécus et des réponses pertinentes à y apporter avant de penser intégration institutionnelle ? L'approfondissement de la Métropole, par la mutualisation voire au-delà, et son élargissement peuvent-ils être conduits de pair ?

L'ambition est bien de faire porter le projet métropolitain par l'ensemble des acteurs du Grand Nancy ou qui sont en connexion avec lui. La condition préalable est de construire une culture partagée, des clés de lecture communes qui aboutiront à

une histoire dont le projet métropolitain sera un support privilégié. C'est dans cette perspective qu'un nouvel état d'esprit métropolitain prenant en compte toutes ces réflexions doit être soutenu et que de nouveaux modes de faire sont indispensables à promouvoir et garantir.

**L'AMBITION EST BIEN DE FAIRE PORTER LE
PROJET MÉTROPOLITAIN PAR L'ENSEMBLE
DES ACTEURS DU GRAND NANCY OU
QUI SONT EN CONNEXION AVEC LUI. LA
CONDITION PRÉALABLE EST DE CONSTRUIRE
UNE CULTURE PARTAGÉE, DES CLÉS DE LECTURE
COMMUNES QUI ABOUTIRONT À UNE HISTOIRE
DONT LE PROJET MÉTROPOLITAIN SERA UN
SUPPORT PRIVILÉGIÉ**

les réseaux) avec la force de l'institutionnel (l'organisation structurée, la mise à disposition d'ingénierie) que nous avancerons. Ce modèle pourra être dupliqué pour répondre aux autres défis du projet métropolitain. Le Grand Nancy devenu métropole se donne

LE PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION, UNE SYMBIOSE DURABLE

L'Université, c'est une histoire longue de cinq siècles qui a marqué et marque encore la façon de penser, créer, produire, former les jeunes générations, découvrir, participer aux progrès des sciences et coopérer avec les entreprises.

Symbiose entre le territoire qui l'accueille et les forces vives de l'enseignement et de la recherche, le pôle d'enseignement supérieur et de recherche a développé un corpus de connaissances et de découvertes qui ont enrichi le territoire et l'ont inscrit sur la carte mondiale des lieux de découvertes, une ville accueillante et bienveillante pour ses chercheurs.

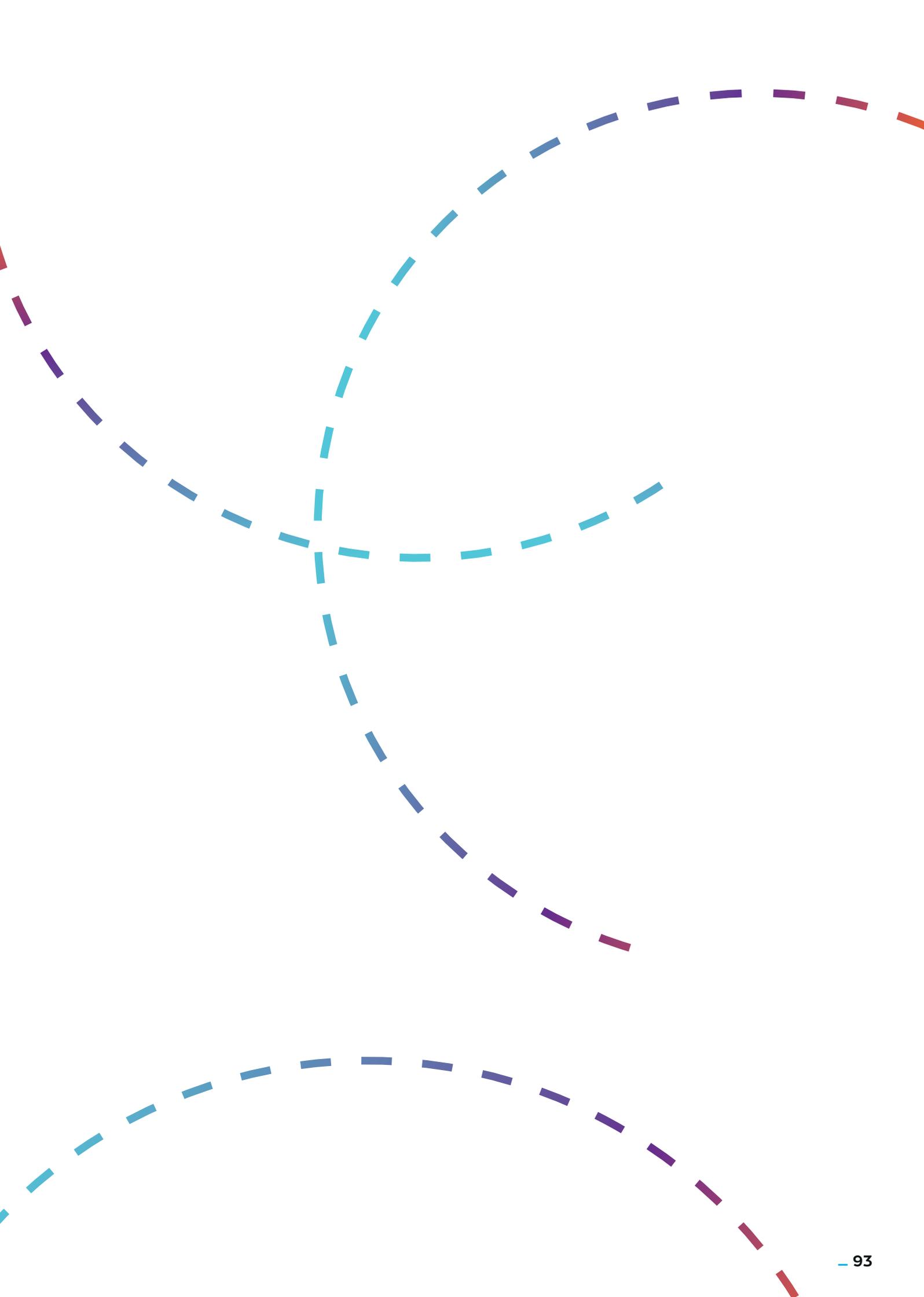
Aujourd'hui, la mesure est celle des « ranking internationaux », comme le classement de Shanghai, et là encore, l'Université dans son ensemble apporte une renommée internationale à Nancy.

Avec 50 000 étudiants et 4 000 enseignants-chercheurs, l'Université de Lorraine, les grandes écoles et les autres formations supérieures implantées à Nancy sont un véritable moteur économique avec des retombées largement calculées notamment en termes d'emplois induits.

Mais le rôle de ce pôle, comme à la Renaissance, est celui d'un acteur engagé dans la formation, la qualification des jeunes aux métiers qu'ils occuperont, et c'est un acteur engagé dans la recherche et développement, avec ce qui peut être quantifié en création de start-up ou transfert de technologie.

Il est démontré par les chercheurs en intelligence collective que c'est la diversité des participants à un projet qui va générer la meilleure créativité et la meilleure solution à des problématiques complexes.

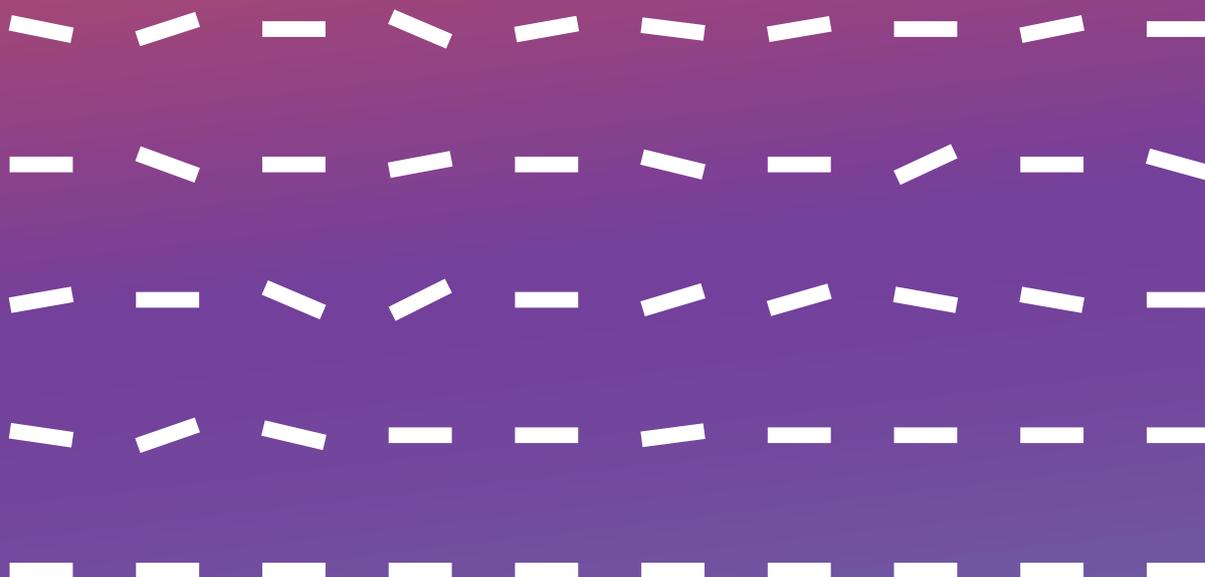
Confronté à des enjeux complexes en matière de cohésion sociale, changement climatique, ressources limitées, migrations, aspirations diverses des habitants, éducation tout au long de la vie, allongement de la durée de vie... le territoire n'a pas de meilleur partenaire que son université pour mettre en œuvre cette intelligence collective et bâtir ensemble les meilleures solutions pour les hommes et la planète.





DE NOUVEAUX MODES DE FAIRE

Le véritable défi consiste à mettre en place, accompagner et garantir, dans la durée, les conditions d'une élaboration collective des chemins métropolitains. Il faut donc que le projet soit et demeure un sujet de discussion, un objet identifié par les citoyens, un vecteur de transmission des messages, des demandes, des espoirs ; en bref, que chacun puisse croire au projet, forger son idéal métropolitain et le partager. Celles et ceux qui participent et continuent de participer à la dynamique métropolitaine doivent être assurés que leur parole sera partagée et qu'elle fera l'objet d'attention.



L'audace, le bien-être, les liens, l'hospitalité : de nombreuses valeurs ont été défendues, ici et ailleurs, pour faire entendre une vision « humaine » du fonctionnement métropolitain, une vision qui parte de l'angle de vue des citoyens, qui réponde à l'évolution des modes de vie.

Le véritable défi consiste à mettre en place, accompagner et garantir, dans la durée, les conditions d'une élaboration collective des chemins métropolitains. Il faut donc que le projet soit et demeure un sujet de discussion, un objet identifié par les citoyens, un vecteur de transmission des messages, des demandes, des espoirs ; en bref, que chacun puisse croire au projet, forger son idéal métropolitain et le partager. Celles et ceux qui participent et continuent de participer à la dynamique métropolitaine doivent être assurés que leur parole sera partagée et qu'elle fera l'objet d'attention.

EN BREF, QUE CHACUN PUISSE CROIRE

AU PROJET, FORGER SON IDÉAL

MÉTROPOLITAIN ET LE PARTAGER

L'implication directe ou médiatisée des citoyens dépend de l'engagement des élus pour mettre le projet en débat, de la mobilisation des acteurs associatifs, des universitaires, des chercheurs, des corps intermédiaires (syndicats, entreprises), de l'utilisation des technologies numériques aux réseaux sociaux, des « ateliers des possibles », de la création de séminaires ou de conventions ouvertes : toutes les capacités à créer cet espace public sont à utiliser. Car la construction du projet métropolitain se doit d'encourager une dynamique originale qui vise à :

- Mettre en œuvre un processus permanent de contribution partagée, en invitant les multiples acteurs du territoire à considérer, ensemble,

les opportunités, potentialités et capacités qui naissent de ces croisements.

- Produire un récit collectif (un projet) aboutissant à l'identification de défis sociétaux et objectifs stratégiques auxquels les acteurs du territoire devront répondre collectivement, la Métropole du Grand Nancy jouant le rôle d'animateur et d'intégrateur, ni plus ni moins.

Cette dynamique originale doit prendre en compte trois enjeux principaux :

- Favoriser l'appropriation de ce projet métropolitain (processus et récits), en faisant évoluer les projets portés par les élus et les acteurs du territoire, étape après étape, en fonction de l'ambition du projet global. La dynamique territoriale doit permettre, en continu, à chacun pour ce qu'il est, de prendre place dans la construction de la Métropole, et d'en garantir le cadre inclusif.

- Réinvestir la démocratie représentative et le rôle de l'élu, représentant de ce projet commun en train de se construire, pour lequel les citoyens, résidents, professionnels, acteurs socio-économiques ou culturels sont également invités à participer et à contribuer.

- Accompagner chaque acteur de la Métropole, dans la diversité de ses fonctions et de ses expériences (élus, opérateurs économiques et culturels, scientifiques, citoyens), à territorialiser le processus métropolitain, à partir des actions qu'il mène ou qui lui paraissent importantes de mener localement, en soulignant l'idée de « travailler » autrement pour se « remobiliser » autrement.

Enfin, être à l'écoute de toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, peuvent être sollicités pour apporter leur contribution, suppose d'imaginer de nouvelles formes de concertation citoyenne. Elles pourraient être annuelles et actives pour encourager le suivi du projet. Cela invite à la mise en place d'indicateurs de progression pour modifier voire corriger le tir.

Pour cela, il faut que le projet soit interactif, que les citoyens et citoyennes comprennent qu'il n'est pas figé mais capable de s'adapter aux évolutions économiques, sociales et politiques, pour passer à un projet prospectif et évolutif d'une métropole prête à un autre devenir en fonction de son développement.

Les défis qui ont été identifiés, fondateurs de la métropole de demain, exigent ainsi une nouvelle vitalité et correspondent à un nouvel état d'esprit qui repose avant tout, pour la Métropole du Grand Nancy, sur une autre façon de mettre en œuvre ses compétences, au sens juridique du terme : coopérer, partager, mettre en relation, développer les partenariats, mutualiser, coordonner, impliquer, innover et expérimenter.

Il s'agit donc bien de penser et produire des politiques publiques autrement, qu'il s'agisse d'innovation, de créativité, de croisement des tissus économiques, sociaux et culturels, de culture, d'événementiel, de bien-être, d'inclusion sociale, de qualité de service, de création des emplois de demain, de qualité urbaine, d'accessibilité, de politique d'accueil...

**IL S'AGIT DONC BIEN DE PENSER
ET PRODUIRE DES POLITIQUES
PUBLIQUES AUTREMENT, QU'IL S'AGISSE
D'INNOVATION, DE CRÉATIVITÉ, DE
CROISEMENT DES TISSUS ÉCONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS, DE CULTURE,
D'ÉVÉNEMENTIEL, DE BIEN-ÊTRE,
D'INCLUSION SOCIALE, DE QUALITÉ DE
SERVICE, DE CRÉATION DES EMPLOIS
DE DEMAIN, DE QUALITÉ URBAINE,
D'ACCESSIBILITÉ, DE POLITIQUE D'ACCUEIL...**

Il faut donc oser sur la façon de faire puisque celle-ci est elle-même partie prenante du processus métropolitain. Chaque objectif à atteindre commande donc une économie de moyens, d'attitude et de capacité, qu'il faut savoir évaluer préalablement sans bloquer les initiatives en voulant à tout prix être forcément

« cohérent », ou être le garant d'une « vision ». Car l'incertitude qui caractérise notre époque, la complexité du système d'acteurs propre à la situation métropolitaine, peuvent rendre une recherche de cohérence illusoire. Davantage que la cohérence absolue d'un projet, ce que l'on peut attendre de cette démarche métropolitaine, c'est qu'elle explicite le processus d'ajustements dans le temps et dans l'espace qui sera à même de réduire les contradictions et de faciliter les convergences entre les projets ou entre les territoires.

Cette adaptation des « modes de faire », condition de réussite du projet métropolitain, s'appuie sur trois principaux leviers : l'intelligence collective, l'alliance des territoires, l'agilité.

1. L'intelligence collective

L'intelligence collective désigne les capacités cognitives d'une communauté qui résultent des interactions multiples entre ses membres soucieux de réfléchir ou de bâtir en mode projet. Loin de formaliser ces capacités de manière systématique, l'idée consiste davantage à créer les conditions de leur expression chaque fois qu'il est utile et possible de le faire. L'institution métropolitaine doit pouvoir garantir cette condition en accueillant favorablement les demandes ou simplement les questions qui vont dans ce sens.

La démarche métropolitaine doit ainsi associer, autant que faire se peut, en fonction des défis et des objectifs à atteindre, une diversité d'acteurs engagés dans des champs de compétence complémentaires (élus, agents, acteurs du territoire, citoyens), voire au-delà, pour transformer l'existant sans interdire aucune initiative. Ce décloisonnement peut prendre diverses formes pour peu qu'il soit accompagné par une médiation qui rappelle les règles du jeu collectif.

Chaque acteur, dans son domaine, constitue une ressource, un facteur de compréhension et un moyen d'adaptation qu'il convient d'écouter, de relayer, d'impliquer. Déjà présents sur le territoire métropolitain, les instances de proposition poursuivent leurs missions de préconisation. Il en va ainsi du Conseil de développement durable, du Conseil de la vie étudiante, des conseils citoyens, des comités de quartier pour les communes qui en disposent, et d'autres initiatives liées à la politique de la ville, par exemple.

**CHAQUE ACTEUR, DANS SON DOMAINE,
CONSTITUE UNE RESSOURCE, UN
FACTEUR DE COMPRÉHENSION ET UN
MOYEN D'ADAPTATION QU'IL CONVIENT
D'ÉCOUTER, DE RELAYER, D'IMPLIQUER**

Partager et diffuser les capacités d'invention collective, créer les conditions de leur expression pour espérer que des processus d'innovation se développent dans tous les domaines, est une posture attendue de l'institution métropolitaine. Celle-ci doit permettre à des dispositifs locaux innovants de grandir, d'être mis en lumière. La Métropole doit stimuler l'initiative autant qu'instaurer un droit à l'échec en permettant aux acteurs d'innover... Elle doit être en mesure de les aider à s'exprimer, à réfléchir, à expérimenter, et ce, sous des formes diverses : du soutien à l'innovation (bourses, investissements, valorisations) aux initiatives qui naissent des échanges.

2. Les réseaux d'alliance

Une métropole responsable doit être capable d'organiser son action de façon réticulaire, afin de répondre au

fonctionnement de la société dont les pratiques s'organisent en réseaux complémentaires mais rarement superposables : réseaux économiques, réseaux des services, réseau de la mobilité, réseaux des loisirs et de la culture, réseau de la ressource environnementale... L'efficacité collective doit ainsi être renforcée à travers notamment la multiplication des connexions et des liens.

La Métropole doit aujourd'hui conforter, voire inventer, ces systèmes de coopérations, son périmètre institutionnel ne trouvant sa légitimité qu'en y associant les périmètres de vie. Métropole des liens, le Grand Nancy a ainsi la responsabilité de déployer son intervention et de jouer pleinement son rôle à des échelles supérieures en interaction avec d'autres territoires, du dialogue de proximité aux coopérations européennes et internationales en passant par des partenariats à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle, des Vosges, du Sud Lorraine ou du Sillon lorrain.

Du point de vue des « manières de faire autrement », cela passe par l'encouragement à une pédagogie permanente qui fasse place à l'écoute et au dialogue, qui explique, éclaire et cherche à augmenter la force de l'alliance. Et l'alliance peut s'envisager dans tous les domaines et toutes les configurations : elle ne se décrète pas a priori, mais existe et se consolide par la volonté de ses contractants. Chacun devant trouver matière à y gagner.

3. La Métropole agile

L'institution métropolitaine doit également incarner le changement. Elle doit innover elle-même dans sa manière de faire, de gérer, d'organiser. Elle est attendue pour augmenter ses capacités d'action publique. Elle doit être en mesure de garantir la meilleure coordination et adaptation des outils existants. Pour cela, le décroisement est nécessaire à l'échelle des services de la Métropole. Des ateliers d'acculturation et d'appropriation de la démarche métropolitaine et plus globalement

des enjeux de transformation en cours seront organisés régulièrement. Ils doivent être élargis aussi, lorsque le sujet le commande, aux autres acteurs de la Métropole : élus, acteurs du territoire. Des réunions périodiques sous la forme d'une conférence métropolitaine ouverte aux acteurs et partenaires du territoire pour poursuivre, à échéance annuelle, le partage, la contribution d'idées et se forger une culture commune, doivent être développées.

De même, doit être poursuivie l'animation de la convention dite des « 500 élus municipaux » du territoire pour hiérarchiser les priorités de l'action publique, et partager au plus près des citoyens l'action métropolitaine. Faire mieux, c'est aussi s'organiser ou se réorganiser au sein d'un environnement institutionnel, de compétences et de champs d'action complexes qui vont se transformant. Ainsi, l'optimisation des services, la mutualisation entre institutions, l'évaluation des politiques publiques doivent garantir l'efficacité sur le long terme.

Faire mieux, c'est aussi changer les modes d'expression. Être agile, c'est réduire les circuits de validation à l'intérieur de l'appareil institutionnel. C'est encourager la confiance, l'esprit d'entreprise, et garantir la prise de risque en ne stigmatisant pas l'initiative.

**ÊTRE AGILE, C'EST RÉDUIRE
LES CIRCUITS DE VALIDATION
À L'INTÉRIEUR DE L'APPAREIL
INSTITUTIONNEL. C'EST
ENCOURAGER LA CONFIANCE,
L'EXPÉRIMENTATION,
L'ESPRIT D'ENTREPRISE, ET
GARANTIR LA PRISE DE RISQUE EN
NE STIGMATISANT PAS L'INITIATIVE**

Le projet métropolitain rappelle que le Grand Nancy peut être le territoire où les choses qui importent le plus ne doivent pas être à la merci de celles qui importent le moins.

Ce sont ces principes que la Métropole souhaite partager avec ses partenaires, car le projet métropolitain ne se fera pas sans eux.





... LES CHEMINS SE DESSINENT !

Au terme de ce processus de maturation du projet métropolitain, que faut-il en retenir ?

D'abord un état d'esprit. Questionner en permanence la vision que nous avons de notre territoire et de ses alliances, s'appuyer sur de nouveaux modes de faire, réengager la responsabilité et la légitimité des élus tout en plaçant le citoyen au cœur du processus, tel est bien le sens de notre ambition commune. C'est pourquoi nous avons fait le choix de construire le projet métropolitain avec les acteurs de la cité et de tracer ensemble notre feuille de route, celle des chemins métropolitains.

Les chemins métropolitains, c'est œuvrer pour un territoire de vie et d'idées dans lequel chaque Grand Nancéen doit se reconnaître. En ce sens, le projet métropolitain est un projet de société. Il est tout autant un instrument de mobilisation collective pour faire rayonner le Grand Nancy aux différentes échelles.

Il est un encouragement à lutter contre les replis frileux et identitaires face aux grandes crises que nous connaissons. Parce que nous nous assumons en tant qu'eurocité humaine, il est avant tout un plaidoyer pour de nouvelles capacités et opportunités locales, régionales et surtout européennes par l'histoire et la singularité de notre espace interconnecté.

Il est aussi un engagement à rendre possible une nouvelle qualité de vie pour tous, dans un territoire accueillant, apaisé et bienveillant où chacun est invité à prendre place. Il doit être également, au regard des évolutions technologiques et de leurs conséquences sociales, un territoire qui encourage l'expérimentation, la

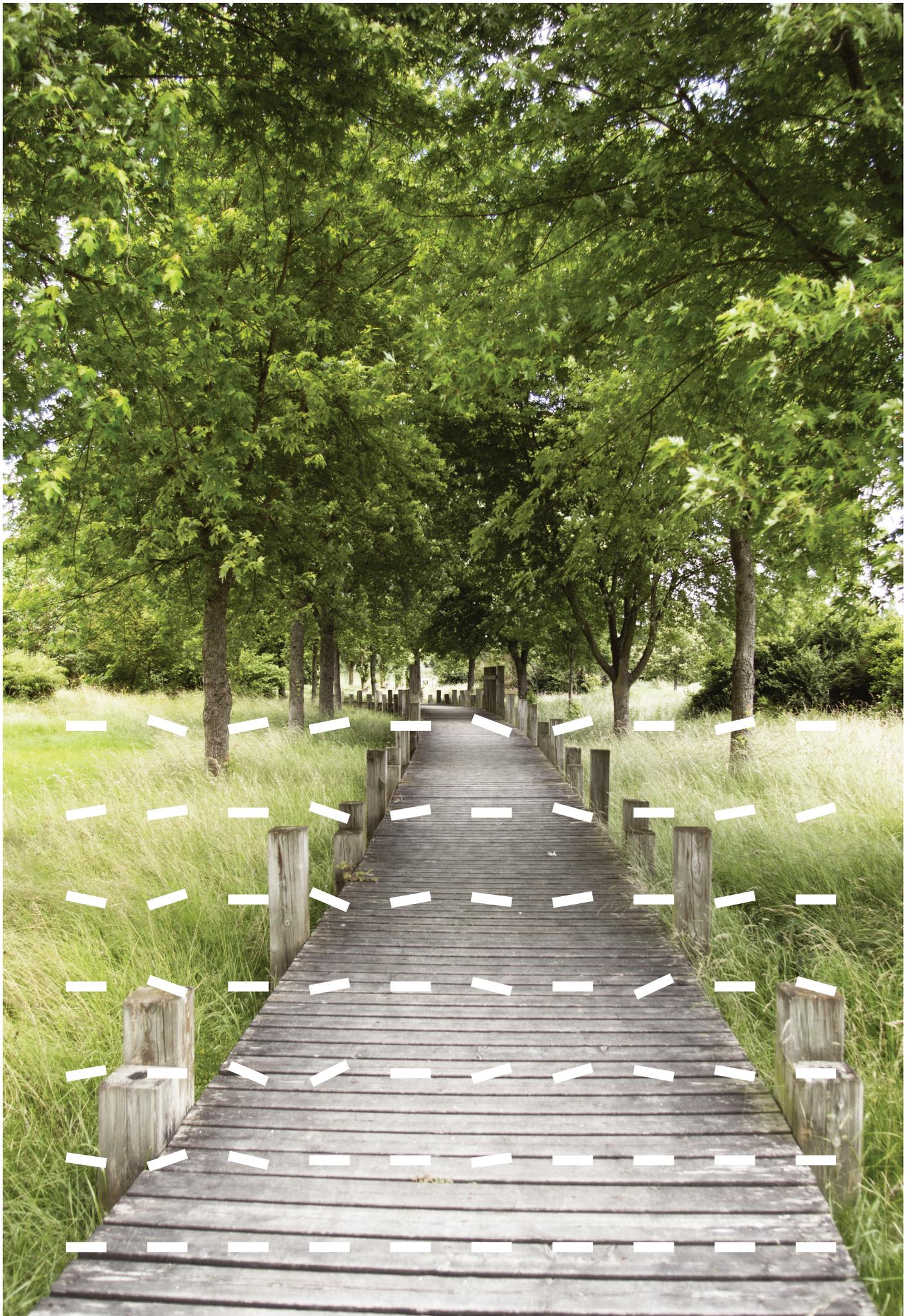
recherche de nouvelles capacités créatrices productrices de richesses.

Il faut à présent porter le projet dans la durée, pour partager et rendre opérationnels les défis qu'il énonce. Pour cela, des outils seront créés : des « cahiers des chemins métropolitains », construits par les acteurs, déclineront les défis du projet métropolitain, des « ateliers des chemins métropolitains » seront mis en place comme espaces de partage, de médiation et de mobilisation, pour faire de chaque acteur de cette société métropolitaine un ambassadeur et un auteur du devenir métropolitain.

Le défi de l'audace, le défi du bien-être, le défi des liens et le défi de la cohésion des acteurs publics que nous proposons de relever avec la société métropolitaine sont eux-mêmes sous-tendus par cinq principes fondamentaux qui l'orientent :

- L'ancrage, qui établit notre filiation territoriale et patrimoniale.
- La fluidité, qui permet les rencontres, les croisements et l'ouverture aux influences extérieures.
- La créativité, qui nous pousse à nous dépasser, à imaginer, à rêver.
- L'enthousiasme, qui donnera puissance à l'action en commun.
- Enfin et surtout, l'humanisme, un encouragement à ne laisser personne au bord du chemin.

Le présent document n'est pas l'essentiel. Le projet métropolitain, ce sont des chemins que la Métropole peut initier, coordonner, mais certainement pas s'approprier. Le projet métropolitain vivra quand tout un chacun dans le Grand Nancy ou connecté au Grand Nancy pourra s'y reconnaître et y inscrire son action.



LÉGENDES PHOTOS

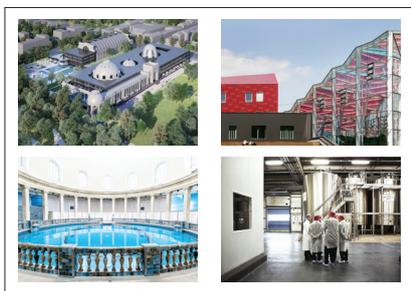


_P34 Le Paddock, espace d'animation dédié à l'écosystème numérique LORnTECH dans le Grand Nancy / © Serge MARTINEZ - Métropole du Grand Nancy

_P34 Filière stratégique, la santé et l'ingénierie de la santé concentrent 3 300 établissements et 35 000 emplois / © Sylvain SONNET - Métropole du Grand Nancy

_P34 Valoriser la recherche constitue un des axes forts de la stratégie de développement économique de la Métropole / © Bertrand JAMOT - Métropole du Grand Nancy

_P35 La Villa Majorelle, fleuron de l'Art Nouveau / © Ville de Nancy

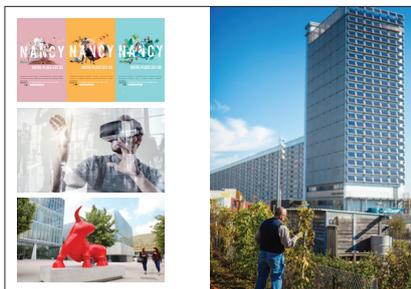


_P36 Le nouveau projet Grand Nancy Thermal, unique en France, qui combinera sport-loisirs/bien-être/thermalisme / © Anne DÉMIANS - CHABANNE + Partenaires

_P36 La piscine ronde, joyau du site de Grand Nancy Thermal / © AVANCE - Métropole du Grand Nancy

_P37 Au cœur de la Métropole, le site d'ARTEM, partie intégrante du Technopôle Henri Poincaré, rassemble l'École des Mines, l'ICN Business School et l'École nationale supérieure d'art et de design / © Clotilde VERDENAL - L'Œil Créatif

_P37 L'innovation systémique, moteur du développement des entreprises / © Bertrand JAMOT - Métropole du Grand Nancy



_P38 La campagne Attractivité déployée en Île-de-France et Grand Est dès cet automne / © Daum, Schlep, Philippe Caron, Gé. Pellini, Lorntech, ASNL, ARTEFACTORY, ANMA (Agence Nicolas Michelin & Associés), SOLOREM, Getty Images, Shutterstock

_P38 L'économie numérique représente près de 1 000 entreprises et 7 000 emplois dans la Métropole / © rcfotostock - stock.adobe.com

_P38 Le taureau, sculpture de l'artiste nancéien Gé Pellini installée sur l'esplanade du Centre Prouvé / © Métropole du Grand Nancy

_P39 Au pied de la Tour des énergies, les jardins partagés du Plateau de Haye / © Bertrand JAMOT - Métropole du Grand Nancy



_P54 Le Jardin botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy, musée vivant de la botanique / © Pierre-François VALCK- CJBN

_P55 L'ÉcoQuartier Nancy Grand Cœur, symbole d'une ville qui se reconstruit sur elle-même / © Mathieu CUGNOT - Métropole du Grand Nancy

_P55 Entre ville et campagne, la Haie Cerlin à Seichamps / © Bertrand JAMOT - Métropole du Grand Nancy



_P56 Les « Rendez-vous place Stanislas » rassemblent chaque été plusieurs centaines de milliers de spectateurs / © Serge MARTINEZ - Métropole du Grand Nancy



_P58 Avec plus de 100 000 visiteurs annuels, le Muséum-Aquarium de Nancy est l'un des musées les plus visités de Lorraine / © Bertrand JAMOT - Métropole du Grand Nancy

_P58 Chaque automne, la course Octobre Rose conjugue sport et santé / © Serge MARTINEZ - Métropole du Grand Nancy

_P59 Grand Nancy Thermal, premier site thermal implanté au cœur d'une métropole / © Bertrand JAMOT - Métropole du Grand Nancy



_P78 Le long des berges du canal de la Marne au Rhin à Jarville-la-Malgrange / © Bertrand JAMOT - Métropole du Grand Nancy

_P79 Partout dans la Métropole, les grands chantiers de rénovation urbaine s'accompagnent de temps conviviaux / © Frédéric MERCENIER - Métropole du Grand Nancy



_P80 Face à la gare, la place Thiers voit chaque jour converger des milliers de voyageurs / © Serge MARTINEZ - Métropole du Grand Nancy

_P81 À Malzéville, l'association Lortie est une structure à vocation d'insertion autour du maraîchage biologique / © Clotilde VERDENAL - L'Oeil Créatif

_P81 Espaces de partage et de lien, les Repair Cafés fleurissent dans la Métropole / © Clotilde VERDENAL - L'Oeil Créatif



_P82 La Métropole encourage les démarches d'acculturation au numérique et à ses enjeux et potentialités / © Patrick - stock.adobe.com

_P82 L'accueil des étudiants est une priorité pour la Métropole / © Clotilde VERDENAL - L'Oeil Créatif

_P82 Travailler à de nouvelles opportunités de coopérations transfrontalières est l'objectif des Entretiens franco-allemands de Nancy / © Mathieu CUGNOT - Métropole du Grand Nancy

_P83 La flotte de bus à haut niveau de service des lignes 2 et 3 / © Transdev - Métropole du Grand Nancy



_P100 Le projet métropolitain s'est construit dans le cadre de séminaires et ateliers de la société métropolitaine / © Mathieu CUGNOT - Métropole du Grand Nancy

_P100 Dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, 9 conseils citoyens ont été créés dans les quartiers prioritaires de la Métropole / © Clotilde VERDENAL - L'Oeil Créatif

_P101 Les « 48 heures de la concertation » du Plateau de Haye / © Serge MARTINEZ - Métropole du Grand Nancy

LÉGENDES PHOTOS



_P2
Vue sur la Métropole depuis le Parc de Brabois / Villers-lès-Nancy - Vandœuvre-lès-Nancy
© Métropole du Grand Nancy



_P8
Séminaire avec les élus métropolitains
© Mathieu CUGNOT - Métropole du Grand Nancy



_P13
Séminaire de la société métropolitaine
© Métropole du Grand Nancy



_P16
La piscine ronde de Nancy Thermal
© Bertrand JAMOT - Métropole du Grand Nancy

Les technologies numériques
© ipopba - stock.adobe.com



_P40
Le jardin, espace privilégié d'échanges
© marino - stock.adobe.com

Nouveaux logements du Plateau de Haye / Laxou - Maxéville - Nancy
© OH DANCY



_P60
Un temps d'échange
© Métropole du Grand Nancy

Les mobilités sur le territoire
© Serge MARTINEZ - Métropole du Grand Nancy



_P84
Séminaire métropolitain
© PJiefe - Métropole du Grand Nancy

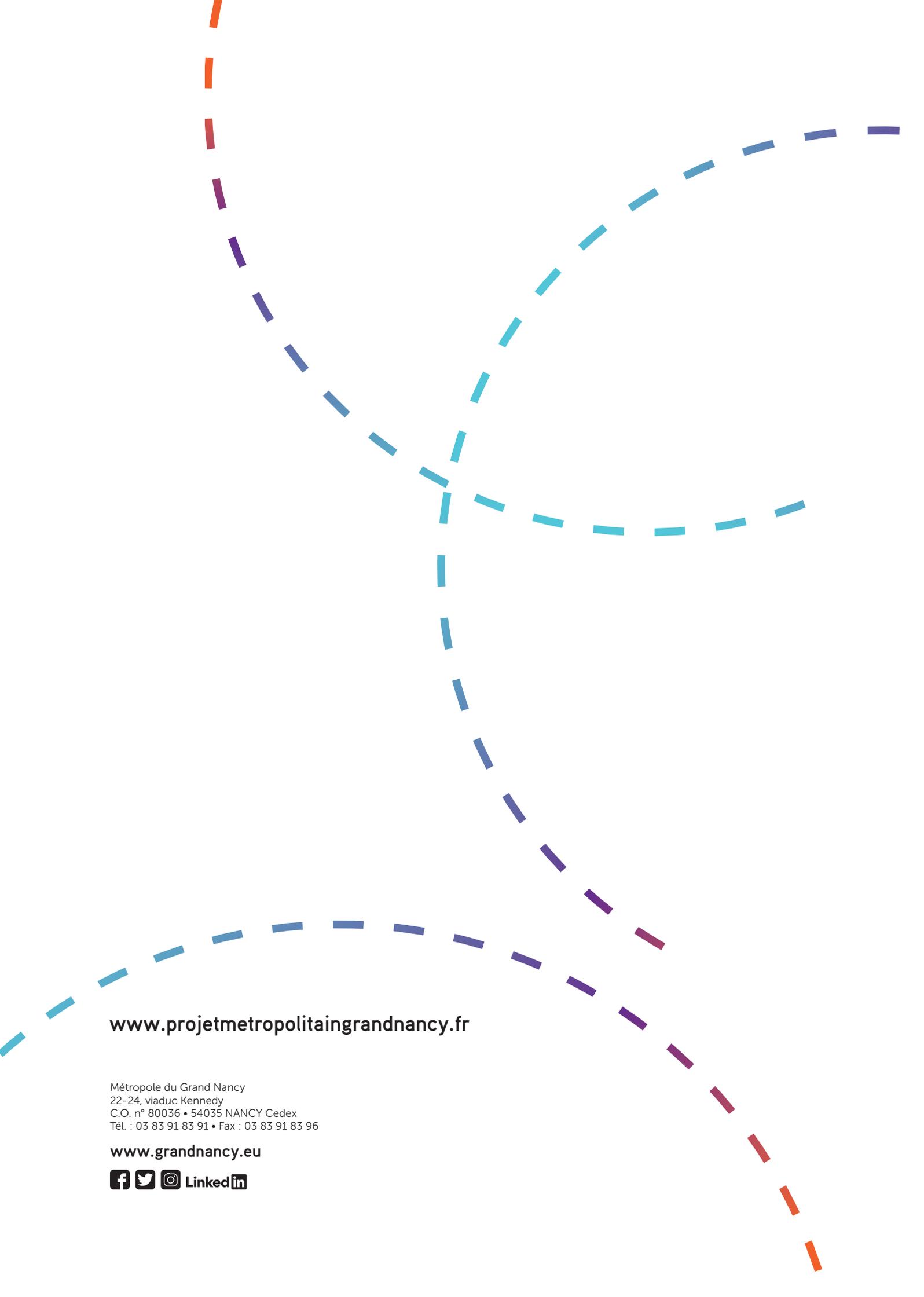
Vue nocturne de la Métropole
© Serge MARTINEZ - Métropole du Grand Nancy



_P94
Un temps de contribution
© contrasbwerkstatt - stock.adobe.com



_P103
le parc des Étangs de Saulxures-lès-Nancy
© Bertrand JAMOT - Métropole du Grand Nancy



www.projetmetropolitaingrandnancy.fr

Métropole du Grand Nancy
22-24, viaduc Kennedy
C.O. n° 80036 • 54035 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 91 83 91 • Fax : 03 83 91 83 96

www.grandnancy.eu



—
DONNONS
AU PRÉSENT
UN MEILLEUR
AVENIR

